

## CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE – parcours magasin

Le Locataire atteste avoir pris connaissance et reconnait accepter expressément les conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») et les conditions particulières (ci-après les « Conditions Particulières ») du contrat de location longue durée (ci-après le « Contrat de location longue durée » ou « Contrat ») ainsi que les termes du Contrat de services associé, insérés dans la présente liasse.

Le Locataire reconnait avoir été préalablement informé du fait que le Contrat de location longue durée forme un tout indivisible avec le Contrat de services, ce qu'il accepte.

### ! / Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales définissent les modalités selon lesquelles le Loueur loue au Locataire le Produit neuf éligible à l'Offre, (le terme « Produit » désignant la console et sa ou ses manette(s) associée(s) suivant la forfait choisi), qui lui est remis par le magasin agréé identifié dans les Conditions Particulières (ci-après le « Magasin agréé »), également défini dans le Contrat de services. Le document contractuel liant le Loueur et le Locataire est le Contrat de location longue durée constituée des Conditions Particulières et des Conditions Générales.

Avant la formalisation de sa demande de souscription, le Locataire reconnaît avoir préalablement disposé des informations suffisantes lui permettant de connaître précisément le contenu de l'Offre.

Il est précisé que le Locataire a, en parallèle, souscrit auprès de Micromania l'un des contrats de services suivants :

Console louée	PS5			PS5 Digital			Switch Oled		
	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +
Durée	24	27	39	24	27	39	24	24	30
Type de console	salon	salon	salon	salon	salon	salon	portable	portable	portable
Marque	Sony	Sony	Sony	Sony	Sony	Sony	Nintendo	Nintendo	Nintendo
Manette supplémentaire louée	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Console louée	PS5 Pro + lecteur		
	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +
Durée	24	27	40
Type de console	salon	salon	salon
Marque	Sony	Sony	Sony
Manette supplémentaire louée	Non	Non	Non

Le contenu exact des services proposés au Locataire dans le cadre du forfait choisi est précisé dans le Contrat de services.

### Article 1 : Demande de location longue durée

Toute demande de location longue durée implique l'acceptation pleine et entière par le Locataire de la présente Offre. Pour formaliser sa demande, le Locataire devra être titulaire d'une adresse email valide nécessaire à la réception du mail de confirmation de sa demande et de sa liasse contractuelle.

Le Loueur réalise tous contrôles nécessaires à la vérification de la validité des informations communiquées ainsi qu'à la validation de la demande dans un but de détection et de limitation des fraudes.

Toutes données non communiquées nécessaires à la validation de la demande empêcheront la réalisation et l'analyse de la demande de location longue durée. Tout impayé résultant d'une utilisation frauduleuse de carte bancaire, ou tout incident de paiement non régularisé pourra faire l'objet de l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée au sein d'un fichier incident de paiements mis en œuvre par le Loueur. Toute déclaration irrégulière ou anomalie pourra faire l'objet d'un traitement spécifique et approprié et le Loueur pourra à ce titre refuser la demande de Contrat de location longue durée.

## Article 2 : Délivrance du Produit – Etat du Produit lors de sa délivrance

Le Produit est emporté directement en Magasin agréé par le Locataire à compter de la signature en magasin du ticket de caisse.

Le Produit et les accessoires inclus remis au Locataire sont des produits neufs, remis dans leur emballage d'origine. La console est assortie de sa manette d'origine (état neuf). Pour les forfaits «Gamer » et « Gamer + », une manette supplémentaire (état neuf) est également remise.

## Article 3 : Utilisation du Produit et garantie

Le Produit dont les accessoires inclus demeurent, conformément au droit de la propriété, la propriété exclusive et absolue du Loueur. Le Produit et ses accessoires ne pourront donc en aucun cas être prêtés, loués ou cédés à un tiers sous quelques formes que ce soient.

Le Locataire aura la garde du Produit au sens de l'article 1242 du Code civil, à compter de la délivrance du Produit et jusqu'à sa restitution conforme. Le Locataire supporte la totalité des risques encourus par le Produit (destruction, dégradation, vol...), à l'exception des cas fortuits ou de force majeure. Il appartient au Locataire de souscrire toutes assurances nécessaires à cet effet. Pour la part non couverte des risques, le Locataire supporte les risques vis-à-vis du Loueur.

Le Locataire s'engage à faire un usage raisonnable du Produit conformément à sa destination et à se conformer aux spécificités techniques indiquées par le constructeur dans la notice d'utilisation mise à sa disposition avec le Produit et à y apporter le soin nécessaire et ce, pendant toute la durée du Contrat de location longue durée.

Le Locataire bénéficie, au titre du Contrat de location longue durée, du régime de la garantie légale en cas de panne du Produit (hors panne résultant d'une casse ou d'une oxydation) qui en empêche l'usage pour autant que :

- au regard notamment des prescriptions mentionnées à ce titre au sein de la notice d'utilisation du Produit éditée par son constructeur et remise par le Loueur lors de la délivrance dudit Produit, l'utilisation de celui-ci ait été conforme et appropriée,
- le Locataire n'ait pas ouvert ou tenté d'ouvrir le Produit

### Sont notamment exclus du champ de la garantie légale, les matériels :

- qui ne sont pas expressément proposés au Client,
- dont le numéro (et/ou les références) a été enlevé, modifié ou est illisible,
- pour lesquels les documents client relatifs au Contrat de location longue durée ne peuvent être présentés lors de l'intervention, ou encore lorsque ces documents sont raturés et/ou illisibles,
- qui sont des périphériques,
- qui sont des consommables et pièces d'usure définis comme tels dans le livret d'entretien du constructeur,

### Sont également notamment exclus :

- la panne pour laquelle le Client ne peut fournir le matériel assuré ;
- les conséquences directes ou indirectes de la destruction ou de la perte de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux pendant ou suite à une panne ;
- la récupération et la réinstallation de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux sur le Produit ;
- les pannes résultant d'un phénomène de catastrophe naturelle (sauf état de « catastrophe naturelle » constaté par arrêté interministériel),
- les pannes liées à la corrosion ou à un excès de température
- les dommages matériels causés aux parties extérieures du Produit ne nuisant pas au bon fonctionnement de celui-ci, tels que, rayures, écaillures, égratignures, décolorations ;
- les pannes subies à la suite de l'ouverture et/ou la modification du contenu du Produit ; , les pannes résultant d'une modification de programme, d'une modification de paramétrage de données, du défaut d'un logiciel et plus généralement tous dommages ou pannes ayant pour origine un logiciel non autorisé par le constructeur ;

### Sont exclus tous les dommages et conséquences induits par la panne et externes au Produit dont notamment :

- les pertes ou dommages au contenu (périssable ou non) du Produit qui aurait été endommagé,
- tout préjudice lié à la perte de jouissance du Produit.

Le Locataire devra signaler sans délai la panne à Micromania, en charge du traitement des pannes, en se rendant sur le site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr) .

Le Locataire devra décrire précisément les circonstances de l'incident, en particulier l'origine de la panne.

Micromania organisera l'enlèvement du Produit et son expédition en atelier pour réalisation d'un diagnostic.

En cas de Panne avérée, confirmée par le diagnostic de l'Atelier selon le cas :

- Le Produit sera réparé.
- Si le Produit n'est pas réparable alors il sera échangé par un produit d'occasion.

Dans tous les cas Micromania s'engage à ce que la prestation soit réalisée dans un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de la réception du produit en atelier.

En cas de Panne non avérée, confirmée par le diagnostic de l'atelier, Micromania renverra le Produit au Locataire selon les modalités qui lui seront communiquées.

Les Parties reconnaissent que la sécurité est un élément essentiel du contrat au sens de l'article 1186 alinéas 1 et 3 du Code civil, sans lequel elles n'auraient pas contracté. A ce titre, le Locataire sera informé par tout moyen de la procédure de rappel mise en place par le fournisseur, procédure de rappel que le Locataire s'engage dès à présent à respecter afin de bénéficier des mesures prévues par l'article L412-1 du Code de la consommation. La restitution effective du Produit mettra fin au contrat, en application de l'article 1187 du Code civil.

#### Article 4 : Conditions financières

Le montant du premier versement et les loyers sont indiqués au Locataire lors de la souscription à l'Offre et mentionnées dans les Conditions Particulières du Contrat de location longue durée.

Au moment de la souscription du Contrat de location longue durée, le Locataire peut expressément autoriser le Loueur à lui prélever tous les mois les loyers prévus sur son compte bancaire ou postal via le mandat de prélèvement SEPA ou choisir tout autre mode de paiement.

En cas de défaillance du Locataire dans le paiement des loyers, après mise en demeure restée infructueuse, le Loueur pourra exiger :

- le paiement immédiat des sommes non payées, et
- une indemnité égale au plus à 10% de la totalité des sommes non payées,

Si le Loueur décide de résilier le contrat de location longue durée, il pourra exiger :

- le paiement immédiat des sommes non payées, et
- une indemnité de résiliation dont le montant figure dans le tableau présent à l'article 7 et
- la restitution du Produit et
- l'éventuelle pénalité prévue à l'article 8 des présentes Conditions générales.

En tout état de cause, l'exercice de la présente clause par le Loueur ne prive pas le Locataire de son recours au pouvoir d'appréciation du tribunal.

Le Loueur pourra donner mandat ou déléguer à toute société de son choix la gestion des appels des loyers et/ou de leur mise en recouvrement et/ou procédure contentieuse.

#### Article 5 : Durée du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée entre en vigueur à compter de sa date de signature par le Locataire au sein du Magasin agréé et est conclu pour une durée fixée dans les Conditions Particulières. La durée de la location longue durée est irrévocable, sauf en cas de mise en œuvre par le Locataire de l'avantage « Evolution 24 mois + » tel que défini dans l'article 2.6 du Contrat de services si celui-ci a souscrit le Forfait « Gamer + ».

#### Article 6 : Cession du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée est conclu intuitu personae. Néanmoins, il pourra être cédé par le Loueur à un tiers conformément à l'article 1216 du Code Civil, sans que cette transmission ne puisse engendrer une diminution de ses droits. Aussi, le Locataire accepte, expressément et par avance, toute cession pouvant intervenir au cours de l'exécution du présent contrat.

Par ailleurs, en cas de cession, le Locataire accepte expressément de libérer le Loueur pour l'avenir. Ce dernier restera néanmoins tenu des obligations nées avant la prise d'effet de la cession. La cession sera opposable au Locataire à compter de la notification de cette dernière qui se fera par tous moyens.

De plus, le Contrat de location longue durée constitue pour le Loueur un titre à ordre transmissible par simple endossement. Le bénéficiaire de l'endossement acquiert vis-à-vis du Locataire tous les droits et garanties résultant du présent contrat, notamment le droit de recouvrer sa créance en tout ou partie.

#### Article 7 : Résiliation du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée pourra être résilié avant son terme à l'initiative de l'une ou l'autre des parties tel qu'indiqué ci-après par lettre recommandée avec accusé de réception adressée, pour celle à l'initiative du Locataire, à Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9.

##### Résiliation à l'initiative du Locataire

Le Locataire pourra résilier sans motif le Contrat de location longue durée avant son terme. Le Loueur pourra alors exiger le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à celle prévue dans le tableau du présent article ainsi que l'éventuelle pénalité prévue à l'article 8 du présent Contrat.

La résiliation du Contrat de location longue durée pourra également être opérée à l'initiative du Locataire si, pendant la durée de ce contrat, le Produit devient inutilisable (suite notamment à la destruction totale ou au vol du Produit). Si le Produit devient inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le Contrat de location longue durée est résilié de plein droit.

Le Loueur pourra alors exiger, à l'exception des cas où le Produit est rendu inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à celle prévue dans le tableau du présent article ainsi que l'éventuelle pénalité prévue à l'article 8 du présent Contrat.

Lorsque le Produit devient inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le Locataire, gardien et non propriétaire du Produit, s'engage à verser au Loueur le montant de l'indemnisation qu'il pourrait percevoir s'il dispose d'une assurance à cet effet.

Les ayants droit du Locataire pourront, en cas d'absence de poursuite du contrat par ces derniers, résilier, sans pénalité autre que celle prévue à l'article 8, le Contrat de location longue durée s'ils sont en mesure de justifier du décès du Locataire.

Le Locataire pourra également résilier le Contrat de location longue durée s'il est en mesure de justifier de la perte de son emploi. Le Loueur pourra alors exiger du Locataire, outre l'éventuelle pénalité prévue à l'article 8, une indemnité équivalente à celle prévue dans le tableau ci-dessous.

#### **Dispositions relatives à la résiliation par voie électronique :**

L'article 15 de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a fixé de nouvelles règles applicables en matière de résiliation de contrat.

Les présentes dispositions s'appliquent à l'égard du client personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels (désigné ci-après « consommateur »).

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité. A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, sur le site ou via le lien URL : <https://personal-finance.bnpparibas/resiliation-pf-location>, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation. Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur. (Article L.215-1-1 du code de la consommation)

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. (Article L.215-3 du code de la consommation).

#### **Résiliation à l'initiative du Loueur**

De même, la résiliation du contrat de location longue durée pourra être opérée à l'initiative du Loueur :

- en cas de non-paiement d'une seule échéance à sa date d'exigibilité après une mise en demeure restée infructueuse ;
- en cas de fraude avérée ou de tentative de fraude du Locataire ;
- en cas de comportement gravement répréhensible du Locataire ;
- en cas de décès du Locataire (sauf poursuite par les ayant droits).

En cas de défaillance du Locataire dans le paiement de ses loyers mensuels, fraude avérée, tentative de fraude ou de comportement gravement répréhensible du Locataire, le Loueur pourra exiger le paiement des sommes prévues à l'article 4 relatif aux Conditions financières

Le tableau ci-dessous indique le montant de l'indemnité de résiliation anticipée pouvant être exigée au Locataire en fonction du motif de résiliation et du mois résiliation :

MOIS	FORFAIT STARTER PSS		FORFAIT GAMER PSS		FORFAIT GAMER + PSS		FORFAIT STARTER PSS DIGITAL		FORFAIT GAMER PSS DIGITAL		FORFAIT GAMER + PSS DIGITAL	
	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi
	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
1	199 €	149 €	290 €	217 €	322 €	241 €	178 €	134 €	232 €	174 €	273 €	205 €
2	191 €	143 €	279 €	209 €	313 €	235 €	170 €	128 €	223 €	167 €	266 €	200 €
3	182 €	136 €	268 €	201 €	305 €	229 €	163 €	122 €	214 €	161 €	259 €	194 €
4	173 €	130 €	256 €	192 €	296 €	222 €	155 €	116 €	205 €	154 €	252 €	189 €
5	165 €	123 €	245 €	184 €	288 €	216 €	147 €	110 €	196 €	147 €	245 €	183 €
6	156 €	117 €	234 €	176 €	279 €	209 €	139 €	105 €	187 €	140 €	237 €	178 €
7	147 €	110 €	223 €	167 €	271 €	203 €	132 €	99 €	178 €	134 €	230 €	173 €
8	139 €	104 €	212 €	159 €	262 €	197 €	124 €	93 €	169 €	127 €	223 €	167 €
9	130 €	97 €	201 €	150 €	254 €	190 €	116 €	87 €	161 €	120 €	216 €	162 €
10	121 €	91 €	190 €	142 €	245 €	184 €	108 €	81 €	152 €	114 €	209 €	156 €
11	113 €	84 €	178 €	134 €	237 €	178 €	101 €	76 €	143 €	107 €	201 €	151 €
12	104 €	78 €	167 €	125 €	229 €	171 €	93 €	70 €	134 €	100 €	194 €	146 €
13	95 €	71 €	156 €	117 €	220 €	165 €	85 €	64 €	125 €	94 €	187 €	140 €
14	87 €	65 €	145 €	109 €	212 €	159 €	77 €	58 €	116 €	87 €	180 €	135 €
15	78 €	58 €	134 €	100 €	203 €	152 €	70 €	52 €	107 €	80 €	173 €	129 €
16	69 €	52 €	123 €	92 €	195 €	146 €	62 €	46 €	98 €	74 €	165 €	124 €
17	61 €	45 €	111 €	84 €	186 €	140 €	54 €	41 €	89 €	67 €	158 €	119 €
18	52 €	39 €	100 €	75 €	178 €	133 €	46 €	35 €	80 €	60 €	151 €	113 €
19	43 €	32 €	89 €	67 €	169 €	127 €	39 €	29 €	71 €	54 €	144 €	108 €
20	35 €	26 €	78 €	59 €	161 €	121 €	31 €	23 €	62 €	47 €	137 €	103 €
21	26 €	19 €	67 €	50 €	152 €	114 €	23 €	17 €	54 €	40 €	129 €	97 €
22	17 €	13 €	56 €	42 €	144 €	108 €	15 €	12 €	45 €	33 €	122 €	92 €
23	9 €	6 €	45 €	33 €	135 €	102 €	8 €	6 €	36 €	27 €	115 €	86 €
24	0 €	0 €	33 €	25 €	127 €	95 €	0 €	0 €	27 €	20 €	108 €	81 €
25			22 €	17 €	119 €	89 €			18 €	13 €	101 €	76 €
26			11 €	8 €	110 €	83 €			9 €	7 €	94 €	70 €
27			0 €	0 €	102 €	76 €			0 €	0 €	86 €	65 €
28					93 €	70 €					79 €	59 €
29					85 €	63 €					72 €	54 €
30					76 €	57 €					65 €	49 €
31					68 €	51 €					58 €	43 €
32					59 €	44 €					50 €	38 €
33					51 €	38 €					43 €	32 €
34					42 €	32 €					36 €	27 €
35					34 €	25 €					29 €	22 €
36					25 €	19 €					22 €	16 €
37					17 €	13 €					14 €	11 €
38					8 €	6 €					7 €	5 €
39					0 €	0 €					0 €	0 €

MOIS	FORFAIT STARTER PSS PRO		FORFAIT GAMER PSS PRO		FORFAIT GAMER + PSS PRO		FORFAIT STARTER SWITCH OLED		FORFAIT GAMER SWITCH OLED		FORFAIT GAMER + SWITCH OLED	
	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi
	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
1	336 €	252 €	417 €	313 €	494 €	370 €	136 €	102 €	178 €	134 €	191 €	143 €
2	321 €	241 €	401 €	301 €	481 €	361 €	130 €	98 €	170 €	128 €	184 €	138 €
3	306 €	230 €	385 €	289 €	469 €	351 €	124 €	93 €	163 €	122 €	177 €	133 €
4	292 €	219 €	369 €	277 €	456 €	342 €	118 €	89 €	155 €	116 €	171 €	128 €
5	277 €	208 €	353 €	265 €	443 €	332 €	113 €	84 €	147 €	110 €	164 €	123 €
6	263 €	197 €	337 €	253 €	431 €	323 €	107 €	80 €	139 €	105 €	158 €	118 €
7	248 €	186 €	321 €	241 €	418 €	313 €	101 €	76 €	132 €	99 €	151 €	113 €
8	233 €	175 €	305 €	229 €	405 €	304 €	95 €	71 €	124 €	93 €	145 €	108 €
9	219 €	164 €	289 €	217 €	393 €	294 €	89 €	67 €	116 €	87 €	138 €	104 €
10	204 €	153 €	273 €	205 €	380 €	285 €	83 €	62 €	108 €	81 €	131 €	99 €
11	190 €	142 €	257 €	193 €	367 €	275 €	77 €	58 €	101 €	76 €	125 €	94 €
12	175 €	131 €	241 €	181 €	355 €	266 €	71 €	53 €	93 €	70 €	118 €	89 €
13	160 €	120 €	225 €	169 €	342 €	256 €	65 €	49 €	85 €	64 €	112 €	84 €
14	146 €	109 €	209 €	157 €	329 €	247 €	59 €	44 €	77 €	58 €	105 €	79 €
15	131 €	98 €	193 €	144 €	317 €	237 €	53 €	40 €	70 €	52 €	99 €	74 €
16	117 €	88 €	177 €	132 €	304 €	228 €	47 €	36 €	62 €	46 €	92 €	69 €
17	102 €	77 €	161 €	120 €	291 €	218 €	41 €	31 €	54 €	41 €	85 €	64 €
18	88 €	66 €	144 €	108 €	279 €	209 €	36 €	27 €	46 €	35 €	79 €	59 €
19	73 €	55 €	128 €	96 €	266 €	199 €	30 €	22 €	39 €	29 €	72 €	54 €
20	58 €	44 €	112 €	84 €	253 €	190 €	24 €	18 €	31 €	23 €	66 €	49 €
21	44 €	33 €	96 €	72 €	241 €	180 €	18 €	13 €	23 €	17 €	59 €	44 €
22	29 €	22 €	80 €	60 €	228 €	171 €	12 €	9 €	15 €	12 €	53 €	39 €
23	15 €	11 €	64 €	48 €	215 €	161 €	6 €	4 €	8 €	6 €	46 €	35 €
24	0 €	0 €	48 €	36 €	203 €	152 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 €	30 €
25			32 €	24 €	190 €	142 €					33 €	25 €
26			16 €	12 €	177 €	133 €					26 €	20 €
27			0 €	0 €	165 €	123 €					20 €	15 €
28					152 €	114 €					13 €	10 €
29					139 €	104 €					7 €	5 €
30					127 €	95 €					0 €	0 €
31					114 €	85 €						
32					101 €	76 €						
33					89 €	66 €						
34					76 €	57 €						
35					63 €	47 €						
36					51 €	38 €						
37					38 €	28 €						
38					25 €	19 €						
39					13 €	9 €						
40					0 €	0 €						

Les indemnités décrites ci-dessus ne s'appliqueront pas en cas de mise en œuvre de l'avantage « Evolution » inclus dans le forfait « Gamer + », dont les conditions de mise en œuvre sont précisées dans le Contrat de services.

Les conditions de restitution du Produit seront exécutées conformément aux conditions de l'article 8 ci-dessous.

La résiliation du Contrat de location longue durée mettra automatiquement fin au Contrat de services signé par le Locataire.

En tout état de cause, l'exercice de la présente clause par le Loueur ne prive pas le Locataire de son recours au pouvoir d'appréciation du tribunal.

#### Article 8 : Restitution du Produit

Au terme du Contrat de location longue durée pour quelque cause que ce soit (notamment résiliation, y compris en cas de mise en œuvre du service Evolution 24 mois+, ou arrivée à son terme de la location), à l'exception des cas de fin de contrat en raison de la destruction totale ou perte du Produit par cas fortuits ou de force majeure, le Locataire devra restituer le Produit dans un délai de quatorze (14) jours maximum à compter du jour où le contrat prend fin. Le Locataire sera informé par tous moyens de la procédure de restitution par le Loueur.

En dehors de l'usure due à une utilisation normale du Produit, si le Locataire ne restitue pas le Produit, si la référence du produit restitué est différente de celle du Produit loué, s'il le restitue dans un état non conforme, ou si le Produit présente une fonctionnalité défaillante, le Loueur pourra facturer au Locataire une pénalité qui sera prélevée sur son compte bancaire ou par tout moyen de paiement à sa convenance. Le montant de ladite pénalité varie selon les modalités décrites ci-dessous :

- Pour le Forfait Starter PS5 :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 2	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 3	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 4	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 5	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 6	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 7	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 8	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 9	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 10	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 11	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 12	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 13	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 14	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 15	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 16	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 17	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 18	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 19	231,00	30 €	231,00	30 €	231,00	30 €	170 €	30 €
Mois 20	225,50	30 €	225,50	30 €	225,50	30 €	170 €	30 €
Mois 21	220,00	30 €	220,00	30 €	220,00	30 €	170 €	30 €
Mois 22	209,00	30 €	209,00	30 €	209,00	30 €	170 €	30 €
Mois 23	203,50	30 €	203,50	30 €	203,50	30 €	170 €	30 €
Mois 24	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer PS5 :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 2	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 3	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 4	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €

Mois 5	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 6	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 7	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 8	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 9	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 10	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 11	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 12	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 13	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 14	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 15	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 16	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 17	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 18	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 19	231,00	30 €	231,00	30 €	231,00	30 €	170 €	30 €
Mois 20	225,50	30 €	225,50	30 €	225,50	30 €	170 €	30 €
Mois 21	220,00	30 €	220,00	30 €	220,00	30 €	170 €	30 €
Mois 22	209,00	30 €	209,00	30 €	209,00	30 €	170 €	30 €
Mois 23	203,50	30 €	203,50	30 €	203,50	30 €	170 €	30 €
Mois 24	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 25	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 26	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 27	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ PS5 :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défectueuse	Par manette avec fonctionnalité défectueuse
Mois 1	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 2	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 3	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 4	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 5	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 6	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 7	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 8	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 9	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 10	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 11	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 12	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 13	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 14	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 15	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 16	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 17	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 18	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 19	231,00	30 €	231,00	30 €	231,00	30 €	170 €	30 €
Mois 20	225,50	30 €	225,50	30 €	225,50	30 €	170 €	30 €
Mois 21	220,00	30 €	220,00	30 €	220,00	30 €	170 €	30 €
Mois 22	209,00	30 €	209,00	30 €	209,00	30 €	170 €	30 €
Mois 23	203,50	30 €	203,50	30 €	203,50	30 €	170 €	30 €
Mois 24	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 25	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 26	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 27	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 28	187,00	30 €	187,00	30 €	187,00	30 €	170 €	30 €
Mois 29	187,00	30 €	187,00	30 €	187,00	30 €	170 €	30 €
Mois 30	181,50	30 €	181,50	30 €	181,50	30 €	170 €	30 €
Mois 31	181,50	30 €	181,50	30 €	181,50	30 €	170 €	30 €
Mois 32	176,00	30 €	176,00	30 €	176,00	30 €	170 €	30 €

Mois 33	176,00	30 €	176,00	30 €	176,00	30 €	170 €	30 €
Mois 34	176,00	30 €	176,00	30 €	176,00	30 €	170 €	30 €
Mois 35	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 36	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 37	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 38	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 39	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Starter PS5 Digital :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 2	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 3	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 7	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 8	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 9	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 10	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 11	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 12	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 13	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 14	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 15	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 16	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 17	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 18	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 19	175,50	30 €	175,50	30 €	175,50	30 €	170 €	30 €
Mois 20	171,00	30 €	171,00	30 €	171,00	30 €	170 €	30 €
Mois 21	166,50	30 €	166,50	30 €	166,50	30 €	170 €	30 €
Mois 22	157,50	30 €	157,50	30 €	157,50	30 €	170 €	30 €
Mois 23	153,00	30 €	153,00	30 €	153,00	30 €	170 €	30 €
Mois 24	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer PS5 Digital :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 2	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 3	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 7	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 8	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 9	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 10	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 11	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 12	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 13	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 14	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 15	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 16	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 17	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 18	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €



Mois 19	175,50	30 €	175,50	30 €	175,50	30 €	170 €	30 €
Mois 20	171,00	30 €	171,00	30 €	171,00	30 €	170 €	30 €
Mois 21	166,50	30 €	166,50	30 €	166,50	30 €	170 €	30 €
Mois 22	157,50	30 €	157,50	30 €	157,50	30 €	170 €	30 €
Mois 23	153,00	30 €	153,00	30 €	153,00	30 €	170 €	30 €
Mois 24	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 25	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 26	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 27	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ PS5 Digital :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 2	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 3	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 7	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 8	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 9	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 10	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 11	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 12	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 13	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 14	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 15	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 16	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 17	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 18	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 19	175,50	30 €	175,50	30 €	175,50	30 €	170 €	30 €
Mois 20	171,00	30 €	171,00	30 €	171,00	30 €	170 €	30 €
Mois 21	166,50	30 €	166,50	30 €	166,50	30 €	170 €	30 €
Mois 22	157,50	30 €	157,50	30 €	157,50	30 €	170 €	30 €
Mois 23	153,00	30 €	153,00	30 €	153,00	30 €	170 €	30 €
Mois 24	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 25	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 26	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 27	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 28	144,00	30 €	144,00	30 €	144,00	30 €	170 €	30 €
Mois 29	142,65	30 €	142,65	30 €	142,65	30 €	170 €	30 €
Mois 30	141,75	30 €	141,75	30 €	141,75	30 €	170 €	30 €
Mois 31	140,40	30 €	140,40	30 €	140,40	30 €	170 €	30 €
Mois 32	139,50	30 €	139,50	30 €	139,50	30 €	170 €	30 €
Mois 33	138,15	30 €	138,15	30 €	138,15	30 €	170 €	30 €
Mois 34	137,25	30 €	137,25	30 €	137,25	30 €	170 €	30 €
Mois 35	135,90	30 €	135,90	30 €	135,90	30 €	170 €	30 €
Mois 36	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €
Mois 37	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €
Mois 38	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €
Mois 39	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Starter PS5 Pro :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Lecteur défaillant	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 2	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 3	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 4	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 5	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 6	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 7	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 8	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 9	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 10	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 11	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 12	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 13	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 14	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 15	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 16	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 17	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 18	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 19	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 20	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 21	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 22	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 23	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 24	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer PS5 Pro :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Lecteur défaillant	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 2	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 3	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 4	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 5	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 6	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 7	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 8	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 9	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 10	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 11	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 12	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 13	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 14	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 15	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 16	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 17	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 18	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 19	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 20	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 21	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 22	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 23	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 24	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 25	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €

Mois 26	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 27	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ PS5 Pro :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Lecteur défaillant	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 2	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 3	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 4	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 5	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 6	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 7	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 8	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 9	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 10	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 11	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 12	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 13	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 14	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 15	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 16	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 17	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 18	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 19	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 20	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 21	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 22	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 23	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 24	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 25	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 26	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 27	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 28	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 29	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 30	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 31	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 32	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 33	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 34	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 35	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 36	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 37	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 38	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 39	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 40	276,00 €	30 €	276,00 €	30 €	276,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €

- Pour le Forfait Starter Switch Oled :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 2	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 3	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €

Mois 6	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 7	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 8	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 9	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 10	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 11	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 12	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 13	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 14	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 15	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 16	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 17	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 18	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 19	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 20	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 21	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 22	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 23	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 24	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer Switch Oled :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défectueuse	Par manette avec fonctionnalité défectueuse
Mois 1	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 2	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 3	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 7	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 8	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 9	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 10	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 11	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 12	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 13	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 14	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 15	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 16	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 17	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 18	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 19	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 20	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 21	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 22	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 23	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 24	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ Switch Oled :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défectueuse	Par manette avec fonctionnalité défectueuse
Mois 1	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 2	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 3	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €

Mois 6	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 7	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 8	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 9	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 10	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 11	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 12	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 13	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 14	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 15	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 16	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 17	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 18	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 19	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 20	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 21	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 22	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 23	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 24	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 25	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 26	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 27	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 28	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 29	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 30	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	170 €	30 €

Le Locataire est informé qu'en cas de sinistre, les pénalités susmentionnées demeureront applicables s'il n'a pas mis en œuvre les éventuelles garanties dont il bénéficie au titre du présent Contrat de location ou du Contrat de services.

Pour application du présent article, est considéré comme un Produit non conforme, un Produit dont au moins une des fonctionnalités principales est hors d'usage et dont le dysfonctionnement n'est pas dû à l'usure résultant d'une utilisation normale du Produit. Est considérée comme défectueuse, toute fonctionnalité, autre qu'une des fonctionnalités principales du Produit, diagnostiquée hors d'usage lors de la restitution.

Il est précisé par ailleurs, que le Locataire s'engage à restituer le Produit ou l'éventuel Produit de remplacement dans des conditions garantissant une protection appropriée.

Lorsque le Produit n'est pas restitué à la suite de la survenance d'un fait extérieur et indépendant de la volonté du Locataire, le Locataire, gardien et non propriétaire du Produit, s'engage à verser au Loueur le montant de l'indemnisation qu'il pourrait percevoir s'il dispose d'une assurance à cet effet.

#### Article 9 : Dispositions relatives à la conclusion du contrat sous forme électronique

##### Rappel des étapes à suivre pour conclure le Contrat de location longue durée par voie électronique

Le Locataire initie sa demande de souscription à l'Offre de location en ligne via une page web dédiée et hébergée par Micromania depuis son domicile ou en Magasin agréé.

Après avoir sélectionné son Offre de Location le client passe par les étapes de souscription suivantes :

- Le Locataire procède à la sélection du produit en renseignant les données demandées dans le parcours de souscription
- Le Locataire s'identifie,
- Le locataire communique ses données carte bancaires en vue du 1<sup>er</sup> versement
- Le Locataire saisit ses informations personnelles,
- Le Locataire vérifie le récapitulatif (données personnelles déclarées et l'Offre de Location sélectionnée) et le valide (le cas échéant, il peut revenir en arrière pour les modifier),
- Le Locataire obtient une acceptation de principe à sa demande de Location à partir des données déclarées,
- Le Locataire est invité à se rendre dans le magasin Micromania de son choix dans les 5 jours ouvrés avec ses justificatifs afin de finaliser sa demande de Location et, en cas d'indisponibilité du Produit, procéder à la réservation de celui-ci.
- Les justificatifs remis par le Locataire sont téléchargés et vérifiés par le vendeur Micromania en magasin.

##### Signature électronique du Contrat

Une fois la procédure préalable à la signature électronique du Contrat menée à son terme dans les conditions susvisées, il est alors demandé au Locataire de signer en magasin Micromania, de manière électronique, les documents contractuels selon les modalités ci-dessous :

Le numéro de téléphone mobile du Locataire permettant de recevoir un code unique dit OTP (OneTime Password), c'est-à-dire mot de passe utilisable une seule fois) est affiché sur l'écran. Le Locataire demande à recevoir le code en cliquant sur le bouton « Valider et Signer électroniquement votre

contrat » nécessaire à la signature électronique. Le Locataire pourra alors procéder à la signature électronique du Contrat de location longue durée en saisissant le code OTP reçu sur son téléphone portable. Ce code est valable durant 10 minutes après son émission. Après avoir signé électroniquement, le Locataire recevra un email lui permettant d'accéder, enregistrer, imprimer et conserver l'ensemble des documents de façon à pouvoir les consulter à tout moment comme décrit ci-dessous.

#### **Convention de preuve**

Le Contrat, composé de la présente convention et de la demande de prélèvement est un contrat électronique. La preuve de ce contrat peut être établie conformément aux articles 1366 et 1368 du Code civil. Il peut être signé électroniquement, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Le Locataire et le Loueur reconnaissent et acceptent que les enregistrements informatiques réalisés par le Loueur, conservés pendant un délai conforme aux exigences légales ont valeur probante entre les parties et feront preuve, en cas de litige, des données et des faits qu'ils contiennent. La preuve contraire pouvant être rapportée par le Locataire par tout moyen.

#### **Moyens techniques permettant au Locataire d'identifier et de corriger les erreurs commises lors de la saisie des données**

Dans le parcours de souscription, le client vérifie son récapitulatif (l'ensemble de ses données personnelles déclarées et l'Offre de Location sélectionnée) et dispose de la possibilité de les modifier en revenant en arrière.

#### **Langues proposées pour la conclusion du contrat**

Seule la langue française est proposée au Locataire pour conclure le Contrat. Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, la loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du Contrat est la loi française.

#### **Archivage**

L'exemplaire original de votre Contrat électronique est automatiquement transmis au tiers archiveur CDC ARKHINEO pour un archivage à valeur probante. Conformément à l'article 1375 alinéa 4 du Code Civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire ou d'y avoir accès. Le Locataire a la possibilité de télécharger une copie électronique du Contrat de location longue durée via le lien transmis par courrier électronique. Pour accéder à l'original archivé du Contrat, le Locataire peut contacter le Loueur par mail à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr).

#### **Article 10 : Information et correspondances**

Durant toute la durée du Contrat de location longue durée, le Locataire s'engage à signaler immédiatement et spontanément au Loueur toutes modifications dans les renseignements fournis lors de la souscription au Contrat de location longue durée, et notamment signaler préalablement au Loueur tout changement d'adresse.

Le cas échéant, le Locataire s'engage à avertir le Loueur un (1) mois à l'avance de tout changement de compte bancaire sur lequel sont effectués les prélèvements en fournissant un nouveau mandat de prélèvement SEPA signé comportant les références du nouveau compte.

Pour ce faire, il pourra contacter directement le Loueur par mail à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr) afin de solliciter la prise en compte de sa demande en fournissant les justificatifs relatifs à sa demande.

#### **Article 11 : Opposition au démarchage téléphonique**

Le Locataire peut s'opposer à recevoir de la prospection commerciale par voie téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Cette inscription interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement, sauf si cette sollicitation intervient dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et qu'elle a un rapport avec l'objet de ce contrat.

#### **Article 12 : Réclamations**

Pour toute réclamation liée au contrat de location, le Locataire pourra s'adresser au Loueur par mail à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr)

#### **Article 13 : Traitement des litiges**

En cas de réclamation liée au contrat de location, le Locataire peut également s'adresser au Service consommateurs du Loueur : Service consommateurs - Personal Finance Location – 62061 Arras Cedex 9.

Si un accord n'est pas trouvé ou à défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois du Service consommateurs, le Locataire peut s'adresser gratuitement, conformément à la réglementation, à un service de médiation indépendant dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur le Médiateur de l'ASF, 75854 Paris cedex 17 et ceci, sans préjudice des autres voies d'actions légales. La saisine de la médiation doit s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale ou en ligne directement sur le site <https://lemediateur.asf-france.com/>. En cas de contrat en ligne, le Locataire peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) pour régler le litige (<http://ec.europa.eu/consumers/odr>).

#### Article 14 : Droit applicable et compétence de juridiction

Le présent Contrat de location longue durée est établi en langue française, il est régi par le droit français. Les juridictions françaises sont compétentes pour connaître de toute action relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat de location longue durée.

# NOTICE D'INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dernière mise à jour Juin 2024

## Avant-propos : principaux changements

En tant que partenaire de confiance, nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Nous avons fait évoluer cette Notice pour qu'elle soit plus transparente en améliorant les informations sur : - Les durées de conservation - Les traitements exclusivement automatisés.

## Introduction

**La protection de vos données personnelles est au cœur de nos préoccupations**, le Groupe BNP Paribas a adopté des principes forts dans sa Charte de confidentialité des données personnelles disponible à l'adresse suivante : [BNP Paribas - Charte de confidentialité des données personnelles \(group.bnpparibas\)](#)

Personal Finance Location, entité juridique de BNP Paribas Personal Finance (« Nous »), en tant que responsable du traitement, à travers nos marques est responsable de la collecte et du traitement de vos données personnelles dans le cadre de ses activités.

Les métiers de notre Groupe consistent à aider l'ensemble de nos clients – particuliers, entrepreneurs, TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), grandes entreprises et investisseurs institutionnels – dans leurs activités bancaires quotidiennes ainsi qu'à réaliser leurs projets grâce à nos solutions de financement, d'investissement, d'épargne et d'assurance.

En tant que membre d'un Groupe intégré de banque-assurance en collaboration avec les différentes entités du Groupe, nous fournissons à nos clients des solutions de financement, d'assurance et de location (LOA, LLD) ainsi que par l'intermédiaire des autres entités du Groupe la possibilité de souscrire à une offre complète de produits et services de banque.

L'objectif de la présente notice est de vous expliquer comment nous traitons vos données personnelles et comment vous pouvez les contrôler et les gérer.

Le cas échéant, des informations complémentaires peuvent vous être communiquées au moment de la collecte de vos données personnelles.

## 1. ÊTES-VOUS CONCERNE PAR CETTE NOTICE ?

Vous êtes concernés par cette notice, si vous êtes (« Vous ») :

- un de nos clients ou en relation contractuelle avec nous (par exemple, en qualité de garant) ;
- un membre de la famille de notre client. En effet, nos clients peuvent parfois être amené à partager avec nous des informations portant sur leur famille lorsque cela est nécessaire pour leur fournir un produit ou service ou mieux les connaître ;
- une personne intéressée par nos produits ou services dès lors que vous nous communiquez vos données personnelles (en agence, sur nos sites et applications, lors d'événements ou d'opérations de parrainage) pour que nous vous contactons.
- des héritiers et ayants droit ;
- des donneurs d'ordres ou des bénéficiaires d'opérations de paiement ;
- des personnes chargées de la protection des majeurs ;
- des bénéficiaires d'un contrat ou d'une police d'assurance et d'un trust/une fiducie ;
- des propriétaires.
- 

Vous êtes également concernés par cette notice, en tant que professionnel, si vous êtes :

- représentant légal ou personne habilitée (mandats/délégations de pouvoirs) d'une personne morale cliente, d'un partenaire, d'un fournisseur ou d'un prestataire de Personal Finance Location ;
- bénéficiaire effectif ;
- actionnaire ;
- client entrepreneur individuel ou auto-entrepreneur (vous avez choisi d'exercer votre activité sans créer de personne morale).

Lorsque vous nous fournissez des données personnelles relatives à d'autres personnes, n'oubliez pas de les informer de la communication de leurs données et invitez-les à prendre connaissance de la présente Notice. Nous prendrons soin de faire de même dès lors que nous le pouvons (c'est à dire lorsque nous avons les coordonnées des personnes).

## 2. COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRÔLER LES TRAITEMENTS QUE NOUS REALISONS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vous avez des droits qui vous permettent d'exercer un contrôle significatif sur vos données personnelles et la façon dont nous les traitons.

Si vous souhaitez exercer les droits décrits ci-dessous, merci de nous envoyer une demande par courrier postal adressé à Personal Finance Location – Service Consommateur – 62061 Arras Cedex 9 ou un courriel à l'adresse suivante : [consommateur.location.donneespersonnelles@cetelem.fr](mailto:consommateur.location.donneespersonnelles@cetelem.fr) avec un scan/copie de votre pièce d'identité lorsque cela est nécessaire.

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données personnelles en vertu de la présente Notice, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données aux adresses suivantes :

Par courrier/courriel :



### **2.1. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles**

Si vous souhaitez avoir accès à vos données personnelles, nous vous fournirons une copie des données personnelles sur lesquelles porte votre demande ainsi que les informations se rapportant à leur traitement.

Votre droit d'accès peut se trouver limité lorsque la réglementation le prévoit. C'est le cas de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui nous interdit de vous donner directement accès à vos données personnelles traitées à cette fin. Dans ce cas, vous devez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui nous interrogera.

### **2.2. Vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles**

Si vous considérez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander qu'elles soient modifiées ou complétées. Dans certains cas, une pièce justificative pourra vous être demandée.

### **2.3. Vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles**

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles dans les limites autorisées par la loi.

### **2.4. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles fondé sur l'intérêt légitime**

Si vous n'êtes pas d'accord avec un traitement fondé sur l'intérêt légitime, vous pouvez vous opposer à celui-ci, pour des raisons tenant à votre situation particulière, en nous indiquant précisément le traitement concerné et les raisons. Nous ne traiterons plus vos données personnelles sauf à ce qu'il existe des motifs légitimes et impérieux de les traiter ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

### **2.5. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale**

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

### **2.6. Vous pouvez suspendre l'utilisation de vos données personnelles**

Si vous contestez l'exactitude des données que nous utilisons ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, nous procéderons à une vérification ou à un examen de votre demande. Pendant le délai d'étude de votre demande, vous avez la possibilité de nous demander de suspendre l'utilisation de vos données.

### **2.7. Vous avez des droits face à une décision automatisée**

Par principe, vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée fondée sur un profilage ou non qui a un effet juridique ou vous affecte de manière significative. Nous pouvons néanmoins automatiser ce type de décision si elle est nécessaire à la conclusion/à l'exécution d'un contrat conclu avec nous, autorisée par la réglementation ou si vous avez donné votre consentement. En toute hypothèse, vous avez la possibilité de contester la décision, d'exprimer votre point de vue et de demander l'intervention d'un être humain qui puisse réexaminer la décision.

### **2.8. Vous pouvez retirer votre consentement**

Si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.

### **2.9. Vous pouvez demander la portabilité d'une partie de vos données personnelles**

Vous pouvez demander à récupérer une copie des données personnelles que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Lorsque cela est techniquement possible, vous pouvez demander à ce que nous transmettions cette copie à un tiers.

### **2.10. Comment déposer une plainte auprès de la CNIL ?**

En plus des droits mentionnés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, qui est le plus souvent celle de votre lieu de résidence, telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés (CNIL) en France.

## **3. POURQUOI ET SUR QUELLE BASE LEGALE UTILISONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?**

L'objectif de cette section est de vous expliquer pourquoi nous traitons vos données personnelles et sur quelle base légale nous nous reposons pour le justifier.

### **3.1. Vos données personnelles sont traitées pour nous conformer à nos différentes obligations légales**

Vos données personnelles sont traitées lorsque cela est nécessaire pour nous permettre de respecter les réglementations auxquelles nous sommes soumis, notamment les réglementations bancaires et financières.

#### **3.1.1. Nous utilisons vos données personnelles pour :**

- contrôler les opérations et transactions et ainsi identifier celles qui sont inhabituelles (par exemple lorsque vous retirez une somme d'argent importante dans un pays autre que celui de votre lieu de résidence) ;

- gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels le Groupe BNP Paribas est susceptible d'être confronté dans le cadre de ses activités ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire nos obligations de notification et de contrôle fiscal ;
- enregistrer les opérations à des fins comptables ;
- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
- détecter et prévenir la corruption ;
- respecter les dispositions de la réglementation eIDAS relatives à la signature électronique ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.
- Détecter les situations de fragilités financières afin de proposer aux clients concernés des mesures d'accompagnement adaptés ;
- réaliser nos obligations de consultation et de déclaration auprès de la Banque de France (inscription et désinscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)) ;
- déclarer la clôture ou la modification d'un compte à la Direction Générale des Finances Publiques pour la tenue du fichier FICOBA. Dans ce cadre, nous transmettons certaines informations relatives au titulaire du compte, ses éventuels mandataires ou représentants légaux ;
- assurer la sécurité de l'exécution des services de paiement, notamment détecter et prévenir la fraude par l'authentification du donneur d'ordre dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement (DSP2) ;
- respecter notre devoir de conseil au titre de la distribution d'assurance.
- répondre à notre obligation d'accessibilité aux services pour les personnes handicapées, par exemple avec des outils de speech to text.

### **3.1.2. Nous traitons aussi vos données personnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Nous appartenons à un Groupe bancaire qui doit disposer d'un système robuste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) au niveau de nos entités, et piloté au niveau central, ainsi que d'un dispositif permettant d'appliquer les décisions de sanctions aussi bien locales, qu'européennes ou internationales.

Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec BNP Paribas SA, maison mère du Groupe BNP Paribas (le terme « nous » dans la présente section englobe également BNP Paribas SA).

Les traitements mis en œuvre pour répondre à ces obligations légales sont détaillées en annexe 1.

### **3.2. Vos données personnelles sont traitées pour exécuter un contrat auquel vous êtes partie ou des mesures précontractuelles prises à votre demande**

Vos données personnelles sont traitées lorsqu'elles sont nécessaires à la conclusion ou l'exécution d'un contrat pour :

- définir votre score de risque de crédit et votre capacité de remboursement ;
- évaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si nous pouvons vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix) ;
- vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable ;
- gérer les dettes existantes dans la phase de recouvrement amiable (identification des clients en situation d'impayé) ;
- répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches ;
- assurer le règlement de votre succession.

### **3.3. Vos données personnelles sont traitées pour répondre à notre intérêt légitime ou celui d'un tiers**

Lorsque nous fondons un traitement sur l'intérêt légitime, nous opérons une pondération entre cet intérêt et vos intérêts ou vos libertés et droits fondamentaux pour nous assurer qu'il y a un juste équilibre entre ceux-ci. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur l'intérêt légitime poursuivi par un traitement, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées fournies à la section 2 ci-dessus.

### **3.3.1. Dans le cadre de notre activité, nous utilisons vos données personnelles pour :**

- Gérer les risques auxquels nous sommes exposés :
  - nous conservons la preuve d'opérations ou de transactions, y compris sous format électronique ;
  - nous surveillons vos transactions pour gérer, prévenir et détecter la fraude notamment par la surveillance de vos transactions, l'établissement de listes de fraudes comportant les auteurs de fraudes avérées ou par l'utilisation de traceurs afin de permettre de collecter vos données de navigation et de configuration en les regroupant sous la forme d'un identifiant technique (device fingerprinting);
  - nous gérons le surendettement, le contentieux (judiciaire et extrajudiciaire) et le recouvrement de créances compromises. Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec Neuilly Contentieux ;
  - nous traitons les réclamations et les éléments de défense en cas de litige ;
  - nous développons des modèles statistiques individuels afin de faciliter la définition de votre capacité d'emprunt.
- Améliorer la cybersécurité, gérer nos plateformes et sites internet, et assurer la continuité des activités.
- Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance.
- Améliorer l'automatisation et l'efficacité de nos processus opérationnels et nos services à la clientèle (ex. remplissage automatique des plaintes, suivi de vos demandes et amélioration de votre satisfaction sur la base des données collectées lors de nos interactions avec vous comme les enregistrements téléphoniques, les courriels ou les chats).
- Réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de dettes, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas.
- Faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs pouvant relever de l'intelligence artificielle dans le respect des réglementations et lignes directrices des autorités compétentes en la matière à des fins :
  - commerciales : pour identifier les produits et services que nous pourrions vous offrir pour répondre au mieux à vos besoins, pour créer de nouvelles offres ou identifier de nouvelles tendances chez nos clients, pour développer notre politique commerciale en tenant compte des préférences de nos clients ;
  - de sécurité: pour prévenir les potentiels incidents et améliorer la gestion de la sécurité ;
  - de conformité (telle que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et de gestion des risques ;
  - de lutte contre la fraude.
- Organiser des jeux concours, des loteries, des opérations promotionnelles, effectuer des enquêtes d'opinion et de satisfaction des clients.

### **3.3.2. Nous utilisons vos données personnelles pour vous envoyer des offres commerciales par voie électronique, courrier papier et téléphone**

En tant qu'entité du Groupe BNP Paribas, nous voulons être en mesure de vous offrir l'accès à l'ensemble de notre gamme de produits et services répondant le mieux à vos besoins.

Dès lors que vous êtes client et sauf opposition de votre part, nous pourrions vous adresser ces offres par voie électronique pour nos produits et services et ceux du Groupe dès lors qu'ils sont similaires à ceux que vous avez déjà souscrits.

Nous veillons à ce que ces offres commerciales portent sur des produits ou services en lien avec vos besoins et complémentaires à ceux que vous avez déjà pour s'assurer du juste équilibre entre nos intérêts respectifs.

Nous pourrions aussi vous adresser par téléphone et courrier postal, sauf opposition de votre part, les offres concernant nos produits et services ainsi que ceux du Groupe et de nos partenaires de confiance.

### **3.3.3. Nous analysons vos données personnelles pour réaliser un profilage standard afin de personnaliser nos produits et nos offres**

Pour améliorer votre expérience et votre satisfaction, nous avons besoin de déterminer à quel panel de clients vous appartenez. Pour cela, nous établissons un profil standard à partir des données pertinentes que nous sélectionnons parmi les informations :

- que vous nous avez directement communiquées lors de nos interactions avec vous ou encore lors de la souscription d'un produit ou d'un service ;
- issue de votre utilisation de nos produits ou services comme par exemple celles liées à vos comptes telles que le solde des comptes, les mouvements réguliers ou atypiques, l'utilisation de votre carte à l'étranger ;
- issue de votre utilisation de nos divers canaux : sites et applications (comme par exemple si vous êtes appétent au digital, si vous préférez un parcours client pour souscrire à un produit ou service avec plus d'autonomie (selfcare).

Sauf opposition de votre part, nous réaliserons cette personnalisation basée sur un profilage standard. Nous pourrions aller plus loin pour mieux répondre à vos besoins, si vous y consentez, en réalisant une personnalisation sur mesure comme indiqué ci-dessous.

### 3.4. Vos données personnelles sont traitées si vous y avez consenti

Pour certains traitements de données personnelles, nous vous donnerons des informations spécifiques et vous demanderons votre consentement. Nous vous rappelons que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

En particulier, nous vous demandons votre consentement pour :

- Une personnalisation sur-mesure de nos offres et nos produits ou services basée sur des profilages plus sophistiqués permettant d'anticiper vos besoins et comportements ;
- Toute offre par voie électronique portant sur des produits et services non similaires à ceux que vous avez souscrits ou des produits et services de nos partenaires de confiance ;
- Une personnalisation de nos offres, produits et services sur la base des données de vos comptes dans d'autres banques ;
- Utiliser vos données de navigation (cookies) à des fins commerciales ou pour enrichir la connaissance de votre profil.

D'autres consentements au traitement de vos données personnelles pourront vous être demandés lorsque cela est nécessaire.

### 3.5. Collecte de données personnelles via les réseaux sociaux

Aujourd'hui, l'usage des réseaux sociaux par les entreprises est primordial.

Pour que nous puissions accomplir efficacement notre mission, il nous est essentiel d'être présents sur les réseaux sociaux, et cette présence est susceptible d'entraîner le traitement de certaines de vos données personnelles.

Ainsi, dans le cadre de notre intérêt légitime pour nos besoins en matière de marketing, communication, publicité et nos publications, ainsi que pour la gestion de crise et la gestion de la relation client, Nous sommes susceptibles de collecter les données personnelles suivantes :

- Les échanges que vous avez eus avec Nous sur nos pages et publications sur les réseaux sociaux, y compris vos dernières réclamations et plaintes ;
- Des données issues des pages et publications des réseaux sociaux contenant des informations que vous avez rendues publiques.

Plus spécifiquement, ces données personnelles seront traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de crise (écoute des réseaux sociaux) et gestion de la relation client, ce qui inclut :
  - La prévention de crise : surveiller et analyser les réseaux sociaux et le web en utilisant des mots clés pour apprécier la réputation des entités de BNP Paribas ainsi que pour être informés de ce qui se dit à propos de sujets spécifiques afin de pouvoir communiquer en fonction ;
  - La gestion de crise : pouvoir analyser les problématiques liées à certaines publications et agir en fonction ; répondre aux publications, postes ou commentaires des utilisateurs des réseaux sociaux ; détecter et signaler les faux comptes et fausses publications ; ou mener des enquêtes en cas d'allégations graves ou de réclamations.
- Marketing, communication, publicité et publications, ce qui inclut :
  - Extraction de données pour identifier les sujets tendances en collectant les données accessibles publiquement sur les réseaux sociaux ;
  - Publication d'articles ;
- Vous suggérez des publications en fonction de vos centres d'intérêt ;
- La segmentation de nos prospects et clients et des utilisateurs de réseaux sociaux selon leur influence ;
- Optimiser la publicité / le marketing ciblé via la segmentation des destinataires de la publicité/du marketing

## 4. QUELS TYPES DE DONNEES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS ?

Nous collectons et utilisons vos données personnelles, à savoir toute information qui vous identifie ou permet de vous identifier.

En fonction notamment du type de produit ou de service que nous vous fournissons et des échanges que nous avons avec vous, nous collectons et utilisons différents types de données personnelles vous concernant, y compris :

- **Données d'identification** : par exemple, nom complet, genre, lieu et date de naissance, nationalité, numéro de carte d'identité, numéro de passeport, numéro de permis de conduire, numéro d'immatriculation du véhicule, photo, signature ;
- **Informations de contact** : (privées ou professionnelles) adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone ;
- **Informations relatives à votre situation patrimoniale et vie de famille** : par exemple, votre capacité juridique, statut marital, régime matrimonial, nombre d'enfants et âge, étude ou emploi des enfants, composition du foyer, date de décès des enfants, parents ou conjoint, biens que vous possédez : appartement ou maison, indice et détail du DPE ( Diagnostic de Performance Energétique) ;
- **Moments importants de votre vie** : par exemple, vous venez de vous marier, de divorcer, de vivre en couple, d'avoir des enfants, de faire l'objet d'une mesure de protection judiciaire ;
- **Mode de vie** : loisirs et centres d'intérêts, voyages, votre environnement (nomade, sédentaire) ;
- **Informations économiques, financières et fiscales** : par exemple, identifiant fiscal, statut fiscal, pays de résidence, salaire et autres revenus, montant de vos actifs ;
- **Informations relatives à l'éducation et à l'emploi** : par exemple, niveau d'étude, emploi, nom de l'employeur et rémunération ;

- **Informations bancaires et financières en lien avec les produits et services que vous détenez** : par exemple, coordonnées bancaires, produits et services détenus et utilisés (crédit, assurance, épargne et investissements, leasing, protection habitation), numéro de carte, virements de fonds, patrimoine, antécédents de crédit, incidents de paiement ;
- **Données de transaction** : mouvements et solde des comptes, transactions comprenant les données relatives aux bénéficiaires dont leurs noms complets, adresses et coordonnées ainsi que les détails des transactions bancaires, montant, date, heure et type de transaction (carte bancaire, virement, chèque, prélèvement automatique) ;
- **Données relatives à vos habitudes et préférences en lien avec l'utilisation de nos produits et services** par exemple : détails sur les biens et services que vous avez achetés et commandés via nos financements et produits (type d'article, mode de livraison) ;
- **Données collectées dans le cadre de nos interactions avec vous** : vos commentaires, suggestions, besoins collectés lors de nos échanges avec vous en physique dans nos Agences (comptes rendus) et en ligne lors de communications téléphoniques (conversation), discussion par courrier électronique, chat, chatbot, échanges sur nos pages sur les réseaux sociaux et vos dernières réclamations/plaintes. Vos données de connexion et de suivi telles que les cookies et traceurs à des fins non publicitaires ou analytiques sur nos sites Internet, nos services en ligne, nos applications, nos pages sur les réseaux sociaux ;
- **Données concernant vos appareils (téléphone portable, ordinateur, tablette, etc.)** : adresse IP, caractéristiques techniques et données d'identification uniques, type de matériel, domaine, type de navigateur et langue, système d'exploitation et de paramétrage, coordonnées GPS, heure et fuseau horaire, actions sur nos sites tels que comportements en termes de clics ... ;
- **Identifiants de connexion ou dispositifs de sécurité personnalisés utilisés pour vous connecter au site Internet et aux applications de BNP Paribas.**

Nous pouvons collecter des données sensibles telles que des données de santé, des données biométriques, ou des données relatives aux infractions pénales, dans le respect des conditions strictes définies par les réglementations en matière de protection des données.

## 5. AUPRES DE QUI COLLECTONS-NOUS DES DONNEES PERSONNELLES ?

Nous collectons des données personnelles directement auprès de vous, cependant nous pouvons aussi collecter des données personnelles d'autres sources.

Nous collectons parfois des données provenant de sources publiques :

- des publications/bases de données mises à disposition par des autorités ou des tierces parties officielles (par exemple le Journal Officiel de la République Française, le Registre du Commerce et des Sociétés, les bases de données gérées par des autorités de contrôle du secteur financier, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)) ;
- des sites Internet/pages des réseaux sociaux d'entités juridiques ou de clients professionnels contenant des informations que vous avez rendues publiques (par exemple, votre propre site Internet ou votre page sur un réseau social) ;
- des informations publiques telles que celles parues dans la presse.

Nous collectons aussi des données personnelles de tierces parties :

- d'autres entités du Groupe BNP Paribas ;
- de nos clients (entreprises ou particuliers) ;
- de nos partenaires commerciaux ;
- de prestataires de services d'initiation de paiement et d'agrégateurs de compte (prestataires de services d'information sur les comptes) ;
- des tiers tels que les agences de référence de crédit et les agences de prévention de la fraude ;
- des courtiers de données qui sont chargés de s'assurer qu'ils recueillent des informations pertinentes de manière légale ;
- des ayants-droits et déclarants dans le cadre d'une succession ;
- certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires lorsque les circonstances spécifiques l'imposent (litige, successions etc.) ;
- de la Banque de France, lors de la consultation de fichiers (notamment le Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers ou le Fichier Central des Chèques).

## 6. AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNEES PERSONNELLES ET POURQUOI?

### a. Avec les entités du Groupe BNP Paribas

En tant que société membre du Groupe BNP Paribas, nous collaborons étroitement dans le monde entier avec les autres sociétés du groupe. Vos données personnelles pourront ainsi être partagées entre les entités du Groupe BNP Paribas, lorsque c'est nécessaire, pour :

- nous conformer à nos différentes obligations légales et réglementaires décrites précédemment.

- répondre à nos intérêts légitimes qui sont :
  - gérer, prévenir, détecter les fraudes ;
  - faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs à des fins commerciales, de sécurité, de conformité, de gestion des risques et de lutte contre la fraude ;
  - améliorer la fiabilité de certaines données vous concernant détenues par d'autres entités du Groupe ;
  - vous offrir l'accès à l'ensemble des produits et services du Groupe répondant le mieux à vos envies et besoins ;
  - personnaliser le contenu et les prix des produits et services ;
  - mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques.

Nous financer et nous refinancer est également constitutif d'un intérêt légitime impliquant que vos données personnelles puissent être partagées notamment avec les entités du Groupe BNP Paribas et avec la Caisse de Refinancement de l'Habitat qui assurent notre refinancement.

Vos données pourront également être transmises, s'agissant de l'étude, de l'octroi, de la gestion d'une demande de financement et de la prévention des fraudes et des impayés, aux entités du groupe BNP Paribas Personal Finance en vue de la gestion de leurs crédits aux particuliers.

#### **b. Avec des destinataires, tiers au groupe BNP Paribas et des sous-traitants**

Afin de réaliser certaines des finalités décrites dans la présente Notice, nous sommes susceptibles lorsque cela est nécessaire de partager vos données personnelles avec :

- des sous-traitants qui réalisent des prestations pour notre compte par exemple des services informatiques, des services d'impression, de télécommunication, de recouvrement, de conseil, de distribution et de marketing ;
- des partenaires bancaires et commerciaux (notamment dans le cadre de la gestion et l'animation d'un programme de fidélisation ou d'avantages), des agents indépendants, des intermédiaires ou des courtiers, des institutions financières, des contreparties, des référentiels centraux avec qui nous avons des liens si un tel transfert est nécessaire pour vous fournir des services ou des produits ou pour satisfaire à nos obligations contractuelles ou mener à bien des transactions (par exemple des banques, des banques correspondantes, des dépositaires, des émetteurs de titres, des agents payeurs, des plates-formes d'échange, des compagnies d'assurances, des opérateurs de système de paiement, des émetteurs ou des intermédiaires de cartes de paiement, les sociétés de caution mutuelle ou organisme de garantie financière) ;
- les entreprises qui assurent ou garantissent vos crédits (entreprises d'assurances entreprises d'assurances, sociétés de caution mutuelle, par exemple) ;
- des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités ou des établissements ou institutions publics (tels que la Banque de France, la Caisse des dépôts et des Consignation), à qui nous ou tout membre du Groupe BNP Paribas sommes tenus de divulguer des données :
  - à leur demande ;
  - dans le cadre de notre défense, une action ou une procédure ;
  - afin de nous conformer à une réglementation ou une recommandation émanant d'une autorité compétente à notre égard ou à l'égard de tout membre du Groupe BNP Paribas ;
- des prestataires de services de paiement tiers (informations concernant vos comptes bancaires), pour les besoins de la fourniture d'un service d'initiation de paiement ou d'information sur les comptes si vous avez consenti au transfert de vos données à cette tierce partie ;
- certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, ou des commissaires aux comptes lorsque des circonstances spécifiques l'imposent (litige, audit, etc.) ainsi qu'à nos assureurs ou tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités du Groupe BNP Paribas.

## **7. TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES PERSONNELLES**

En cas de transferts internationaux depuis l'Espace économique européen (EEE) vers un pays n'appartenant pas à l'EEE, le transfert de vos données personnelles peut avoir lieu sur la base d'une décision rendue par la Commission européenne, lorsque celle-ci a reconnu que le pays dans lequel vos données seront transférées assure un niveau de protection adéquat. En cas de transfert de vos données vers un pays dont le niveau de protection de vos données n'a pas été reconnu comme adéquat par la Commission européenne, soit nous nous appuyerons sur une dérogation applicable à la situation spécifique (par exemple, si le transfert est nécessaire pour exécuter un contrat conclu avec vous, comme notamment lors de l'exécution d'un paiement international) ou nous prendrons l'une des mesures suivantes pour assurer la protection de vos données personnelles :

- des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne ;
- des règles d'entreprise contraignantes.

Pour obtenir une copie de ces mesures visant à assurer la protection de vos données ou recevoir des détails relatifs à l'endroit où elles sont accessibles, vous pouvez nous adresser une demande écrite au délégué à la protection des données, fournie à la section 2 de cette notice.

## 8. PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Le tableau ci-après reprend les principaux délais applicables. Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée pendant la durée de conservation la plus longue.

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Respect de nos obligations légales</b>	Gérer et déclarer les risques	Contrôler les opérations et transactions et ainsi identifier celles qui sont inhabituelles	Au maximum 5 ans à compter de l'exécution de l'opération/transaction
		Gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels le Groupe BNP Paribas est susceptible d'être confronté dans le cadre ses activités	Au maximum 20 ans à compter de la fin de toute relation
	Respecter les obligations légales en matière de signature électronique	Respecter les dispositions applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats de signature électronique	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	Respecter les obligations légales en matière de sécurité financière et d'éthique professionnelle	Contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire nos obligations de notification et de contrôle fiscal	5 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Détecter et prévenir la corruption	2 mois à compter de l'instruction du dossier, 5 ans à partir de la fin de toute relation en cas de corruption avérée
		Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	5 ans à compter de l'opération ou de la fin de toute relation contractuelle
	Se conformer aux normes comptables, fiscales	Enregistrer les opérations à des fins comptables	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle

		Echanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics	5 ans à compter de la déclaration
	Accompagner les Clients en difficulté	Détecter les situations de fragilités financières afin de proposer aux clients concernés des mesures d'accompagnement adaptées	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou des mesures précontractuelles prises à votre demande</b>	Fournir des services ou produits et assurer la gestion de la relation client	Définir votre score de risque de crédit et votre capacité de remboursement	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle Aucune donnée liée aux prospectus n'est conservée au-delà de 6 mois
		Evaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si nous pouvons vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix)	
		Vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable	
		Répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches	
		Assurer le règlement de votre succession	
		Gérer les dettes existantes dans la phase de recouvrement amiable (identification des	



clients en situation d'impayé)

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Répondre à notre intérêt légitime ou à celui d'un tiers</b>	Gérer les risques auxquels nous sommes exposés	Conserver la preuve d'opérations ou de transactions, y compris sous format électronique	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Gérer le surendettement, le contentieux (judiciaire et extrajudiciaire) et le recouvrement de créances compromises	5 ans à compter de la clôture du dossier de recouvrement Dans le cadre d'un contentieux, les données sont conservées toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires
		Surveiller vos transactions pour gérer, prévenir et détecter la fraude	Au maximum 2 mois à 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
		Développer des modèles statistiques individuels afin de faciliter la définition de votre capacité d'emprunt	10 ans à compter de la fin de toute relation
		Traiter les réclamations et les éléments de défense en cas de litige	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	Assurer la sécurité de nos clients, de nos employés et de nos activités	Améliorer la cybersécurité, gérer nos plateformes et sites internet, et assurer la continuité des activités	5 ans à compter de la détection
		Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance	1 mois à compter de l'enregistrement
	Améliorer l'efficacité de nos processus et services	Améliorer l'automatisation et l'efficacité de nos processus opérationnels et nos services à la clientèle (ex. remplissage automatique des plaintes, suivi de vos demandes et amélioration de votre satisfaction sur la base des données collectées lors de nos interactions avec vous comme les enregistrements	1 mois à 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle selon la nature du processus

	téléphoniques, les courriels ou les chats).	
Gérer le patrimoine de BNP Paribas	Réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de dettes, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas	10 ans à compter de l'échéance des opérations financières ou de la fin de la relation contractuelle avec le Client
Faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs	A des fins commerciales : pour identifier les produits et services que nous pourrions vous offrir pour répondre au mieux à vos besoins, pour créer de nouvelles offres ou identifier de nouvelles tendances chez nos clients, pour développer notre politique commerciale en tenant compte des préférences de nos clients	Au maximum 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
	A des fins de sécurité : pour prévenir les potentiels incidents et améliorer la gestion de la sécurité	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	A des fins de conformité : lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et gérer nos risques	Au maximum 5 ans à compter de l'étude
	Pour lutter contre la fraude	Au maximum 2 mois à 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
Réaliser des campagnes de prospection commerciale	Réaliser un profilage standard afin de personnaliser nos produits et nos offres	Au maximum 24 mois après la fin de la relation contractuelle
	Envoyer des offres commerciales par voie électronique, courrier papier et téléphone	Pendant toute la relation contractuelle pour les clients ; et au maximum 6 mois pour les prospects à compter du dernier contact à l'initiative du prospect

	Organiser des jeux concours, des loteries, des opérations promotionnelles, effectuer des enquêtes d'opinion et de satisfaction des clients	Selon la nature des opérations : 9 mois à 5 ans à compter de la fin de l'opération
--	--	--

**9. COMMENT SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DE CETTE NOTICE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?**

Dans un monde où les technologies évoluent en permanence, nous revoyons régulièrement cette Notice et la mettons à jour si besoin.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de ce document en ligne, et nous vous informerons de toute modification significative par le biais de notre site Internet ou via nos canaux de communication habituels.

## Traitement des données personnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous appartenons à un Groupe bancaire qui doit disposer d'un système robuste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) au niveau des entités, piloté au niveau central, d'un dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que d'un dispositif permettant le respect des Sanctions internationales (il s'agit de toutes les sanctions économiques ou commerciales, y compris toutes les lois, les règlements, mesures de restriction, embargo ou gel des avoirs, décrétés, régis, imposés ou mis en œuvre par la République Française, l'Union européenne, le US department of the Treasury's Office of Foreign Asset Control, et toute autorité compétente dans le territoire où nous sommes établis).

Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec BNP Paribas SA, maison mère du Groupe BNP Paribas (le terme « nous » utilisé dans la présente section englobe donc également BNP Paribas SA).

A des fins de LCB/FT et de respect des Sanctions internationales, nous mettons en œuvre les traitements listés ci-après pour répondre à nos obligations légales :

- Un dispositif de connaissance de la clientèle (KYC – Know Your Customer) raisonnablement conçu pour identifier, mettre à jour et confirmer l'identité de nos clients, y compris celle de leurs bénéficiaires effectifs et de leurs mandataires le cas échéant ;
- Des mesures d'identification et de vérification renforcées des clients à risque élevé, des Personnes Politiquement Exposées « PPE » (les PPE sont des personnes désignées par la réglementation qui du fait de leurs fonctions ou position (politiques, juridictionnelles ou administratives ) sont plus exposées à ces risques) ainsi que des situations à haut risque ;
- Des politiques et des procédures écrites, ainsi que des contrôles raisonnablement conçus pour s'assurer que la Banque n'entre pas en relation - ni ne maintient - de relation avec des Banques fictives ;
- Une politique, basée sur son évaluation des risques et de la situation économique, consistant à ne généralement pas exécuter ou s'engager dans une activité ou relation d'affaires, quelle que soit la devise :
  - pour le compte de, ou au bénéfice de toute personne, entité ou organisation faisant l'objet de Sanctions par la République Française, l'Union européenne, les Etats-Unis, les Nations-Unies, ou, dans certains cas, d'autres sanctions locales dans les territoires dans lesquels le Groupe opère ;
  - impliquant, directement ou indirectement des territoires sous sanctions dont la Crimée/Sébastopol, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord ou la Syrie ;
  - impliquant des institutions financières ou des territoires qui pourraient être liés à, ou contrôlés, par des organisations terroristes, reconnues en tant que telles par les autorités compétentes en France, au sein de l'Union européenne, des Etats-Unis ou de l'ONU.
- Le filtrage de nos bases clients et des transactions, raisonnablement conçu pour assurer le respect des lois applicables ;
- Des systèmes et processus visant à détecter les opérations suspectes, et effectuer les déclarations de soupçon auprès des autorités concernées ;
  - Un programme de conformité raisonnablement conçu pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence conformément à la loi « Sapin II », au U.S FCPA, et au UK Bribery Act.

Dans ce cadre, nous sommes amenés à faire appel :

- à des services fournis par des prestataires externes tels que Dow Jones Factiva (fourni par Dow Jones & Company, Inc.) et le service World-Check (fourni par les prestataires REFINITIV, REFINITIV US LLC et London Bank of Exchanges) qui tiennent à jour des listes de PPE ;
- aux informations publiques disponibles dans la presse sur des faits en lien avec le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou des faits de corruption ;
- à la connaissance d'un comportement ou d'une situation à risque (existence de déclaration de soupçons ou équivalent) qui peuvent être identifiés au niveau du Groupe BNP Paribas.

Nous procédons à ces contrôles lors de l'entrée en relation, mais également tout au long de la relation que nous entretenons avec vous, sur vous-même, mais également sur les transactions que vous réalisez. A l'issue de la relation et si vous avez fait l'objet d'une alerte, cette information sera conservée afin de vous identifier et d'adapter notre contrôle si vous entrez de nouveau en relation avec une entité du Groupe BNP Paribas, ou dans le cadre d'une transaction à laquelle vous êtes partie.

Pour répondre à nos obligations légales, nous échangeons entre entités du Groupe BNP Paribas des informations collectées à des fins de LCB/FT, de lutte contre la corruption ou d'application des Sanctions internationales. Lorsque vos données sont échangées avec des pays hors de l'Espace Economique Européen ne présentant pas un niveau de protection adéquat, les transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission Européenne. Lorsque pour répondre à des réglementations de pays non-membres de l'UE, des données complémentaires sont collectées et échangées, ces traitements sont nécessaires pour permettre au Groupe BNP Paribas et à ses entités de respecter à la fois leurs obligations légales, et d'éviter des sanctions localement ce qui constitue notre intérêt légitime.

## **Annexe 2**

### **Décisions automatisées y compris le profilage**

Certains de nos traitements de données à caractère personnel sont entièrement automatisés et mènent à une décision vous concernant sans qu'il n'y ait d'intervention humaine.

Vous trouverez au sein de cette annexe une explication des traitements qui impliquent une décision automatisée vous concernant :

- 1) Décision automatique d'octroi et détermination automatique des conditions du financement ou de la location longue durée. Le dossier est accepté après contrôle par des traitements automatisés effectués par un robot :
  - de la fiabilité des informations saisies,
  - de la présence et de la régularité des justificatifs,
  - d'une analyse de la demande de financement ou de location longue durée.

- 2) Décision automatique de refus

Pour prendre ces décisions de manière automatisée, nous nous basons notamment :

- sur les données que vous fournissez lors de la demande de financement ou de location longue durée (objet du contrat, montant, durée, informations relatives à votre situation patrimoniale et vie de famille...),
- sur les données dont nous disposons lorsque vous donnez un accord au service de connexion à votre compte bancaire ouvert dans les livres d'établissement bancaires tiers. Les informations relatives à vos revenus pourront être conservées à titre de justificatifs de revenus,
- sur les données relatives à votre identité, vos coordonnées téléphoniques et postales qui, lorsque vous donnez votre accord, sont vérifiées auprès de votre opérateur téléphonique. Le résultat de cette vérification pourra être conservé à titre de preuve pour satisfaire notre obligation réglementaire de vérification du domicile.
- sur des informations publiques disponibles (data.gouv.fr, INSEE)
- sur le Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) tenus par la Banque de France (hormis pour les demandes de location longue durée),

Le système détermine de manière automatique votre solvabilité et si vous disposez de la capacité de remboursement adéquate pour honorer vos engagements.

Les modèles d'évaluation sur lesquels se fonde la décision reposent sur le couplage de votre solvabilité et de votre capacité de remboursement ainsi que sur votre profil de risque tel que nous le déterminons notamment, sur la base d'outils d'analyses statistiques que nous construisons à partir de données relatives à des financements ou locations longues durées précédemment octroyés, des caractéristiques des emprunteurs ou locataires et des défauts de remboursement constatés. Le résultat est un chiffre appelé « Score » qui indique la probabilité que vous puissiez facilement rembourser le financement ou payer les loyers dus.

Les modèles sont adaptés au profil de l'emprunteur ou du locataire et à l'objet du contrat de financement ou de location longue durée. Ils font l'objet d'un suivi régulier afin que les critères de notation restent précis et à jour. Le scoring est un système vivant qui permet une décision d'octroi neutre et fiable.

Dans le scoring, aucune information ne décide à elle seule si et dans quelles conditions nous répondons à votre demande de financement ou de location longue durée. La décision d'octroi résulte toujours de la combinaison de tous les facteurs utilisés. Ainsi, par exemple, nous ne considérons donc pas isolément si votre revenu est élevé ou faible, mais aussi combien de personnes en vivent et quelles autres obligations de paiement vous avez.

Le système de décision automatisée générera une des deux réponses suivantes :

- soit votre demande est traitée automatiquement et immédiatement. Vous recevez alors de notre part soit :
  - une réponse d'octroi avec une offre ferme de contrat de financement ou de location longue durée qu'il vous est possible d'accepter en signant le contrat ou,
  - un refus qui vous sera notifié par tous moyens.
- soit votre demande ne peut pas être traitée automatiquement (par exemple, s'il y a des alertes ou des contrôles que le robot ne peut pas traiter ou si nous n'avons pas pu vérifier votre domicile auprès de votre opérateur téléphonique). Votre demande fera alors l'objet d'une étude complémentaire par un conseiller.

En toute hypothèse, vous avez la possibilité de contester la décision automatisée vous concernant, d'exprimer votre point de vue et de demander l'intervention d'un être humain qui puisse réexaminer la décision.

## Conditions Générales du Contrat de Services MICROMANIA – parcours magasin

### RAPPEL DU CONTENU DES FORFAITS PROPOSES (DETAILLES CI-APRES)

Le tableau ci-dessous (ci-après « Tableau de synthèse des offres ») présente les différents forfaits auxquels le Client a accès, ainsi que le contenu de chacun d'entre eux. Le Client reconnaît et accepte qu'il n'aura accès qu'aux services contenus dans le forfait qu'il aura choisi, dans les conditions et modalités décrites dans le présent contrat.

Nom du Forfait	SONY PS5			SONY PS5 (Version Digitale)			SONY PS5 PRO			NINTENDO SWITCH OLED		
	STARTER	GAMER	GAMER+	STARTER	GAMER	GAMER+	STARTER	GAMER	GAMER+	STARTER	GAMER	GAMER+
Durée (mois)	24	27	39	24	27	39	24	27	40	24	24	30
<b>Produits</b>												
Console et une Manette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Seconde Manette		X	X									
Lecteur							X	X	X			
<b>Services</b>												
Assistance Panne Echange		X	X		X	X		X	X		X	X
Service jeu/accessoire/digital (i)		X	X		X	X		X	X		X	X
Parrainage		X	X		X	X		X	X		X	X
Garantie d'assurance Casse et Oxydation		X	X		X	X		X	X		X	X
Club location Micromania	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Evolution (ii)			X			X			X			X

(i) Equivalent à 40€ pour la console Sony PS5 et PS5 Pro, 60€ pour la console Sony PS5 (version digitale) et 25€ pour la console Nintendo Switch Oled

(ii) Evolution : au bout de 30 mois pour la console Sony PS5 et la console Sony PS5 (Version Digitale), au bout de 34 mois pour la console PS5 Pro et au bout de 24 mois pour la console Nintendo Switch Oled

## I. CONDITIONS GENERALES

### ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat (ci-après le « **Contrat de Services** ») a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles Micromania s'engage à faire bénéficier le Client des services mentionnés dans le cadre des présentes et inclus dans le forfait choisi par celui-ci parmi les forfaits décrits dans le Tableau de synthèse des offres (ci-après le « **Forfait** »).

Le Client atteste avoir été préalablement informé du fait que le Contrat de Services forme un tout indivisible avec le contrat de location longue durée identifié ci-dessus (ci-après le « **Contrat LLD** ») qu'il a signé avec la société Personal Finance Location SASU, 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris, RCS Paris 433 911 799, au capital de 1 500 000€ (ci-après le « **Loueur** »), ce qu'il accepte. La signature du Contrat de Services intervient en magasin Micromania concomitamment à celle du Contrat LLD.

Le Client déclare également avoir été préalablement informé que le Contrat de Services ne devient définitif qu'après l'acceptation par le Loueur de la souscription et la signature par le Client du Contrat LLD en magasin Micromania. Le Client reconnaît et accepte que le Contrat LLD et le Contrat de Services sont indivisibles.

La résiliation du Contrat LLD met fin automatiquement au présent Contrat de services. Les modalités et conséquences de cette résiliation sont encadrées par l'article 7 « Résiliation du contrat de location longue durée » qui forme un tout indivisible avec le présent Contrat de services.

### ARTICLE 2 – SERVICES

#### 2.1 – ASSISTANCE PANNE ECHANGE

Il est rappelé que le Client bénéficie, au titre du Contrat LLD, du régime de la garantie légale en cas de panne du Produit dans les conditions visées à l'article 3 du Contrat LLD.

Le service « Assistance Panne Echange » permet au Client de bénéficier, en cas de panne couverte par la garantie légale, des services additionnels suivants :

- une assistance téléphonique et un site de déclaration dédié tels que décrits ci-après et,
- le remplacement du Produit par un produit d'occasion remis à neuf ou dans un état proche du neuf ou comme neuf équivalent, sous réserve du respect des conditions détaillées ci-après.

Le Client bénéficiera également du service « Assistance Panne Echange » pour le produit de remplacement pendant la période restant à courir jusqu'au terme du Contrat LLD.

### 2.1.1. Déclaration de la Panne

En cas de panne du Produit, le Client doit réaliser une déclaration sur le site : [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr) et fournir tous les éléments demandés par le Gestionnaire.

En cas de besoin de support, le Client peut contacter les services par téléphone au

[09 69 37 05 37](tel:0969370537) \*

du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures  
(hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires)

\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Lors de la déclaration de la Panne, le Client devra décrire précisément les circonstances de l'incident, en particulier l'origine de la Panne.

#### Ce que le Client ne doit pas faire :

- procéder soi-même à toute réparation ;
- mandater un tiers non agréé par Micromania pour réparer le Produit.

### 2.1.2 Modalités de prise en charge

Micromania organisera l'enlèvement du Produit et son expédition en atelier pour réalisation d'un diagnostic.

Dans tous les cas Micromania s'engage à ce que la prestation soit réalisée dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du Produit en atelier.

Le Produit de remplacement est un produit d'occasion remis à neuf ou dans un état proche du neuf par un professionnel avec des pièces d'origine constructeur.

En cas de Panne non avérée, confirmée par le diagnostic de l'Atelier, Micromania renverra le Produit au Client selon les modalités qui lui seront communiquées.

## 2.2 – SERVICE JEU / ACCESSOIRE / DIGITAL

---

Le Client bénéficie du « service jeu / accessoire / digital » qui lui permet de choisir en magasin Micromania, au moment de la souscription du Contrat de Services en magasin, un jeu, un accessoire ou un accès à un contenu digital, à hauteur du montant précisé dans le Tableau de synthèse des offres.

Le Client aura également, s'il le souhaite, la possibilité de choisir un accessoire, un jeu ou un accès à du contenu digital d'une valeur supérieure à cette somme, à condition pour lui de procéder au règlement du reliquat.

## 2.3 – PARRAINAGE

---

Le Client peut parrainer une personne majeure pour la souscription d'un contrat de location de longue durée d'une console auprès du Loueur.

Pour valider chaque parrainage, le Client devra effectuer une déclaration dans les conditions et modalités décrites sur le site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

Les conditions d'acceptation du dossier du filleul sont définies dans le contrat de location de longue durée signé entre ce dernier et le Loueur.

Pour chaque contrat de location longue durée conclu entre un filleul et le Loueur, le Client recevra un bon d'achat valable trois (3) mois en magasin Micromania et sur le site [www.micromania.fr](http://www.micromania.fr), dont la valeur correspond à un (1) mois de loyer du Forfait souscrit par le Client. Ce bon d'achat sera adressé une fois le premier loyer du filleul encaissé.

Le filleul recevra un bon d'achat de dix (10) euros après l'acceptation de son dossier de location par le Loueur et la signature de son contrat de location longue durée en magasin Micromania.

Le Client ne peut bénéficier de cet avantage que dans la limite d'un (1) seul parrainage par mois et, en tout état de cause, de quatre (4) parrainages par an.

#### 2.4 – GARANTIES D'ASSURANCE CASSE ET OXYDATION

---

Micromania a souscrit, pour le compte des Clients ayant choisi l'un des forfaits éligibles, tels qu'indiqués dans le Tableau de synthèse des offres, un contrat d'assurance auprès de la société Cardif - Assurances Risques Divers - S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Celui-ci a pour objet de garantir le Produit en cas de casse ou d'oxydation, dans les conditions et modalités décrites au sein du résumé des garanties d'assurance casse et oxydation inséré à l'annexe 1 du présent Contrat de Services (ci-après le « Résumé des Garanties d'Assurance Casse et Oxydation »).

Pour plus d'informations, le Client est invité à lire attentivement le Résumé des Garanties d'Assurance Casse et Oxydation.

#### 2.5 – CLUB LOCATION MICROMANIA

---

S'il n'est pas déjà détenteur d'une Mégacarte Micromania, le Client bénéficiera de l'adhésion à ce programme de fidélité, lequel est susceptible de lui octroyer d'autres avantages associés.

La conclusion du Contrat de Services permet au Client d'accéder également au « Club Location Micromania » (ci-après le « Club ») et ainsi de bénéficier d'avantages spécifiques pendant toute la durée du Contrat de Services

A titre indicatif, l'adhésion au Club pourra, par exemple, permettre au Client d'accéder à des offres exclusives et/ou à des ventes privées et/ou d'obtenir des bons cadeaux d'anniversaire et/ou d'obtenir des invitations à des événements et/ou à des présentations de nouveaux produits et/ou de participer à des jeux concours.

Le Client reconnaît et accepte que, compte tenu du caractère évolutif du secteur dans lequel opère Micromania, le contenu des avantages attachés au Club est susceptible d'être modifié pendant la durée du Contrat de Services.

Le contenu des avantages liés au Club est détaillé sur le site Internet [www.micromania.fr](http://www.micromania.fr), que le Client est invité à consulter régulièrement.

#### 2.6 – EVOLUTION

---

A partir du 30<sup>ème</sup> mois échu du Contrat LLD pour la console Sony PS5 et la console Sony PS5 (Version digitale) et à partir du 24<sup>ème</sup> mois échu du Contrat LLD pour la console Nintendo Switch OLED, le Client a la faculté de solliciter auprès de Micromania, une ou plusieurs propositions d'évolution de son Contrat LLD, intégrant la nouvelle version de la console louée. Le Client qui souhaite bénéficier du service « Evolution » doit en faire la demande sur le site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

Micromania devra lui proposer une ou plusieurs offres d'évolution en fonction notamment de la disponibilité de la nouvelle version de la console louée, que le Client pourra accepter ou décliner. Le bénéfice de ce service est, en outre, conditionné à :



- l'acceptation par le Loueur du nouveau dossier de souscription, un refus pouvant intervenir en cas de diminution des capacités financières du Client et/ou de diminution de la solvabilité du Client ;
- l'absence d'incidents de paiement non régularisés dans le cadre du Contrat LLD.

Le Client sera tenu de respecter le processus de résiliation du Contrat LLD, notamment en termes de restitution.

En cas de conclusion d'un nouveau contrat de location longue durée portant sur la nouvelle version de la console, le présent Contrat de Services sera résilié automatiquement à la date de résiliation effective du Contrat LLD. Un nouveau contrat de services sera immédiatement conclu par le Client parmi les offres d'évolution proposées. En l'absence de conclusion d'un nouveau contrat de location longue durée et d'un nouveau contrat de services, le Contrat LLD et le Contrat de Services seront poursuivis selon les modalités et conditions initiales.

## ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINALES

### 3.1 – DUREE, PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

---

La durée et le prix du présent Contrat de Services sont visés au sein de la mention particulière ci-dessus intitulée « Rappel du contenu de l'offre contenue dans le Contrat LLD ».

Le prix du Contrat de Services est payable mensuellement par prélèvement SEPA ou par tout autre mode de paiement

Sur instruction de Micromania, le Client s'engage à régler au Loueur, dans les termes de l'article 1336 du Code Civil, les sommes dues en exécution du présent Contrat de Services (ci-après la « Délégation »). Le Client reconnaît en conséquence être débiteur du Loueur dans la limite des sommes dues à Micromania en exécution des présentes. En conséquence, le Client s'oblige envers le Loueur, dans les termes de l'article 1336 du Code civil, à lui régler toutes sommes dues en exécution du Forfait sans vérifier si le Loueur dispose, au moment dudit versement, d'une créance exigible à l'égard de Micromania.

Mandaté à cette fin par le Loueur aux termes de l'accord conclu entre eux, Micromania agissant au nom et pour le compte du Loueur, déclare que ce dernier accepte la délégation ci-dessus sans effet novatoire.

D'ores et déjà, Micromania donne au Client, entière décharge pour toutes les sommes dont il sera redevable au titre du Forfait et dont il effectuera le versement entre les mains du Loueur, s'engageant à ne pas rechercher pour quelque cause que ce soit le Client au titre desdits versements dont il aura été débiteur et se sera ainsi acquitté. Micromania reconnaît et accepte ainsi que le Client soit tenu pour libéré à due concurrence des versements effectués au Loueur.

Les services dus au titre du Forfait cessent de plein droit :

- au terme du Contrat de Services et du Contrat LLD ou,
- en cas de résiliation anticipée du Contrat LLD, et partant du présent Contrat de Service, dans les conditions de l'article 7 dudit Contrat LLD.

### 3.2 – CESSION DU CONTRAT

---

Le Contrat de Services est conclu *intuitu personae*. Néanmoins, il pourra être cédé par le Prestataire à un tiers conformément à l'article 1216 du Code Civil, sans que cette transmission ne puisse engendrer une diminution des droits du Client. Aussi, le Client accepte, expressément et par avance, toute cession pouvant intervenir au cours de l'exécution du présent Contrat de Services.

Par ailleurs, en cas de cession, le Client accepte expressément de libérer le Prestataire pour l'avenir. Ce dernier restera néanmoins tenu des obligations nées avant la prise d'effet de la cession.

La cession sera opposable au Locataire à compter de la notification de cette dernière qui se fera par tous moyens.

De plus, le Contrat de Services constitue pour le Prestataire un titre à ordre transmissible par simple endossement, le bénéficiaire de l'endossement acquiert vis-à-vis du Client tous les droits et garanties résultant du présent Contrat de Services, notamment le droit de recouvrer sa créance en tout ou partie.

### 3.3 – CONTACT SERVICE CLIENT

---

Pour toute question relative au Contrat de services, le Client peut contacter Micromania en se connectant au site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr) ou en appelant le service client au [09 69 37 05 37](tel:0969370537) (prix d'un appel local depuis un poste fixe). L'accueil téléphonique est

ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).

### **3.4 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

---

En tant que collecteur de données personnelles, Micromania s'engage à maintenir la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Client dans les conditions et modalités décrites au sein de la notice d'information relative à la protection des données personnelles insérée à l'annexe 2 du Contrat de Services.

### **3.5 – TRAITEMENT DES LITIGES**

---

En cas de litige avec Micromania concernant le Contrat de services, le Client s'adressera en priorité au service client Micromania, dont les coordonnées figurent à l'article 3.3 du Contrat de Services, pour obtenir une solution amiable.

Conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le Client a adressé une réclamation écrite à Micromania et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux (2) mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation choisi par Micromania. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur Médiation de la Consommation & Patrimoine peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org).

Le médiateur peut également être saisi par courrier adressé à l'adresse suivante : Médiation de la Consommation & Patrimoine – 12 Square Desnouettes – 75015 Paris.

En tout état de cause, le Client dispose toujours de la faculté de se diriger vers la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne (<http://ec.europa.eu/consumers/odr>). La Commission Européenne transmettra le dossier du Client aux médiateurs nationaux compétents.

A défaut de solution amiable, le Client peut opter alternativement pour le règlement du litige par le Tribunal compétent, conformément à l'article 3.6 du présent Contrat de Services.

### **3.6 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

---

Le Contrat de Services est soumis au droit français et relève de la compétence des tribunaux français.

ANNEXE 1 - RESUME DES GARANTIES D'ASSURANCE CASSE ET OXYDATION SOUSCRITES PAR MICROMANIA POUR LE  
COMPTE DES ASSURES-BENEFICIAIRES  
(FORFAITS « GAMER » ou « GAMER + »)

L'« Assurance des consoles » est un contrat d'assurance souscrit par MICROMANIA SAS, 955 route des Lucioles – 05 560 Valbonne RCS de Grasse sous le numéro 480 705 946 au capital de 32.230.000 euros auprès de CARDIF - Assurances Risques Divers - S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances, ci-après dénommée « l'Assureur » pour le compte des titulaires d'un Contrat de location longue durée ayant souscrit un forfait « Gamer » ou « Gamer + » en magasin Micromania, conformément au Code des assurances.

La mise en œuvre des garanties « Assurance des consoles » est déléguée à la société KARAPASS COURTAGE, SAS au capital de 400 000 €, n° 384 681 904 RCS Nanterre, siège social 93 rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée à l'ORIAS sous le n°10 055 055, en qualité de courtier gestionnaire, ci-après dénommée le « Gestionnaire ». Registre des intermédiaires d'assurance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

## 1. LEXIQUE

Les termes de référence sont définis dans le lexique et apparaissent, *en couleur bleue et italique*, dans le présent document.

### Assuré-bénéficiaire

Personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans) titulaire d'un Contrat de location longue durée ayant souscrit un forfait « Gamer » ou « Gamer + » en magasin Micromania et résidant dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen.

L'*assuré-bénéficiaire* est le bénéficiaire des prestations d'assurance.

### Casse

Toute destruction ou détérioration du *produit garanti* nuisant à son bon fonctionnement à condition de ne pas avoir pour origine un phénomène interne au *produit garanti*.

### Console de salon

Il s'agit de la Console Playstation 5.

### Console hybride

Il s'agit de la Console Nintendo Switch.

### Faute intentionnelle

Faute volontairement commise pour provoquer le *sinistre*.

### Oxydation

Toute exposition du *produit garanti* à l'humidité ou à un liquide nuisant à son bon fonctionnement.

### Produit garanti

Console de jeu PlayStation 5 ou Nintendo Switch, faisant l'objet du Contrat de location longue durée souscrit en magasin Micromania. Le *produit garanti* est composé de :

- l'unité centrale : toutes cartes et composants internes,
- l'écran éventuellement intégré à la console de jeu,
- la ou les manettes fournies dans le cadre du Contrat de location longue durée.

Les produits faisant l'objet d'un usage commercial, professionnel ou collectif ne sont pas couverts par le présent contrat.

### Produit de remplacement

Produit neuf ou *produit reconditionné* à neuf par Micromania. La valeur du *produit de remplacement* ne pourra dépasser la valeur d'achat initiale toutes taxes comprises du produit.

### Produit reconditionné

Produit d'occasion remis à neuf ou dans un état proche du neuf par un professionnel avec des pièces d'origine constructeur.

### Sinistre

Événement susceptible de mettre en jeu les garanties du Contrat.

### Souscripteur

Micromania

## 2. QUELLES SONT LES GARANTIES ?

Le Contrat d'assurance souscrit par Micromania pour le compte des titulaires d'un Contrat de location longue durée ayant souscrit un forfait « Gamer » ou « Gamer + » a pour objet de garantir le *produit garanti* en cas de *casse* et d'*oxydation*.

### 2.1 Prise d'effet des garanties

Les garanties prennent effet le jour de la mise à disposition par Micromania du *produit garanti* auprès de l'*assuré-bénéficiaire*.

Toutefois, les garanties ne prennent pas effet si l'*assuré-bénéficiaire* fait l'objet de mesures restrictives ou de gel des avoirs en vertu du règlement européen n° 2580/2001 du 27 décembre 2001 ou des articles L 562-1 et suivants du Code monétaire et financier.

### 2.2 – Durée de la couverture d'assurance

La durée de la couverture d'assurance est celle du Contrat de location longue durée.

### 2.3 – Fin des garanties

Les garanties prennent fin dans les cas suivants :

- En cas de résiliation du contrat d'assurance pour compte par l'assureur ou le *souscripteur* ;
- En cas de non-paiement des cotisations d'assurance par le *souscripteur* conformément à la procédure précisée à l'article L. 113-3 du Code des assurances ;
- En cas de fraude ou de tentative de fraude lors de la déclaration de *sinistre* de la part de l'*assuré-bénéficiaire* ;
- A la fin du contrat de location console Micromania de l'*assuré-bénéficiaire*.

En cas de résiliation anticipée par le *souscripteur* ou l'assureur, les garanties du présent contrat sont maintenues pendant toute la durée de la couverture initiale.

## 3. LES GARANTIES ET LES PRESTATIONS DU CONTRAT

### 3.1 - Quelles sont les prestations dues ?

L'échange du *produit garanti* par un *produit de remplacement*.

### 3.2 - Quelle est la territorialité de vos garanties ?

Les garanties produisent leurs effets, pour les *sinistres* survenant dans le monde entier et les prestations découlant de la mise en œuvre des garanties se font exclusivement en France métropolitaine.

### 3.3 - Quelles sont les limites de garanties ?

L'intervention de l'Assureur est limitée, par *assuré-bénéficiaire*, au prix du *produit garanti* par *sinistre*.

## 4. LES EXCLUSIONS DE GARANTIES

Le Contrat d'assurance ne peut pas couvrir tout type de situation, c'est pourquoi, ne sont pas couverts, les éléments cités ci-dessous :

Lisez-les très attentivement.

Sont exclus :

- Au titre des garanties d'assurance casse et oxydation objets de la présente annexe :
  - Les *sinistres* dus à la faute intentionnelle de l'*assuré-bénéficiaire* ;
  - La perte ou le vol du *produit garanti* ;
  - La panne (l'*assuré-bénéficiaire* bénéficie de la garantie légale couvrant la panne selon les conditions et modalités prévues à l'article 3 du contrat de location longue durée) ;
  - Les *sinistres* survenus à l'occasion d'une guerre civile ou étrangère, d'un mouvement populaire, d'une émeute ou de tout type d'opération militaire ;
  - Les préjudices indirects financiers ou non subis par l'*assuré-bénéficiaire* pendant et consécutivement à un *sinistre* ;
  - Les *sinistres* pour lesquels l'*assuré-bénéficiaire* ne peut pas fournir le *produit garanti* ;
  - La mise en jeu des garanties avant la livraison du *produit garanti* ;
  - Les frais de devis, de mise en service, de réparation ou d'expédition engagés par l'*assuré-bénéficiaire* sans accord préalable de Karapass ;
  - Les conséquences directes ou indirectes de la destruction ou de la perte de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux pendant ou suite à un *sinistre* ;
  - La récupération et la réinstallation de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux sur le *produit garanti*, le *produit de remplacement* ou sur le produit de substitution (il s'agit du produit fourni à l'*assuré-bénéficiaire* par le constructeur ou le distributeur du *produit garanti* dans le cadre des garanties légales ou commerciales) ;
  - Les *sinistres* résultant du non-respect des instructions d'utilisation, de branchement, d'installation et d'entretien ou de réparation figurant dans la notice du constructeur du *produit garanti* ;
  - Les conséquences directes d'incendie, foudre et d'explosion ;
  - Les *sinistres* d'ordre esthétique causés aux parties extérieures du *produit garanti* ne nuisant pas au bon fonctionnement de celui-ci, rayures, écaillures, égratignures, décolorations, éraflures, fissures ;
  - Les *sinistres* subis suite à l'ouverture et/ou à la modification du contenu du matériel assuré ;
  - Les *sinistres* résultant d'une modification de programme, d'une modification de paramétrage de données, du défaut d'un logiciel et plus généralement tous dommages ou pannes ayant une origine logicielle ;
  - Les *sinistres* pour lesquels la déclaration de l'*assuré-bénéficiaire* sur les circonstances du *sinistre*, n'est pas cohérente avec l'état du produit ou n'en justifie pas l'état,
  - Les *sinistres* liés à l'utilisation de périphériques, consommables, connectique ou accessoires non conformes ou inadaptés au *produit garanti*, selon les normes constructeur figurant dans la notice du constructeur du *produit garanti*.

## 5. COMMENT DECLARER LE SINISTRE ?

Vous devez déclarer votre *sinistre* sur le site internet de Micromania : [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

En cas de besoin de support, vous pouvez contacter la hotline au 09.69.37.05.37, du lundi au samedi de 9h à 20h hors jours fériés et chômés.

Vous devez vous conformer aux instructions du Gestionnaire.  
 Dans tous les cas, vous devrez remettre le *produit garanti* à Micromania.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Procéder vous-même à toute réparation,
- Mandater pour réparation un service après-vente de votre choix.

**L'assureur n'accordera aucune garantie ou prestation, dès lors que la mise en œuvre d'une telle garantie ou la fourniture d'une telle prestation l'exposerait à une sanction, prohibition ou restriction résultant d'une loi ou règlement des Nations Unies ou de l'Union européenne en matière de sanction économique, ou toute autre règle ou loi applicable relative à des sanctions économiques ou commerciales.**

6. INFORMATIONS GENERALES

6.1 - Qui contacter en cas de réclamation ?

Niveaux de traitement	Contacts	Coordonnées
1 <sup>er</sup> niveau	Vous pouvez adresser toute réclamation concernant l'assurance :	Par email : <a href="mailto:reclamationlocation@micromania.fr">reclamationlocation@micromania.fr</a> Ou par téléphone au : 09.69.37.05.37, du lundi au samedi de 9h à 20h
2 <sup>ème</sup> niveau	En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous ou vos ayants droit, avez la possibilité de vous adresser par courrier, à notre Service expert réclamations :	CARDIF-Assurances Risques Divers Service Expert Réclamations SH123 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex
<p>A réception de la réclamation de l'<i>assuré bénéficiaire</i>, nous nous engageons à en accuser réception dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai.</p> <p>La réponse à la réclamation sera apportée dans les meilleurs délais et au plus tard, dans les deux mois de sa réception. Le cas échéant, si des circonstances particulières justifient d'un délai de traitement plus long, l'adhérent en sera dûment informé.</p>		
3 <sup>ème</sup> niveau	Si le désaccord persiste malgré le recours exercé auprès du Service expert réclamations ou, si votre réclamation est restée sans réponse à l'issue d'un délai de 2 mois, vous ou vos ayants droit pouvez solliciter l'avis du Médiateur de l'Assurance : Le Médiateur de l'assurance est une personne extérieure et indépendante de Cardif. La sollicitation du Médiateur de l'Assurance est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. La procédure est écrite, gratuite, et confidentielle.	# En ligne, via le formulaire de contact dédié : <a href="http://www.mediation-assurance.org">http://www.mediation-assurance.org</a> # Par courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09
<p>Les dispositions ci-dessus relatives au processus de réclamation s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales que vous pouvez à tout instant exercer.</p>		

6.2 - Rappel des dispositions légales

Fausse déclaration :

Article L.113-8 du Code des assurances : « *Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L.132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.*

*Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.*

*Les dispositions du second alinéa du présent article ne sont pas applicables aux assurances sur la vie. »*

Article L113-9 du Code des assurances : « *L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés ».*

### 6.3 - Prescription

L'article L.114-1 du Code des assurances précise que : « *Toutes actions dérivant du contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance (...) ».*

### 6.4 - Droit et langue applicables

La langue utilisée pendant la durée du contrat d'assurance pour compte est le français. Le Contrat d'assurance pour compte est régi par le droit français. Tout litige né de l'exécution, de l'inexécution ou de l'interprétation dudit Contrat sera de la compétence des juridictions françaises.

### 6.5 - Informatique et Libertés

Dans le cadre de la relation d'assurance, l'Assureur, en tant que responsable de traitement, est amené à recueillir auprès de l'*assuré-bénéficiaire* des données à caractère personnel protégées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Les données à caractère personnel qui sont demandées par l'Assureur sont obligatoires. Si des données à caractère personnel demandées sont facultatives, cela sera précisé au moment de leur collecte.

Les données à caractère personnel collectées par l'Assureur lui sont nécessaires :

**a.** Pour se conformer à ses différentes obligations légales ou réglementaires

L'Assureur utilise les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire* pour se conformer aux réglementations en vigueur afin de :

- contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
- gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
- surveiller et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, de défaillance, etc.) auxquels l'Assureur et/ou le Groupe BNP Paribas est/sont susceptible(s) d'être confronté(s) ;
- enregistrer, si nécessaire, les conversations téléphoniques, les discussions via messagerie instantanée, les courriers électroniques, etc. nonobstant toute autre utilisation décrite ci-dessous ;
- prévenir et détecter le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et se conformer à toute réglementation en matière de sanctions internationales et d'embargos dans le cadre de la procédure de connaissance des clients (KYC) (pour identifier l'*assuré-bénéficiaire*, vérifier son identité, vérifier les informations le concernant par rapport aux listes de sanctions et déterminer son profil) ;
- détecter et gérer les demandes et les opérations suspectes ;
- procéder à une évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits d'assurance proposés conformément aux réglementations sur la distribution des produits d'assurance ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire ses obligations de notification et de contrôle fiscal ;



- enregistrer les opérations à des fins comptables ;
- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
- détecter et prévenir la corruption ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.

- b. Pour exécuter tout contrat auquel l'*assuré-bénéficiaire* est partie ou pour exécuter des mesures précontractuelles prises à sa demande

L'Assureur utilise les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire* pour conclure et exécuter ses contrats ainsi que pour gérer sa relation avec l'*assuré-bénéficiaire*, notamment afin de :

- définir le score de risque d'assurance de l'*assuré-bénéficiaire* et déterminer une tarification associée ;
- évaluer si l'Assureur peut proposer à l'*assuré-bénéficiaire* un produit ou un service et à quelles conditions (y compris le prix) ;
- assister l'*assuré-bénéficiaire* en particulier en répondant à ses demandes ;
- fournir à l'*assuré-bénéficiaire* ou aux clients professionnels des produits et des services ;
- gérer et traiter les incidents de paiement et les impayés (identification des clients en situation d'impayé et le cas échéant, exclusion de ceux-ci du bénéfice de nouveaux produits ou services).

- c. Pour servir nos intérêts légitimes

L'Assureur utilise les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire*, y compris les données relatives à ses opérations, aux fins suivantes :

- gestion des risques :
  - conserver la preuve du paiement de la prime ou de la cotisation d'assurance, y compris sous format électronique ;
  - gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
  - contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
  - procéder à un recouvrement ;
  - faire valoir des droits en justice et se défendre dans le cadre de litiges ;
  - développer des modèles statistiques individuels afin d'améliorer la gestion des risques ou afin d'améliorer les produits et services existants ou d'en créer de nouveaux ;
- personnalisation de l'offre de l'Assureur ainsi que de celle des autres entités du Groupe BNP Paribas envers l'*assuré-bénéficiaire* pour :
  - améliorer la qualité des produits ou services ;
  - promouvoir des produits ou services correspondant à la situation et au profil de l'*assuré-bénéficiaire* ;
  - déduire les préférences et les besoins de l'*assuré-bénéficiaire* pour lui présenter une offre commerciale personnalisée ;

Cette personnalisation peut être obtenue grâce à :

- la segmentation des prospects et clients de l'Assureur ;
- l'analyse des habitudes et préférences de l'*assuré-bénéficiaire* sur les divers canaux de communication proposés par l'Assureur (courriers électroniques ou messages, visites sur les sites Internet, etc.) ;
- le partage des données de l'*assuré-bénéficiaire* avec une autre entité du Groupe BNP Paribas, en particulier si l'*assuré-bénéficiaire* est client de cette autre entité ou est susceptible de le devenir, principalement afin d'accélérer le processus de mise en relation ;
- la correspondance entre les produits ou services dont l'*assuré-bénéficiaire* bénéficie déjà avec les données le concernant que l'Assureur détient (par exemple, l'Assureur peut identifier le besoin de l'*assuré-bénéficiaire* de souscrire un produit d'assurance de protection familiale car ce dernier a indiqué avoir des enfants) ;
- l'analyse des traits de caractère ou des comportements chez les clients actuels et la recherche d'autres personnes qui partagent les mêmes caractéristiques à des fins de prospection.



- activités de recherche et de développement (R&D) consistant à élaborer des statistiques et des modèles pour :
  - optimiser et automatiser les processus opérationnels (par exemple la création d'un *chatbot* pour les FAQ) ;
  - proposer des produits et services permettant de répondre au mieux aux besoins de l'*assuré-bénéficiaire* ;
  - adapter la distribution, le contenu et les tarifs des produits et services de l'*Assureur* sur la base du profil de l'*assuré-bénéficiaire* ;
  - créer de nouvelles offres ;
  - prévenir les incidents de sécurité potentiels, améliorer l'authentification des clients et gérer les accès ;
  - améliorer la gestion de la sécurité ;
  - améliorer la gestion du risque et de la conformité ;
  - améliorer la gestion, la prévention et la détection des fraudes ;
  - améliorer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- objectifs de sécurité et de gestion des performances des systèmes informatiques, et notamment :
  - gérer les technologies de l'information, y compris l'infrastructure (par exemple les plates-formes partagées), la continuité de l'activité et la sécurité (par exemple l'authentification des internautes) ;
  - prévenir les dommages causés aux personnes et aux biens (par exemple la protection vidéo).
- plus généralement :
  - informer l'*assuré-bénéficiaire* au sujet des produits et services de l'*Assureur* ;
  - réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de créances, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas ;
  - organiser des jeux concours, loteries et autres opérations promotionnelles ;
  - réaliser des enquêtes d'opinion et de satisfaction ;
  - améliorer l'efficacité des processus (formation du personnel de l'*Assureur* en enregistrant les conversations téléphoniques dans les centres d'appels et améliorer les scénarios d'appel) ;
  - améliorer l'automatisation des processus notamment en testant des applications, en traitant les réclamations de manière automatique, etc.

Dans tous les cas, l'intérêt légitime de l'*Assureur* reste proportionné et il s'assure, grâce à un test de mise en balance, que les intérêts ou droits fondamentaux de l'*assuré-bénéficiaire* sont préservés.

Les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire* peuvent être regroupées au sein de statistiques anonymes qui peuvent être fournies à des entités du Groupe BNP Paribas pour les aider dans le développement de leur activité.

L'*assuré-bénéficiaire* dispose des droits suivants :

- droit d'accès : l'*assuré-bénéficiaire* peut obtenir les informations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, et une copie de celles-ci ;
- droit de rectification : s'il considère que ses données à caractère personnel sont inexactes ou incomplètes, l'*assuré-bénéficiaire* peut demander qu'elles soient modifiées en conséquence ;
- droit à l'effacement : l'*assuré-bénéficiaire* peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, dans la limite autorisée par la loi ;
- droit à la limitation : l'*assuré-bénéficiaire* peut demander la limitation du traitement de ses données à caractère personnel ;
- droit d'opposition : l'*assuré-bénéficiaire* peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel, pour des raisons tenant à sa situation particulière. L'*assuré-bénéficiaire* bénéficie par ailleurs d'un droit d'opposition absolu concernant les traitements de ses données à caractère personnel aux fins de prospection commerciale, et y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection ;
- droit de retirer son consentement : lorsque l'*assuré-bénéficiaire* a donné son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel, il a le droit de retirer son consentement à tout moment ;
- droit à la portabilité des données : lorsque la loi l'autorise, l'*assuré-bénéficiaire* peut demander la restitution des données à caractère personnel qu'il a fournies à l'*Assureur*, ou lorsque cela est techniquement possible, le transfert de celles-ci à un tiers ;

- droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication des données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire*, applicables après son décès.

Pour exercer l'un des droits listés ci-dessus, l'*assuré-bénéficiaire* doit adresser un courrier postal ou électronique à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS CARDIF - DPO

8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex- France ; ou

data.protection@cardif.com

L'*assuré-bénéficiaire* doit accompagner sa demande d'une photocopie/scan de sa pièce d'identité, lorsque cela est nécessaire, afin que l'Assureur puisse avoir une preuve de son identité.

Si l'*assuré-bénéficiaire* souhaite avoir plus d'informations sur le traitement de ses données à caractère personnel réalisé par l'Assureur, il peut consulter la Notice « *protection des données* » disponible directement à l'adresse suivante : [www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees](http://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees)

Cette Notice contient l'ensemble des informations relatives aux traitements des données à caractère personnel que l'Assureur, en tant que responsable du traitement, doit fournir à l'*assuré-bénéficiaire*, en ce compris les catégories de données à caractère personnel traitées, leur durée de conservation ainsi que les destinataires éventuels des données à caractère personnel.

#### 6.6- Contrôle de l'entreprise d'assurance

L'organisme chargé du contrôle de CARDIF-Assurances Risques Divers en tant qu'entreprise d'assurance, est l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 Place de Budapest, 75436 Paris.

#### 6.7- Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme – respect des sanctions internationales

L'Assureur est assujéti à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, le gel des avoirs et la lutte contre la corruption. Ces obligations doivent être mises en œuvre avant la conclusion du contrat d'assurance pour compte et tout au long de la vie de ce contrat.

Cela se traduit par l'obligation :

- d'identifier l'*assuré-bénéficiaire* ;
- de pratiquer un examen attentif des opérations effectuées au titre du contrat.

Pour satisfaire à ces obligations, l'Assureur peut recueillir tous éléments d'information pertinents ainsi que, le cas échéant, des pièces justificatives. L'*assuré-bénéficiaire* s'engage à fournir toutes les informations et pièces justificatives demandées. Si l'Assureur n'obtient pas les informations et pièces nécessaires, il a l'obligation de ne pas exécuter les prestations souscrites pour le compte de l'*assuré-bénéficiaire* conclure l'adhésion. Par ailleurs, il est précisé que l'Assureur n'accepte aucune opération en espèces.

#### Sanctions internationales

En tant que filiale du Groupe BNP PARIBAS, l'Assureur respecte toutes sanctions économiques et commerciales ou mesures restrictives (interdictions et restrictions au commerce de biens, de technologies ou de services ciblés avec certains pays, mesures de gel des fonds et ressources économiques, restrictions à l'accès aux services financiers) décidées, administrées, imposées ou appliquées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union Européenne, le département américain du Trésor chargé du contrôle des avoirs étrangers (U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control - OFAC), le Département d'Etat américain (U.S. Department of State), ou toute autre autorité compétente ayant le pouvoir d'édicter de telles sanctions

La société MICROMANIA-ZING attache une grande importance à la protection et au respect de votre vie privée. A ce titre, elle s'engage à maintenir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Les informations que nous collectons dans le cadre du contrat de location le sont :

- directement auprès de vous ;
- indirectement par nos partenaires de prestations (GROUPE BNP PARIBAS et Karapass)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées de manière limitative à la mise à disposition des produits de location, à la validation de l'offre de location avec notre partenaire GROUPE BNP PARIBAS, à toute communication relative à vos préférences de fidélité Mégacarte et au club location Micromania.

MICROMANIA-ZING est donc amené à récolter les données suivantes :

- Informations d'identification ;
- Informations de contact ;
- Information relative à la location ;
- Information comptable ;
- Information liée à nos échanges ;
- Information sur vos préférences de communication ;
- Information relative au programme de fidélité « Club » Mégacarte;

Ces données seront conservées la durée nécessaire à l'exécution du contrat et jusqu'à 5 ans après la remise du produit loué objet du contrat. Vos données liées à la Mégacarte seront supprimées 3 ans après votre dernière activité un fois le contrat terminé. Enfin, les données comptables seront amenées à être conservés 10 ans conformément aux obligations légales.

Dans le cadre de la gestion du Service après-vente du contrat de service qui nous lie, Micromania fait appel au prestataire Karapass qui a apporté toutes les garanties de respect du Règlement général sur la protection des données.

Dans le cadre du processus de vérification de notre partenaire GROUPE BNP PARIBAS, nous sommes amenés à avoir accès en lecture seule :

- Informations économiques, financières et fiscales ;
- Justificatifs divers ;

MICROMANIA-ZING n'en fait aucune conservation.

Aucune des données personnelles collectées par MICROMANIA-ZING n'est communiquée ou cédée à des tiers à des fins commerciales. Nos prestataires peuvent avoir accès à vos données de manière limitative et uniquement dans l'objectif déterminé par MICROMANIA-ZING.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données :

- droit d'accès : droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et d'y accéder
- droit de rectification : droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes
- droit à l'effacement (droit à l'oubli) : droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant
- droit d'opposition : droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant conformément aux conditions de l'article 21 du Règlement général sur la protection des données
- droit à la limitation du traitement : droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement conformément aux conditions de l'article 18 du Règlement général sur la protection des données

- droit à la portabilité : droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant

Pour exercer vos droits, adressez-vous à :

MICROMANIA-ZING

Service DPO Clients

BP 9

06901 SOPHIA-ANTIPOLIS

Ou par mail [contact.dpo@micromania.fr](mailto:contact.dpo@micromania.fr)

Nous vous recommandons de joindre un justificatif d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

## CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE - Parcours intégral en ligne

Le Locataire atteste avoir pris connaissance et reconnaît accepter expressément les conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») et les conditions particulières (ci-après les « Conditions Particulières ») du contrat de location longue durée (ci-après le « Contrat de location longue durée » ou « Contrat ») ainsi que les termes du Contrat de services associé, insérés dans la présente liasse.

Le Locataire reconnaît avoir été préalablement informé du fait que le Contrat de location longue durée forme un tout indivisible avec le Contrat de services, ce qu'il accepte. Le Locataire reconnaît, par ailleurs, avoir été préalablement informé que le Contrat de services est un contrat accessoire au Contrat de location longue durée.

### II / Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales définissent les modalités selon lesquelles le Loueur loue au Locataire le Produit neuf éligible à l'Offre, (le terme « Produit » désignant la console et sa ou ses manette(s) associée(s) suivant le forfait choisi), via le site <https://www.micromania.fr/>. Le document contractuel liant le Loueur et le Locataire est le Contrat de location longue durée constitué des Conditions Particulières et des Conditions Générales.

Avant la formalisation de sa demande de souscription, le Locataire reconnaît avoir préalablement disposé des informations suffisantes lui permettant de connaître précisément le contenu de l'Offre. Ces informations sont accessibles sur le site <https://www.micromania.fr/>.

Il est précisé que le Locataire a, en parallèle, souscrit auprès de Micromania l'un des contrats de services suivants :

Console louée	PS5			PS5 Digital			Switch Oled		
	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +
Durée	24	27	39	24	27	39	24	24	30
Type de console	salon	salon	salon	salon	salon	salon	portable	portable	portable
Marque	Sony	Sony	Sony	Sony	Sony	Sony	Nintendo	Nintendo	Nintendo
Manette supplémentaire louée	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Console louée	PS5 Pro + lecteur		
	Forfait Starter	Forfait Gamer	Forfait Gamer +
Durée	24	27	40
Type de console	salon	salon	salon
Marque	Sony	Sony	Sony
Manette supplémentaire louée	Non	Non	Non

Le contenu exact des services proposés au Locataire dans le cadre du forfait choisi est précisé dans le Contrat de services.

#### Article 1 : Demande de location longue durée

Toute demande de location longue durée implique l'acceptation pleine et entière par le Locataire de la présente Offre. Pour formaliser sa demande, le Locataire devra être titulaire d'une adresse email valide nécessaire à la réception du mail de confirmation de sa demande et de sa liasse contractuelle.

Le Loueur réalise tous contrôles nécessaires à la vérification de la validité des informations communiquées ainsi qu'à la validation de la demande dans un but de détection et de limitation des fraudes.

Toutes données non communiquées nécessaires à la validation de la demande empêcheront la réalisation et l'analyse de la demande de location longue durée. Tout impayé résultant d'une utilisation frauduleuse de carte bancaire, ou tout incident de paiement non régularisé pourra faire l'objet de l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée au sein d'un fichier incident de paiements mis en œuvre par le Loueur.

Toute déclaration irrégulière ou anomalie pourra faire l'objet d'un traitement spécifique et approprié et le Loueur pourra à ce titre refuser la demande de Contrat de location longue durée.

Le contrat de location longue durée est définitivement conclu à compter de l'accord définitif du Loueur. Le Loueur dispose d'un délai de deux (2)

jours ouvrés à compter de la réception des pièces justificatives demandées par le Loueur au locataire pour faire part de sa décision définitive. En l'absence de réponse du Loueur dans ce délai, la demande du Locataire sera réputée refusée et le premier versement restitué.

Dans ce même délai de 2 jours et dans le cadre de la mise en œuvre de son contrôle, le Loueur pourra être amené à contacter le Locataire et pourra à ce titre, demander toutes pièces justificatives complémentaires. A défaut de communication de ces pièces justificatives dans un délai de 10 jours, la demande sera alors annulée et le premier versement restitué.

#### Article 2 : Délivrance du Produit – Etat du Produit lors de sa délivrance

Le Produit et les accessoires inclus livrés au Locataire sont des produits neufs, remis dans leur emballage d'origine. La console est assortie de sa manette d'origine (état neuf). Pour les forfaits «Gamer » et « Gamer + » de la PS5 (sauf version Digitale), une manette supplémentaire (état neuf) est également remise.

Le Produit est livré au plus tôt à l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article 3 du présent contrat et au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'acceptation définitive du dossier par le Loueur et conformément aux modes de livraison indiqués sur le site Internet <https://www.micromania.fr/>. A réception du Produit, il est recommandé au Locataire de vérifier l'état du Produit et d'indiquer sur le bon de livraison toutes les réserves ou commentaires qu'il souhaite faire. Si la livraison est effectuée par un transporteur, le Locataire est invité, en outre, à confirmer ses réserves conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce dans les trois (3) jours, jours fériés non compris, par lettre recommandée avec avis de réception ou exploit d'huissier, adressée au transporteur avec copie au Loueur lorsque le transporteur a été choisi par le Loueur. Conformément à l'article L.224-65 du Code de la consommation, ce délai est porté à 10 jours lorsque le transporteur ne justifie pas avoir laissé au Locataire la possibilité de vérifier l'état du Produit. Si le Produit est endommagé, le Locataire est invité à refuser le Produit et à le mentionner sur le bon de livraison du transporteur. Si le défaut du Produit est mineur, il est libre de le conserver en mentionnant sur le bon de livraison du transporteur les éventuelles remarques.

#### Article 3 : Droit de rétractation applicable en cas de souscription à distance

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation relatives à la vente à distance, le Locataire ayant souscrit à distance exclusivement a la faculté de se rétracter de son Contrat de location longue durée et de son adhésion au Contrat de services dans un délai de quatorze (14) jours ouvrables à compter de la date de conclusion de son Contrat ; conclusion qui intervient au moment de l'acceptation définitive du dossier par le Loueur conformément aux termes de l'article 6 ci-après. En exerçant son droit à rétractation, le Locataire se rétracte du Contrat de location longue durée et du Contrat de services, qui forment un tout indivisible.

Le Locataire a la possibilité d'utiliser le bordereau de rétractation inclus dans les présentes Conditions Générales du Contrat de location longue durée en adressant ce bordereau à Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9 ou en adressant celui-ci par courrier électronique au Service Clients à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr). Le versement réglé lors de la souscription de la commande sera restitué au Locataire par le Loueur au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Locataire de se rétracter.

Le Loueur rappelle que, conformément à l'article 2 du présent contrat, le Produit ne pourra être livré avant l'expiration du délai de rétractation. Toutefois, si le Produit est livré sur demande expresse du locataire avant l'expiration dudit délai de rétractation, le Locataire devra alors retourner à ses frais, le Produit loué ou l'ensemble des Produits associés sous emballage d'origine (ou emballage assurant une protection appropriée), accompagné de tous ses accessoires, notice et documentation dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la communication de sa décision de se rétracter. Le Locataire sera alors redevable du montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Le versement réglé lors de la souscription de la commande sera restitué au Locataire par le Loueur au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Locataire de se rétracter.

La responsabilité du Locataire ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation du Produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Produit au sens de l'article L221-23 du Code de la consommation.

Suite à sa décision de se rétracter, sauf cas de force majeure, si le Locataire ne restitue pas le Produit, s'il le restitue dans un état non conforme au sens de l'article 9 du présent Contrat ou si la référence du produit restitué est différente de celle du Produit loué, le Loueur pourra lui facturer une pénalité d'un montant équivalant au prix TTC du Produit indiqué dans les Conditions Particulières.

Si le Locataire restitue le produit avec une fonctionnalité défectueuse au sens de l'article 9 du présent Contrat alors le Loueur pourra lui facturer une pénalité dont le montant et les modalités sont détaillés à l'article 9 du Contrat. Ces pénalités seront prélevées sur son compte bancaire ou réglées par tout moyen à sa convenance.

#### Article 4 : Utilisation du Produit et garantie

Le Produit dont les accessoires inclus demeurent, conformément au droit de la propriété, la propriété exclusive et absolue du Loueur. Le Produit et ses accessoires ne pourront donc en aucun cas être prêtés, loués ou cédés à un tiers sous quelques formes que ce soient.

Le Locataire aura la garde du Produit au sens de l'article 1242 du Code civil, à compter de la délivrance du Produit et jusqu'à sa restitution conforme. Le Locataire supporte la totalité des risques encourus par le Produit (destruction, dégradation, vol...), à l'exception des cas fortuits ou de force majeure. Il appartient au Locataire de souscrire toutes assurances nécessaires à cet effet. Pour la part non couverte des risques, le Locataire supporte les

risques vis-à-vis du Loueur.

Le Locataire s'engage à faire un usage raisonnable du Produit conformément à sa destination et à se conformer aux spécificités techniques indiquées par le constructeur dans la notice d'utilisation mise à sa disposition avec le Produit et à y apporter le soin nécessaire et ce, pendant toute la durée du Contrat de location longue durée.

Le Locataire bénéficie, au titre du Contrat de location longue durée, du régime de la garantie légale en cas de panne du Produit (hors panne résultant d'une casse ou d'une oxydation) qui empêche l'usage pour autant que :

- au regard notamment des prescriptions mentionnées à ce titre au sein de la notice d'utilisation du Produit éditée par son constructeur et remise par le Loueur lors de la délivrance dudit Produit, l'utilisation de celui-ci ait été conforme et appropriée,
- le Locataire n'ait pas ouvert ou tenté d'ouvrir le Produit

Sont notamment exclus du champ de la garantie légale, les matériels :

- qui ne sont pas expressément proposés au Client,
- dont le numéro (et/ou les références) a été enlevé, modifié ou est illisible,
- pour lesquels les documents client relatifs au Contrat de location longue durée ne peuvent être présentés lors de l'intervention, ou encore lorsque ces documents sont raturés et/ou illisibles,
- qui sont des périphériques,
- qui sont des consommables et pièces d'usure définis comme tels dans le livret d'entretien du constructeur,

Sont également notamment exclus :

- la panne pour laquelle le Client ne peut fournir le matériel assuré ;
- les conséquences directes ou indirectes de la destruction ou de la perte de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux pendant ou suite à une panne ;
- la récupération et la réinstallation de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux sur le Produit ;
- les pannes résultant d'un phénomène de catastrophe naturelle (sauf état de « catastrophe naturelle » constaté par arrêté interministériel),
- les pannes liées à la corrosion ou à un excès de température
- les dommages matériels causés aux parties extérieures du Produit ne nuisant pas au bon fonctionnement de celui-ci, tels que, rayures, écaillures, égratignures, décolorations ;
- les pannes subies à la suite de l'ouverture et/ou la modification du contenu du Produit ; , les pannes résultant d'une modification de programme, d'une modification de paramétrage de données, du défaut d'un logiciel et plus généralement tous dommages ou pannes ayant pour origine un logiciel non autorisé par le constructeur ;

Sont exclus tous les dommages et conséquences induits par la panne et externes au Produit dont notamment :

- les pertes ou dommages au contenu (périssable ou non) du Produit qui aurait été endommagé,
- tout préjudice lié à la perte de jouissance du Produit.

Le Locataire devra signaler sans délai la panne à Micromania, en charge du traitement des pannes, en se rendant sur le site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

Le Locataire devra décrire précisément les circonstances de l'incident, en particulier l'origine de la panne.

Micromania organisera l'enlèvement du Produit et son expédition en atelier pour réalisation d'un diagnostic.

En cas de Panne avérée, confirmée par le diagnostic de l'Atelier selon le cas :

- Le Produit sera réparé.
- Si le Produit n'est pas réparable alors il sera échangé par un produit d'occasion.

Dans tous les cas Micromania s'engage à ce que la prestation soit réalisée dans un délai de 10 (dix) jours ouvrés à compter de la réception du produit en atelier.

En cas de Panne non avérée, confirmée par le diagnostic de l'atelier, Micromania renverra le Produit au Locataire selon les modalités qui lui seront communiquées.

Les Parties reconnaissent que la sécurité est un élément essentiel du contrat au sens de l'article 1186 alinéas 1 et 3 du Code civil, sans lequel elles n'auraient pas contracté. A ce titre, le Locataire sera informé par tout moyen de la procédure de rappel mise en place par le fournisseur, procédure de rappel que le Locataire s'engage dès à présent à respecter afin de bénéficier des mesures prévues par l'article L412-1 du Code de la consommation. La restitution effective du Produit mettra fin au contrat, en application de l'article 1187 du Code civil.

[Article 5 : Conditions financières](#)

Le montant du premier versement et les loyers sont indiqués au Locataire lors de la souscription à l'Offre et mentionnées dans les Conditions Particulières du Contrat de location longue durée.

Au moment de la souscription du Contrat de location longue durée, le Locataire peut expressément autoriser le Loueur à lui prélever tous les mois les loyers prévus sur son compte bancaire ou postal via le mandat de prélèvement SEPA ou choisir tout autre mode de paiement.

En cas de défaillance du Locataire dans le paiement des loyers, après mise en demeure restée infructueuse, le Loueur pourra exiger :

- le paiement immédiat des sommes non payées, et
- une indemnité égale au plus à 10% de la totalité des sommes non payées,

Si le Loueur décide de résilier le contrat de location longue durée, il pourra exiger :

- le paiement immédiat des sommes non payées, et
- une indemnité de résiliation dont le montant figure dans le tableau présent à l'article 8 et
- la restitution du Produit et
- l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9 des présentes Conditions générales.

En tout état de cause, l'exercice de la présente clause par le Loueur ne prive pas le Locataire de son recours au pouvoir d'appréciation du tribunal.

Le Loueur pourra donner mandat ou déléguer à toute société de son choix la gestion des appels des loyers et/ou de leur mise en recouvrement et/ou procédure contentieuse.

#### Article 6 : Durée du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée entre en vigueur à compter de l'acceptation définitive du dossier par le Loueur et est conclu pour une durée fixée dans les Conditions Particulières. La durée de la location longue durée est irrévocable, sauf en cas de mise en œuvre par le Locataire de l'avantage « Evolution » tel que défini dans le Contrat de services si celui-ci a souscrit le Forfait « Gamer + ».

Le prélèvement des loyers par le Loueur ne débutera qu'à compter de la délivrance du Produit. Le décompte du nombre de loyers et de la durée de la location indiqués dans les Conditions Particulières débute également à compter de la délivrance du Produit.

#### Article 7 : Cession du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée est conclu intuitu personae. Néanmoins, il pourra être cédé par le Loueur à un tiers conformément à l'article 1216 du Code Civil, sans que cette transmission ne puisse engendrer une diminution de ses droits. Aussi, le Locataire accepte, expressément et par avance, toute cession pouvant intervenir au cours de l'exécution du présent contrat.

Par ailleurs, en cas de cession, le Locataire accepte expressément de libérer le Loueur pour l'avenir. Ce dernier restera néanmoins tenu des obligations nées avant la prise d'effet de la cession. La cession sera opposable au Locataire à compter de la notification de cette dernière qui se fera par tous moyens.

De plus, le Contrat de location longue durée constitue pour le Loueur un titre à ordre transmissible par simple endossement. Le bénéficiaire de l'endossement acquiert vis-à-vis du Locataire tous les droits et garanties résultant du présent contrat, notamment le droit de recouvrer sa créance en tout ou partie.

#### Article 8 : Résiliation du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée pourra être résilié avant son terme à l'initiative de l'une ou l'autre des parties tel qu'indiqué ci-après par lettre recommandée avec accusé de réception adressée, pour celle à l'initiative du Locataire, à Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9.

##### **Résiliation à l'initiative du Locataire**

Le Locataire pourra résilier sans motif le Contrat de location longue durée avant son terme. Le Loueur pourra alors exiger le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à celle prévue dans le tableau du présent article ainsi que l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9 du présent Contrat.

La résiliation du Contrat de location longue durée pourra également être opérée à l'initiative du Locataire si, pendant la durée de ce contrat, le Produit devient inutilisable (suite notamment à la destruction totale ou au vol du Produit). Si le Produit devient inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le Contrat de location longue durée est résilié de plein droit.

Le Loueur pourra alors exiger, à l'exception des cas où le Produit est rendu inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à celle prévue dans le tableau du présent article ainsi que l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9 du présent Contrat.

Lorsque le Produit devient inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le Locataire, gardien et non propriétaire du Produit, s'engage à verser au Loueur le montant de l'indemnisation qu'il pourrait percevoir s'il dispose d'une assurance à cet effet.

Les ayants droit du Locataire pourront, en cas d'absence de poursuite du contrat par ces derniers, résilier, sans pénalité autre que celle prévue à l'article 9, le Contrat de location longue durée s'ils sont en mesure de justifier du décès du Locataire.



Le Locataire pourra également résilier le Contrat de location longue durée s'il est en mesure de justifier de la perte de son emploi. Le Loueur pourra alors exiger du Locataire, outre l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9, une indemnité équivalente à celle prévue dans le tableau ci-dessous.

### Résiliation à l'initiative du Loueur

De même, la résiliation du contrat de location longue durée pourra être opérée à l'initiative du Loueur :

- en cas de non-paiement d'une seule échéance à sa date d'exigibilité après une mise en demeure restée infructueuse ;
- en cas de fraude avérée ou de tentative de fraude du Locataire ;
- en cas de comportement gravement répréhensible du Locataire ;
- en cas de décès du Locataire (sauf poursuite par les ayants droits).

En cas de défaillance du Locataire dans le paiement de ses loyers mensuels, fraude avérée, tentative de fraude ou de comportement gravement répréhensible du Locataire, le Loueur pourra exiger le paiement des sommes prévues à l'article « Conditions financières ».

Le tableau ci-dessous indique le montant de l'indemnité de résiliation anticipée pouvant être exigée au Locataire en fonction du motif de résiliation et du mois résiliation :

MOIS	FORFAIT STARTER PSS		FORFAIT GAMER PSS		FORFAIT GAMER + PSS		FORFAIT STARTER PSS DIGITAL		FORFAIT GAMER PSS DIGITAL		FORFAIT GAMER + PSS DIGITAL	
	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi
	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
1	199 €	149 €	290 €	217 €	322 €	241 €	178 €	134 €	232 €	174 €	273 €	205 €
2	191 €	143 €	279 €	209 €	313 €	235 €	170 €	128 €	223 €	167 €	266 €	200 €
3	182 €	136 €	268 €	201 €	305 €	229 €	163 €	122 €	214 €	161 €	259 €	194 €
4	173 €	130 €	256 €	192 €	296 €	222 €	155 €	116 €	205 €	154 €	252 €	189 €
5	165 €	123 €	245 €	184 €	288 €	216 €	147 €	110 €	196 €	147 €	245 €	183 €
6	156 €	117 €	234 €	176 €	279 €	209 €	139 €	105 €	187 €	140 €	237 €	178 €
7	147 €	110 €	223 €	167 €	271 €	203 €	132 €	99 €	178 €	134 €	230 €	173 €
8	139 €	104 €	212 €	159 €	262 €	197 €	124 €	93 €	169 €	127 €	223 €	167 €
9	130 €	97 €	201 €	150 €	254 €	190 €	116 €	87 €	161 €	120 €	216 €	162 €
10	121 €	91 €	190 €	142 €	245 €	184 €	108 €	81 €	152 €	114 €	209 €	156 €
11	113 €	84 €	178 €	134 €	237 €	178 €	101 €	76 €	143 €	107 €	201 €	151 €
12	104 €	78 €	167 €	125 €	229 €	171 €	93 €	70 €	134 €	100 €	194 €	146 €
13	95 €	71 €	156 €	117 €	220 €	165 €	85 €	64 €	125 €	94 €	187 €	140 €
14	87 €	65 €	145 €	109 €	212 €	159 €	77 €	58 €	116 €	87 €	180 €	135 €
15	78 €	58 €	134 €	100 €	203 €	152 €	70 €	52 €	107 €	80 €	173 €	129 €
16	69 €	52 €	123 €	92 €	195 €	146 €	62 €	46 €	98 €	74 €	165 €	124 €
17	61 €	45 €	111 €	84 €	186 €	140 €	54 €	41 €	89 €	67 €	158 €	119 €
18	52 €	39 €	100 €	75 €	178 €	133 €	46 €	35 €	80 €	60 €	151 €	113 €
19	43 €	32 €	89 €	67 €	169 €	127 €	39 €	29 €	71 €	54 €	144 €	108 €
20	35 €	26 €	78 €	59 €	161 €	121 €	31 €	23 €	62 €	47 €	137 €	103 €
21	26 €	19 €	67 €	50 €	152 €	114 €	23 €	17 €	54 €	40 €	129 €	97 €
22	17 €	13 €	56 €	42 €	144 €	108 €	15 €	12 €	45 €	33 €	122 €	92 €
23	9 €	6 €	45 €	33 €	135 €	102 €	8 €	6 €	36 €	27 €	115 €	86 €
24	0 €	0 €	33 €	25 €	127 €	95 €	0 €	0 €	27 €	20 €	108 €	81 €
25			22 €	17 €	119 €	89 €			18 €	13 €	101 €	76 €
26			11 €	8 €	110 €	83 €			9 €	7 €	94 €	70 €
27			0 €	0 €	102 €	76 €			0 €	0 €	86 €	65 €
28					93 €	70 €					79 €	59 €
29					85 €	63 €					72 €	54 €
30					76 €	57 €					65 €	49 €
31					68 €	51 €					58 €	43 €
32					59 €	44 €					50 €	38 €
33					51 €	38 €					43 €	32 €
34					42 €	32 €					36 €	27 €
35					34 €	25 €					29 €	22 €
36					25 €	19 €					22 €	16 €
37					17 €	13 €					14 €	11 €
38					8 €	6 €					7 €	5 €
39					0 €	0 €					0 €	0 €

MOIS	FORFAIT STARTER P55 PRO		FORFAIT GAMER P55 PRO		FORFAIT GAMER + P55 PRO		FORFAIT STARTER SWITCH OLED		FORFAIT GAMER SWITCH OLED		FORFAIT GAMER + SWITCH OLED	
	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi
	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
1	336 €	252 €	417 €	313 €	494 €	370 €	136 €	102 €	178 €	134 €	191 €	143 €
2	321 €	241 €	401 €	301 €	481 €	361 €	130 €	98 €	170 €	128 €	184 €	138 €
3	306 €	230 €	385 €	289 €	469 €	351 €	124 €	93 €	163 €	122 €	177 €	133 €
4	292 €	219 €	369 €	277 €	456 €	342 €	118 €	89 €	155 €	116 €	171 €	128 €
5	277 €	208 €	353 €	265 €	443 €	332 €	113 €	84 €	147 €	110 €	164 €	123 €
6	263 €	197 €	337 €	253 €	431 €	323 €	107 €	80 €	139 €	105 €	158 €	118 €
7	248 €	186 €	321 €	241 €	418 €	313 €	101 €	76 €	132 €	99 €	151 €	113 €
8	233 €	175 €	305 €	229 €	405 €	304 €	95 €	71 €	124 €	93 €	145 €	108 €
9	219 €	164 €	289 €	217 €	393 €	294 €	89 €	67 €	116 €	87 €	138 €	104 €
10	204 €	153 €	273 €	205 €	380 €	285 €	83 €	62 €	108 €	81 €	131 €	99 €
11	190 €	142 €	257 €	193 €	367 €	275 €	77 €	58 €	101 €	76 €	125 €	94 €
12	175 €	131 €	241 €	181 €	355 €	266 €	71 €	53 €	93 €	70 €	118 €	89 €
13	160 €	120 €	225 €	169 €	342 €	256 €	65 €	49 €	85 €	64 €	112 €	84 €
14	146 €	109 €	209 €	157 €	329 €	247 €	59 €	44 €	77 €	58 €	105 €	79 €
15	131 €	98 €	193 €	144 €	317 €	237 €	53 €	40 €	70 €	52 €	99 €	74 €
16	117 €	88 €	177 €	132 €	304 €	228 €	47 €	36 €	62 €	46 €	92 €	69 €
17	102 €	77 €	161 €	120 €	291 €	218 €	41 €	31 €	54 €	41 €	85 €	64 €
18	88 €	66 €	144 €	108 €	279 €	209 €	36 €	27 €	46 €	35 €	79 €	59 €
19	73 €	55 €	128 €	96 €	266 €	199 €	30 €	22 €	39 €	29 €	72 €	54 €
20	58 €	44 €	112 €	84 €	253 €	190 €	24 €	18 €	31 €	23 €	66 €	49 €
21	44 €	33 €	96 €	72 €	241 €	180 €	18 €	13 €	23 €	17 €	59 €	44 €
22	29 €	22 €	80 €	60 €	228 €	171 €	12 €	9 €	15 €	12 €	53 €	39 €
23	15 €	11 €	64 €	48 €	215 €	161 €	6 €	4 €	8 €	6 €	46 €	35 €
24	0 €	0 €	48 €	36 €	203 €	152 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 €	30 €
25			32 €	24 €	190 €	142 €					33 €	25 €
26			16 €	12 €	177 €	133 €					26 €	20 €
27			0 €	0 €	165 €	123 €					20 €	15 €
28					152 €	114 €					13 €	10 €
29					139 €	104 €					7 €	5 €
30					127 €	95 €					0 €	0 €
31					114 €	85 €						
32					101 €	76 €						
33					89 €	66 €						
34					76 €	57 €						
35					63 €	47 €						
36					51 €	38 €						
37					38 €	28 €						
38					25 €	19 €						
39					13 €	9 €						
40					0 €	0 €						

Les indemnités décrites ci-dessus ne s'appliqueront pas en cas de mise en œuvre de l'avantage « Evolution + » inclus dans le forfait « Gamer + », dont les conditions de mise en œuvre sont précisées dans le Contrat de services.

Les conditions de restitution du Produit seront exécutées conformément aux conditions de l'article 9 ci-dessous.

La résiliation du Contrat de location longue durée mettra automatiquement fin au Contrat de services signé par le Locataire.

En tout état de cause, l'exercice de la présente clause par le Loueur ne prive pas le Locataire de son recours au pouvoir d'appréciation du tribunal.

#### Article 8 : Résiliation du Contrat de location longue durée

Le Contrat de location longue durée pourra être résilié avant son terme à l'initiative de l'une ou l'autre des parties tel qu'indiqué ci-après par lettre recommandée avec accusé de réception adressée, pour celle à l'initiative du Locataire, à Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9.

##### Résiliation à l'initiative du Locataire

Le Locataire pourra résilier sans motif le Contrat de location longue durée avant son terme. Le Loueur pourra alors exiger le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à celle prévue dans le tableau du présent article ainsi que l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9 du présent Contrat.

La résiliation du Contrat de location longue durée pourra également être opérée à l'initiative du Locataire si, pendant la durée de ce contrat, le Produit devient inutilisable (suite notamment à la destruction totale ou au vol du Produit). Si le Produit devient inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le Contrat de location longue durée est résilié de plein droit.

Le Loueur pourra alors exiger, à l'exception des cas où le Produit est rendu inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à celle prévue dans le tableau du présent article ainsi que l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9 du présent Contrat.

Lorsque le Produit devient inutilisable par cas fortuit ou de force majeure, le Locataire, gardien et non propriétaire du Produit, s'engage à verser au Loueur le montant de l'indemnisation qu'il pourrait percevoir s'il dispose d'une assurance à cet effet.

Les ayants droit du Locataire pourront, en cas d'absence de poursuite du contrat par ces derniers, résilier, sans pénalité autre que celle prévue à l'article 9, le Contrat de location longue durée s'ils sont en mesure de justifier du décès du Locataire.

Le Locataire pourra également résilier le Contrat de location longue durée s'il est en mesure de justifier de la perte de son emploi. Le Loueur pourra alors exiger du Locataire, outre l'éventuelle pénalité prévue à l'article 9, une indemnité équivalente à celle prévue dans le tableau ci-dessous.

### Dispositions relatives à la résiliation par voie électronique :

L'article 15 de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a fixé de nouvelles règles applicables en matière de résiliation de contrat.

Les présentes dispositions s'appliquent à l'égard du client personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels (désigné ci-après « consommateur »).

Lorsqu'un contrat a été conclu par voie électronique ou a été conclu par un autre moyen et que le professionnel, au jour de la résiliation par le consommateur, offre au consommateur la possibilité de conclure des contrats par voie électronique, la résiliation est rendue possible selon cette modalité. A cet effet, le professionnel met à la disposition du consommateur une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir, par voie électronique, sur le site ou via le lien URL : <https://personal-finance.bnpparibas/resiliation-pf-location>, la notification et les démarches nécessaires à la résiliation du contrat. Lorsque le consommateur notifie la résiliation du contrat, le professionnel lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation. Un décret fixe notamment les modalités techniques de nature à garantir une identification du consommateur et un accès facile, direct et permanent à la fonctionnalité mentionnée au deuxième alinéa, telles que ses modalités de présentation et d'utilisation. Il détermine les informations devant être fournies par le consommateur. (Article L.215-1-1 du code de la consommation)

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. (Article L.215-3 du code de la consommation).

### Résiliation à l'initiative du Loueur

De même, la résiliation du contrat de location longue durée pourra être opérée à l'initiative du Loueur :

- en cas de non-paiement d'une seule échéance à sa date d'exigibilité après une mise en demeure restée infructueuse ;
- en cas de fraude avérée ou de tentative de fraude du Locataire ;
- en cas de comportement gravement répréhensible du Locataire ;
- en cas de décès du Locataire (sauf poursuite par les ayants droits).

En cas de défaillance du Locataire dans le paiement de ses loyers mensuels, fraude avérée, tentative de fraude ou de comportement gravement répréhensible du Locataire, le Loueur pourra exiger le paiement des sommes prévues à l'article « Conditions financières ».

Le tableau ci-dessous indique le montant de l'indemnité de résiliation anticipée pouvant être exigée au Locataire en fonction du motif de résiliation et du mois résiliation :

MOIS	FORFAIT STARTER PSS		FORFAIT GAMER PSS		FORFAIT GAMER + PSS		FORFAIT STARTER PSS DIGITAL		FORFAIT GAMER PSS DIGITAL		FORFAIT GAMER + PSS DIGITAL	
	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi
	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
1	199 €	149 €	290 €	217 €	322 €	241 €	178 €	134 €	232 €	174 €	273 €	205 €
2	191 €	143 €	279 €	209 €	313 €	235 €	170 €	128 €	223 €	167 €	266 €	200 €
3	182 €	136 €	268 €	201 €	305 €	229 €	163 €	122 €	214 €	161 €	259 €	194 €
4	173 €	130 €	256 €	192 €	296 €	222 €	155 €	116 €	205 €	154 €	252 €	189 €
5	165 €	123 €	245 €	184 €	288 €	216 €	147 €	110 €	196 €	147 €	245 €	183 €
6	156 €	117 €	234 €	176 €	279 €	209 €	139 €	105 €	187 €	140 €	237 €	178 €
7	147 €	110 €	223 €	167 €	271 €	203 €	132 €	99 €	178 €	134 €	230 €	173 €
8	139 €	104 €	212 €	159 €	262 €	197 €	124 €	93 €	169 €	127 €	223 €	167 €
9	130 €	97 €	201 €	150 €	254 €	190 €	116 €	87 €	161 €	120 €	216 €	162 €
10	121 €	91 €	190 €	142 €	245 €	184 €	108 €	81 €	152 €	114 €	209 €	156 €
11	113 €	84 €	178 €	134 €	237 €	178 €	101 €	76 €	143 €	107 €	201 €	151 €
12	104 €	78 €	167 €	125 €	229 €	171 €	93 €	70 €	134 €	100 €	194 €	146 €
13	95 €	71 €	156 €	117 €	220 €	165 €	85 €	64 €	125 €	94 €	187 €	140 €
14	87 €	65 €	145 €	109 €	212 €	159 €	77 €	58 €	116 €	87 €	180 €	135 €
15	78 €	58 €	134 €	100 €	203 €	152 €	70 €	52 €	107 €	80 €	173 €	129 €
16	69 €	52 €	123 €	92 €	195 €	146 €	62 €	46 €	98 €	74 €	165 €	124 €
17	61 €	45 €	111 €	84 €	186 €	140 €	54 €	41 €	89 €	67 €	158 €	119 €
18	52 €	39 €	100 €	75 €	178 €	133 €	46 €	35 €	80 €	60 €	151 €	113 €
19	43 €	32 €	89 €	67 €	169 €	127 €	39 €	29 €	71 €	54 €	144 €	108 €
20	35 €	26 €	78 €	59 €	161 €	121 €	31 €	23 €	62 €	47 €	137 €	103 €
21	26 €	19 €	67 €	50 €	152 €	114 €	23 €	17 €	54 €	40 €	129 €	97 €
22	17 €	13 €	56 €	42 €	144 €	108 €	15 €	12 €	45 €	33 €	122 €	92 €
23	9 €	6 €	45 €	33 €	135 €	102 €	8 €	6 €	36 €	27 €	115 €	86 €
24	0 €	0 €	33 €	25 €	127 €	95 €	0 €	0 €	27 €	20 €	108 €	81 €
25			22 €	17 €	119 €	89 €			18 €	13 €	101 €	76 €
26			11 €	8 €	110 €	83 €			9 €	7 €	94 €	70 €
27			0 €	0 €	102 €	76 €			0 €	0 €	86 €	65 €
28					93 €	70 €					79 €	59 €
29					85 €	63 €					72 €	54 €
30					76 €	57 €					65 €	49 €
31					68 €	51 €					58 €	43 €
32					59 €	44 €					50 €	38 €
33					51 €	38 €					43 €	32 €
34					42 €	32 €					36 €	27 €
35					34 €	25 €					29 €	22 €
36					25 €	19 €					22 €	16 €
37					17 €	13 €					14 €	11 €
38					8 €	6 €					7 €	5 €
39					0 €	0 €					0 €	0 €

MOIS	FORFAIT STARTER PS5 PRO		FORFAIT GAMER PS5 PRO		FORFAIT GAMER + PS5 PRO		FORFAIT STARTER SWITCH OLED		FORFAIT GAMER SWITCH OLED		FORFAIT GAMER + SWITCH OLED	
	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi	Résiliation	Résiliation perte emploi
	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €
1	336 €	252 €	417 €	313 €	494 €	370 €	136 €	102 €	178 €	134 €	191 €	143 €
2	321 €	241 €	401 €	301 €	481 €	361 €	130 €	98 €	170 €	128 €	184 €	138 €
3	306 €	230 €	385 €	289 €	469 €	351 €	124 €	93 €	163 €	122 €	177 €	133 €
4	292 €	219 €	369 €	277 €	456 €	342 €	118 €	89 €	155 €	116 €	171 €	128 €
5	277 €	208 €	353 €	265 €	443 €	332 €	113 €	84 €	147 €	110 €	164 €	123 €
6	263 €	197 €	337 €	253 €	431 €	323 €	107 €	80 €	139 €	105 €	158 €	118 €
7	248 €	186 €	321 €	241 €	418 €	313 €	101 €	76 €	132 €	99 €	151 €	113 €
8	233 €	175 €	305 €	229 €	405 €	304 €	95 €	71 €	124 €	93 €	145 €	108 €
9	219 €	164 €	289 €	217 €	393 €	294 €	89 €	67 €	116 €	87 €	138 €	104 €
10	204 €	153 €	273 €	205 €	380 €	285 €	83 €	62 €	108 €	81 €	131 €	99 €
11	190 €	142 €	257 €	193 €	367 €	275 €	77 €	58 €	101 €	76 €	125 €	94 €
12	175 €	131 €	241 €	181 €	355 €	266 €	71 €	53 €	93 €	70 €	118 €	89 €
13	160 €	120 €	225 €	169 €	342 €	256 €	65 €	49 €	85 €	64 €	112 €	84 €
14	146 €	109 €	209 €	157 €	329 €	247 €	59 €	44 €	77 €	58 €	105 €	79 €
15	131 €	98 €	193 €	144 €	317 €	237 €	53 €	40 €	70 €	52 €	99 €	74 €
16	117 €	88 €	177 €	132 €	304 €	228 €	47 €	36 €	62 €	46 €	92 €	69 €
17	102 €	77 €	161 €	120 €	291 €	218 €	41 €	31 €	54 €	41 €	85 €	64 €
18	88 €	66 €	144 €	108 €	279 €	209 €	36 €	27 €	46 €	35 €	79 €	59 €
19	73 €	55 €	128 €	96 €	266 €	199 €	30 €	22 €	39 €	29 €	72 €	54 €
20	58 €	44 €	112 €	84 €	253 €	190 €	24 €	18 €	31 €	23 €	66 €	49 €
21	44 €	33 €	96 €	72 €	241 €	180 €	18 €	13 €	23 €	17 €	59 €	44 €
22	29 €	22 €	80 €	60 €	228 €	171 €	12 €	9 €	15 €	12 €	53 €	39 €
23	15 €	11 €	64 €	48 €	215 €	161 €	6 €	4 €	8 €	6 €	46 €	35 €
24	0 €	0 €	48 €	36 €	203 €	152 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 €	30 €
25			32 €	24 €	190 €	142 €					33 €	25 €
26			16 €	12 €	177 €	133 €					26 €	20 €
27			0 €	0 €	165 €	123 €					20 €	15 €
28					152 €	114 €					13 €	10 €
29					139 €	104 €					7 €	5 €
30					127 €	95 €					0 €	0 €
31					114 €	85 €						
32					101 €	76 €						
33					89 €	66 €						
34					76 €	57 €						
35					63 €	47 €						
36					51 €	38 €						
37					38 €	28 €						
38					25 €	19 €						
39					13 €	9 €						
40					0 €	0 €						

Les indemnités décrites ci-dessus ne s'appliqueront pas en cas de mise en œuvre de l'avantage « Evolution + » inclus dans le forfait « Gamer + », dont les conditions de mise en œuvre sont précisées dans le Contrat de services.

Les conditions de restitution du Produit seront exécutées conformément aux conditions de l'article 9 ci-dessous.

La résiliation du Contrat de location longue durée mettra automatiquement fin au Contrat de services signé par le Locataire.

En tout état de cause, l'exercice de la présente clause par le Loueur ne prive pas le Locataire de son recours au pouvoir d'appréciation du tribunal.

#### Article 9 : Restitution du Produit

Au terme du Contrat de location longue durée pour quelque cause que ce soit (notamment résiliation, y compris en cas de mise en œuvre du service Evolution 24 mois+, ou arrivée à son terme de la location), à l'exception des cas de fin de contrat en raison de la destruction totale ou perte du Produit par cas fortuits ou de force majeure, le Locataire devra restituer le Produit dans un délai de quatorze (14) jours maximum à compter du lendemain du dernier loyer contractuel dû. Le Locataire sera informé par tous moyens de la procédure de restitution par le Loueur et notamment de la date limite de restitution.

En dehors de l'usure due à une utilisation normale du Produit, si le Locataire ne restitue pas le Produit, si la référence du produit restitué est différente de celle du Produit loué, s'il le restitue dans un état non conforme, ou si le Produit présente une fonctionnalité défaillante, le Loueur pourra facturer au Locataire une pénalité qui sera prélevée sur son compte bancaire ou par tout moyen de paiement à sa convenance. Le montant de ladite pénalité varie selon les modalités décrites ci-dessous :

- Pour le Forfait Starter PS5 :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 2	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 3	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 4	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 5	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 6	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €

Mois 7	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 8	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 9	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 10	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 11	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 12	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 13	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 14	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 15	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 16	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 17	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 18	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 19	231,00	30 €	231,00	30 €	231,00	30 €	170 €	30 €
Mois 20	225,50	30 €	225,50	30 €	225,50	30 €	170 €	30 €
Mois 21	220,00	30 €	220,00	30 €	220,00	30 €	170 €	30 €
Mois 22	209,00	30 €	209,00	30 €	209,00	30 €	170 €	30 €
Mois 23	203,50	30 €	203,50	30 €	203,50	30 €	170 €	30 €
Mois 24	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer PS5 :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défailante	Par manette avec fonctionnalité défailante
Mois 1	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 2	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 3	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 4	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 5	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 6	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 7	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 8	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 9	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 10	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 11	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 12	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 13	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 14	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 15	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 16	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 17	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 18	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 19	231,00	30 €	231,00	30 €	231,00	30 €	170 €	30 €
Mois 20	225,50	30 €	225,50	30 €	225,50	30 €	170 €	30 €
Mois 21	220,00	30 €	220,00	30 €	220,00	30 €	170 €	30 €
Mois 22	209,00	30 €	209,00	30 €	209,00	30 €	170 €	30 €
Mois 23	203,50	30 €	203,50	30 €	203,50	30 €	170 €	30 €
Mois 24	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 25	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 26	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 27	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ PS5 :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défailante	Par manette avec fonctionnalité défailante
Mois 1	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 2	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €
Mois 3	351,99	30 €	351,99	30 €	351,99	30 €	170 €	30 €

Mois 4	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 5	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 6	329,99	30 €	329,99	30 €	329,99	30 €	170 €	30 €
Mois 7	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 8	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 9	307,99	30 €	307,99	30 €	307,99	30 €	170 €	30 €
Mois 10	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 11	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 12	285,99	30 €	285,99	30 €	285,99	30 €	170 €	30 €
Mois 13	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 14	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 15	269,50	30 €	269,50	30 €	269,50	30 €	170 €	30 €
Mois 16	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 17	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 18	247,50	30 €	247,50	30 €	247,50	30 €	170 €	30 €
Mois 19	231,00	30 €	231,00	30 €	231,00	30 €	170 €	30 €
Mois 20	225,50	30 €	225,50	30 €	225,50	30 €	170 €	30 €
Mois 21	220,00	30 €	220,00	30 €	220,00	30 €	170 €	30 €
Mois 22	209,00	30 €	209,00	30 €	209,00	30 €	170 €	30 €
Mois 23	203,50	30 €	203,50	30 €	203,50	30 €	170 €	30 €
Mois 24	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 25	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 26	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 27	198,00	30 €	198,00	30 €	198,00	30 €	170 €	30 €
Mois 28	187,00	30 €	187,00	30 €	187,00	30 €	170 €	30 €
Mois 29	187,00	30 €	187,00	30 €	187,00	30 €	170 €	30 €
Mois 30	181,50	30 €	181,50	30 €	181,50	30 €	170 €	30 €
Mois 31	181,50	30 €	181,50	30 €	181,50	30 €	170 €	30 €
Mois 32	176,00	30 €	176,00	30 €	176,00	30 €	170 €	30 €
Mois 33	176,00	30 €	176,00	30 €	176,00	30 €	170 €	30 €
Mois 34	176,00	30 €	176,00	30 €	176,00	30 €	170 €	30 €
Mois 35	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 36	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 37	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 38	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €
Mois 39	170,50	30 €	170,50	30 €	170,50	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Starter PS5 Digital :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défectueuse	Par manette avec fonctionnalité défectueuse
Mois 1	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 2	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 3	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 7	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 8	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 9	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 10	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 11	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 12	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 13	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 14	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 15	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 16	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 17	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 18	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 19	175,50	30 €	175,50	30 €	175,50	30 €	170 €	30 €

Mois 20	171,00	30 €	171,00	30 €	171,00	30 €	170 €	30 €
Mois 21	166,50	30 €	166,50	30 €	166,50	30 €	170 €	30 €
Mois 22	157,50	30 €	157,50	30 €	157,50	30 €	170 €	30 €
Mois 23	153,00	30 €	153,00	30 €	153,00	30 €	170 €	30 €
Mois 24	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer PS5 Digital :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 2	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 3	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 7	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 8	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 9	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 10	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 11	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 12	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 13	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 14	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 15	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 16	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 17	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 18	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 19	175,50	30 €	175,50	30 €	175,50	30 €	170 €	30 €
Mois 20	171,00	30 €	171,00	30 €	171,00	30 €	170 €	30 €
Mois 21	166,50	30 €	166,50	30 €	166,50	30 €	170 €	30 €
Mois 22	157,50	30 €	157,50	30 €	157,50	30 €	170 €	30 €
Mois 23	153,00	30 €	153,00	30 €	153,00	30 €	170 €	30 €
Mois 24	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 25	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 26	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 27	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ PS5 Digital :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 2	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 3	274,49	30 €	274,49	30 €	274,49	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49	30 €	256,49	30 €	256,49	30 €	170 €	30 €
Mois 7	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 8	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 9	238,49	30 €	238,49	30 €	238,49	30 €	170 €	30 €
Mois 10	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 11	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 12	220,50	30 €	220,50	30 €	220,50	30 €	170 €	30 €
Mois 13	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 14	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 15	207,00	30 €	207,00	30 €	207,00	30 €	170 €	30 €
Mois 16	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €

Mois 17	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 18	189,00	30 €	189,00	30 €	189,00	30 €	170 €	30 €
Mois 19	175,50	30 €	175,50	30 €	175,50	30 €	170 €	30 €
Mois 20	171,00	30 €	171,00	30 €	171,00	30 €	170 €	30 €
Mois 21	166,50	30 €	166,50	30 €	166,50	30 €	170 €	30 €
Mois 22	157,50	30 €	157,50	30 €	157,50	30 €	170 €	30 €
Mois 23	153,00	30 €	153,00	30 €	153,00	30 €	170 €	30 €
Mois 24	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 25	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 26	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 27	148,50	30 €	148,50	30 €	148,50	30 €	170 €	30 €
Mois 28	144,00	30 €	144,00	30 €	144,00	30 €	170 €	30 €
Mois 29	142,65	30 €	142,65	30 €	142,65	30 €	170 €	30 €
Mois 30	141,75	30 €	141,75	30 €	141,75	30 €	170 €	30 €
Mois 31	140,40	30 €	140,40	30 €	140,40	30 €	170 €	30 €
Mois 32	139,50	30 €	139,50	30 €	139,50	30 €	170 €	30 €
Mois 33	138,15	30 €	138,15	30 €	138,15	30 €	170 €	30 €
Mois 34	137,25	30 €	137,25	30 €	137,25	30 €	170 €	30 €
Mois 35	135,90	30 €	135,90	30 €	135,90	30 €	170 €	30 €
Mois 36	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €
Mois 37	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €
Mois 38	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €
Mois 39	135,00	30 €	135,00	30 €	135,00	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Starter PS5 Pro :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Lecteur défaillant	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 2	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 3	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 4	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 5	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 6	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 7	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 8	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 9	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 10	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 11	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 12	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 13	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 14	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 15	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 16	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 17	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 18	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 19	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 20	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 21	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 22	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 23	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 24	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €



- Pour le Forfait Gamer PS5 Pro :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Lecteur défaillant	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 2	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 3	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 4	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 5	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 6	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 7	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 8	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 9	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 10	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 11	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 12	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 13	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 14	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 15	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 16	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 17	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 18	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 19	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 20	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 21	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 22	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 23	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 24	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 25	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 26	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 27	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ PS5 Pro :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défaillante	Lecteur défaillant	Par manette avec fonctionnalité défaillante
Mois 1	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 2	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 3	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	588,79 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 4	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 5	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 6	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	551,99 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 7	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 8	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 9	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	515,19 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 10	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 11	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 12	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	478,39 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 13	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 14	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 15	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	450,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 16	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 17	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 18	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	414,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 19	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	386,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 20	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	377,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €

Mois 21	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	368,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 22	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	349,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 23	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	340,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 24	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 25	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 26	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 27	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	331,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 28	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 29	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	312,80 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 30	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 31	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	303,60 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 32	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 33	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 34	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	294,40 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 35	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 36	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 37	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 38	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 39	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	285,20 €	30 €	170 €	50 €	30 €
Mois 40	276,00 €	30 €	276,00 €	30 €	276,00 €	30 €	170 €	50 €	30 €

- Pour le Forfait Starter Switch Oled :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défailante	Par manette avec fonctionnalité défailante
Mois 1	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 2	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 3	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 7	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 8	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 9	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 10	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 11	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 12	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 13	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 14	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 15	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 16	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 17	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 18	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 19	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 20	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 21	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 22	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 23	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 24	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer Switch Oled :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défailante	Par manette avec fonctionnalité défailante
Mois 1	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 2	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 3	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €

Mois 5	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 7	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 8	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 9	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 10	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 11	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 12	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 13	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 14	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 15	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 16	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 17	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 18	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 19	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 20	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 21	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 22	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 23	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 24	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €

- Pour le Forfait Gamer+ Switch Oled :

	Console non restituée	Par manette non restituée	Console avec références non valides	Par manette avec références non valides	Console non conforme	Par manette non conforme	Console avec fonctionnalité défectueuse	Par manette avec fonctionnalité défectueuse
Mois 1	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 2	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 3	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	273,99 €	30 €	170 €	30 €
Mois 4	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 5	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 6	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	256,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 7	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 8	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 9	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	242,49 €	30 €	170 €	30 €
Mois 10	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 11	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 12	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	225,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 13	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 14	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 15	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	211,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 16	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 17	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 18	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	193,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 19	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	190,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 20	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 21	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 22	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	186,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 23	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 24	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	183,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 25	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 26	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 27	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	179,50 €	30 €	170 €	30 €
Mois 28	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 29	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	170 €	30 €
Mois 30	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	176,00 €	30 €	170 €	30 €

Le Locataire est informé qu'en cas de sinistre, les pénalités susmentionnées demeureront applicables s'il n'a pas mis en œuvre les éventuelles garanties dont il bénéficie au titre du présent Contrat de location ou du Contrat de services.

Pour application du présent article, est considéré comme un Produit non conforme, un Produit dont au moins une des fonctionnalités principales est

hors d'usage et dont le dysfonctionnement n'est pas dû à l'usure résultant d'une utilisation normale du Produit. Est considérée comme défectueuse, toute fonctionnalité, autre qu'une des fonctionnalités principales du Produit, diagnostiquée hors d'usage lors de la restitution.

Il est précisé par ailleurs, que le Locataire s'engage à restituer le Produit ou l'éventuel Produit de remplacement dans des conditions garantissant une protection appropriée.

Lorsque le Produit n'est pas restitué à la suite de la survenance d'un fait extérieur et indépendant de la volonté du Locataire, le Locataire, gardien et non propriétaire du Produit, s'engage à verser au Loueur le montant de l'indemnisation qu'il pourrait percevoir s'il dispose d'une assurance à cet effet.

#### Article 10 : Dispositions relatives à la conclusion du contrat sous forme électronique

##### **Rappel des étapes à suivre pour conclure le Contrat de location longue durée par voie électronique**

Le Locataire initie sa demande de souscription à l'Offre de location à distance via une page web dédiée et hébergée par Micromania.

Après avoir sélectionné son Offre de Location le client passe par les étapes de souscription suivantes :

- Le Locataire procède à la sélection du produit en renseignant les données demandées dans le parcours de souscription
- Le Locataire s'identifie,
- Le locataire communique ses données carte bancaires en vue du 1<sup>er</sup> versement
- Le Locataire saisit ses informations personnelles,
- Le Locataire vérifie le récapitulatif (données personnelles déclarées et l'Offre de Location sélectionnée) et le valide (le cas échéant, il peut revenir en arrière pour les modifier),
- Le Locataire est invité à télécharger ses justificatifs
- Le Locataire procède à la signature électronique des documents contractuels
- Le Locataire reçoit la confirmation de la prise en charge par le Loueur de sa demande de location

Après étude du dossier par le Loueur, si le dossier est accepté, le Locataire reçoit l'accord définitif du Loueur.

##### **Modalités de signature électronique du Contrat**

Une fois la procédure préalable à la signature électronique du Contrat menée à son terme dans les conditions susvisées, il est alors demandé au Locataire de signer, de manière électronique, les documents contractuels selon les modalités ci-dessous :

Le numéro de téléphone mobile du Locataire permettant de recevoir un code unique dit OTP (OneTime Password, c'est-à-dire mot de passe utilisable une seule fois) est affiché sur l'écran. Le Locataire demande à recevoir le code en cliquant sur le bouton « Valider et Signer électroniquement votre contrat » nécessaire à la signature électronique. Le Locataire pourra alors procéder à la signature électronique du Contrat de location longue durée en saisissant le code OTP reçu sur son téléphone portable. Ce code est valable durant 10 minutes après son émission.

Après avoir signé électroniquement, le Locataire recevra un email lui permettant d'accéder, enregistrer, imprimer et conserver l'ensemble des documents de façon à pouvoir les consulter à tout moment comme décrit ci-dessous.

##### **Convention de preuve**

Le Contrat, composé de la présente convention et de la demande de prélèvement est un contrat électronique. La preuve de ce contrat peut être établie conformément aux articles 1366 et 1368 du Code civil. Il peut être signé électroniquement, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Le Locataire et le Loueur reconnaissent et acceptent que les enregistrements informatiques réalisés par le Loueur, conservés pendant un délai conforme aux exigences légales ont valeur probante entre les parties et feront preuve, en cas de litige, des données et des faits qu'ils contiennent. La preuve contraire pouvant être rapportée par le Locataire par tout moyen.

##### **Moyens techniques permettant au Locataire d'identifier et de corriger les erreurs commises lors de la saisie des données**

Dans le parcours de souscription, le client vérifie son récapitulatif (l'ensemble de ses données personnelles déclarées et l'Offre de Location sélectionnée) et dispose de la possibilité de les modifier en revenant en arrière.

##### **Langues proposées pour la conclusion du contrat**

Seule la langue française est proposée au Locataire pour conclure le Contrat. Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, la loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du Contrat est la loi française.

##### **Archivage**

L'exemplaire original de votre Contrat électronique est automatiquement transmis au tiers archiveur CDC ARKHINEO pour un archivage à valeur probante. Conformément à l'article 1375 alinéa 4 du Code Civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire ou d'y avoir accès. Le Locataire a la possibilité de télécharger une copie électronique du Contrat de location longue durée via le lien transmis par courrier électronique. Pour accéder à l'original archivé du Contrat, le Locataire peut contacter le Loueur par mail à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr)

#### Article 11 : Information et correspondances

Durant toute la durée du Contrat de location longue durée, le Locataire s'engage à signaler immédiatement et spontanément au Loueur toutes modifications dans les renseignements fournis lors de la souscription au Contrat de location longue durée, et notamment signaler préalablement au Loueur tout changement d'adresse.

Le cas échéant, le Locataire s'engage à avertir le Loueur un (1) mois à l'avance de tout changement de compte bancaire sur lequel sont effectués les prélèvements en fournissant un nouveau mandat de prélèvement SEPA signé comportant les références du nouveau compte.

Pour ce faire, il pourra contacter directement le Loueur par mail à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr) afin de solliciter la prise en compte de sa demande en fournissant les justificatifs relatifs à sa demande.

#### Article 12 : Opposition au démarchage téléphonique

Le Locataire peut s'opposer à recevoir de la prospection commerciale par voie téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Cette inscription interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement, sauf si cette sollicitation intervient dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et qu'elle a un rapport avec l'objet de ce contrat.

#### Article 13 : Réclamations

Pour toute réclamation liée au contrat de location, le Locataire pourra s'adresser au Loueur par mail à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr)

#### Article 14 : Traitement des litiges

En cas de réclamation liée au contrat de location, le Locataire peut également s'adresser au Service consommateurs du Loueur : Service consommateurs - Personal Finance Location – 62061 Arras Cedex 9.

Si un accord n'est pas trouvé ou à défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois du Service consommateurs, le Locataire peut s'adresser gratuitement, conformément à la réglementation, à un service de médiation indépendant dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur le Médiateur de l'ASF, 75854 Paris cedex 17 et ceci, sans préjudice des autres voies d'actions légales. La saisine de la médiation doit s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale ou en ligne directement sur le site <https://lemediateur.asf-france.com/>. En cas de contrat en ligne, le Locataire peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) pour régler le litige (<http://ec.europa.eu/consumers/odr>).

#### Article 15 : Droit applicable et compétence de juridiction

Le présent Contrat de location longue durée est établi en langue française, il est régi par le droit français. Les juridictions françaises sont compétentes pour connaître de toute action relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat de location longue durée.

---

#### BORDEREAU DE RÉTRACTATION

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat:*

**A l'attention de Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9 ou par email à l'adresse : [serviceclientspflocation@cetelem.fr](mailto:serviceclientspflocation@cetelem.fr)**

*Je/Nous(\*) vous notifie/notifions(\*) par la présente ma/notre(\*) rétractation au contrat de location longue durée et au Contrat de services associé :*

*Commandé le ...../...../..... ;*

*Nom et prénom du (des) consommateur(s) : .....*

*Adresse du (des) consommateur(s) : .....*

*N° de commande (\*\*).....*

**Date : Signature du (des) consommateur(s) :**

*(\*) Rayez la mention inutile*

*(\*\*)Facultatif*



## NOTICE D'INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dernière mise à jour Juin 2024

### Avant-propos : principaux changements

En tant que partenaire de confiance, nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Nous avons fait évoluer cette Notice pour qu'elle soit plus transparente en améliorant les informations sur : - Les durées de conservation - Les traitements exclusivement automatisés.

### Introduction

**La protection de vos données personnelles est au cœur de nos préoccupations**, le Groupe BNP Paribas a adopté des principes forts dans sa Charte de confidentialité des données personnelles disponible à l'adresse suivante : [BNP Paribas - Charte de confidentialité des données personnelles \(group.bnpparibas\)](#)

Personal Finance Location, entité juridique de BNP Paribas Personal Finance (« Nous »), en tant que responsable du traitement, à travers nos marques est responsable de la collecte et du traitement de vos données personnelles dans le cadre de ses activités.

Les métiers de notre Groupe consistent à aider l'ensemble de nos clients – particuliers, entrepreneurs, TPE (Très Petites Entreprises), PME (Petites et Moyennes Entreprises), grandes entreprises et investisseurs institutionnels – dans leurs activités bancaires quotidiennes ainsi qu'à réaliser leurs projets grâce à nos solutions de financement, d'investissement, d'épargne et d'assurance.

En tant que membre d'un Groupe intégré de banque-assurance en collaboration avec les différentes entités du Groupe, nous fournissons à nos clients des solutions de financement, d'assurance et de location (LOA, LLD) ainsi que par l'intermédiaire des autres entités du Groupe la possibilité de souscrire à une offre complète de produits et services de banque.

L'objectif de la présente notice est de vous expliquer comment nous traitons vos données personnelles et comment vous pouvez les contrôler et les gérer.

Le cas échéant, des informations complémentaires peuvent vous être communiquées au moment de la collecte de vos données personnelles.

## 10. ÊTES-VOUS CONCERNE PAR CETTE NOTICE ?

Vous êtes concernés par cette notice, si vous êtes (« Vous ») :

- un de nos clients ou en relation contractuelle avec nous (par exemple, en qualité de garant) ;
- un membre de la famille de notre client. En effet, nos clients peuvent parfois être amené à partager avec nous des informations portant sur leur famille lorsque cela est nécessaire pour leur fournir un produit ou service ou mieux les connaître ;
- une personne intéressée par nos produits ou services dès lors que vous nous communiquez vos données personnelles (en agence, sur nos sites et applications, lors d'événements ou d'opérations de parrainage) pour que nous vous contactons.
- des héritiers et ayants droit ;
- des donneurs d'ordres ou des bénéficiaires d'opérations de paiement ;
- des personnes chargées de la protection des majeurs ;
- des bénéficiaires d'un contrat ou d'une police d'assurance et d'un trust/une fiducie ;
- des propriétaires.
- 

Vous êtes également concernés par cette notice, en tant que professionnel, si vous êtes :

- représentant légal ou personne habilitée (mandats/délégations de pouvoirs) d'une personne morale cliente, d'un partenaire, d'un fournisseur ou d'un prestataire de Personal Finance Location ;
- bénéficiaire effectif ;
- actionnaire ;
- client entrepreneur individuel ou auto-entrepreneur (vous avez choisi d'exercer votre activité sans créer de personne morale).

Lorsque vous nous fournissez des données personnelles relatives à d'autres personnes, n'oubliez pas de les informer de la communication de leurs données et invitez-les à prendre connaissance de la présente Notice. Nous prendrons soin de faire de même dès lors que nous le pouvons (c'est à dire lorsque nous avons les coordonnées des personnes).

## 11. COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRÔLER LES TRAITEMENTS QUE NOUS REALISONS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES ?

Vous avez des droits qui vous permettent d'exercer un contrôle significatif sur vos données personnelles et la façon dont nous les traitons.

Si vous souhaitez exercer les droits décrits ci-dessous, merci de nous envoyer une demande par courrier postal adressé à Personal Finance Location – Service Consommateur – 62061 Arras Cedex 9 ou un courriel à l'adresse suivante : [consommateur.location.donneespersonnelles@cetelem.fr](mailto:consommateur.location.donneespersonnelles@cetelem.fr) avec un scan/copie de votre pièce d'identité lorsque cela est nécessaire.

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données personnelles en vertu de la présente Notice, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données aux adresses suivantes :

Par courrier/courriel :

### **11.1. Vous pouvez demander l'accès à vos données personnelles**

Si vous souhaitez avoir accès à vos données personnelles, nous vous fournirons une copie des données personnelles sur lesquelles porte votre demande ainsi que les informations se rapportant à leur traitement.

Votre droit d'accès peut se trouver limité lorsque la réglementation le prévoit. C'est le cas de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui nous interdit de vous donner directement accès à vos données personnelles traitées à cette fin. Dans ce cas, vous devez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui nous interrogera.

### **11.2. Vous pouvez demander la rectification de vos données personnelles**

Si vous considérez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander qu'elles soient modifiées ou complétées. Dans certains cas, une pièce justificative pourra vous être demandée.

### **11.3. Vous pouvez demander l'effacement de vos données personnelles**

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles dans les limites autorisées par la loi.

### **11.4. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles fondé sur l'intérêt légitime**

Si vous n'êtes pas d'accord avec un traitement fondé sur l'intérêt légitime, vous pouvez vous opposer à celui-ci, pour des raisons tenant à votre situation particulière, en nous indiquant précisément le traitement concerné et les raisons. Nous ne traiterons plus vos données personnelles sauf à ce qu'il existe des motifs légitimes et impérieux de les traiter ou que celles-ci sont nécessaires à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

### **11.5. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale**

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

### **11.6. Vous pouvez suspendre l'utilisation de vos données personnelles**

Si vous contestez l'exactitude des données que nous utilisons ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, nous procéderons à une vérification ou à un examen de votre demande. Pendant le délai d'étude de votre demande, vous avez la possibilité de nous demander de suspendre l'utilisation de vos données.

### **11.7. Vous avez des droits face à une décision automatisée**

Par principe, vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée fondée sur un profilage ou non qui a un effet juridique ou vous affecte de manière significative. Nous pouvons néanmoins automatiser ce type de décision si elle est nécessaire à la conclusion/à l'exécution d'un contrat conclu avec nous, autorisée par la réglementation ou si vous avez donné votre consentement. En toute hypothèse, vous avez la possibilité de contester la décision, d'exprimer votre point de vue et de demander l'intervention d'un être humain qui puisse réexaminer la décision.

### **11.8. Vous pouvez retirer votre consentement**

Si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.

### **11.9. Vous pouvez demander la portabilité d'une partie de vos données personnelles**

Vous pouvez demander à récupérer une copie des données personnelles que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Lorsque cela est techniquement possible, vous pouvez demander à ce que nous transmettions cette copie à un tiers.

### **11.10. Comment déposer une plainte auprès de la CNIL ?**

En plus des droits mentionnés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, qui est le plus souvent celle de votre lieu de résidence, telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés (CNIL) en France.

## **12. POURQUOI ET SUR QUELLE BASE LEGALE UTILISONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?**

L'objectif de cette section est de vous expliquer pourquoi nous traitons vos données personnelles et sur quelle base légale nous nous reposons pour le justifier.

### **12.1. Vos données personnelles sont traitées pour nous conformer à nos différentes obligations légales**

Vos données personnelles sont traitées lorsque cela est nécessaire pour nous permettre de respecter les réglementations auxquelles nous sommes soumis, notamment les réglementations bancaires et financières.

#### **12.1.1. Nous utilisons vos données personnelles pour :**

- contrôler les opérations et transactions et ainsi identifier celles qui sont inhabituelles (par exemple lorsque vous retirez une somme d'argent importante dans un pays autre que celui de votre lieu de résidence) ;



- gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels le Groupe BNP Paribas est susceptible d'être confronté dans le cadre de ses activités ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire nos obligations de notification et de contrôle fiscal ;
- enregistrer les opérations à des fins comptables ;
- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
- détecter et prévenir la corruption ;
- respecter les dispositions de la réglementation eIDAS relatives à la signature électronique ;
- échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.
- Détecter les situations de fragilités financières afin de proposer aux clients concernés des mesures d'accompagnement adaptés ;
- réaliser nos obligations de consultation et de déclaration auprès de la Banque de France (inscription et désinscription au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)) ;
- déclarer la clôture ou la modification d'un compte à la Direction Générale des Finances Publiques pour la tenue du fichier FICOBA. Dans ce cadre, nous transmettons certaines informations relatives au titulaire du compte, ses éventuels mandataires ou représentants légaux ;
- assurer la sécurité de l'exécution des services de paiement, notamment détecter et prévenir la fraude par l'authentification du donneur d'ordre dans le cadre de la Directive sur les Services de Paiement (DSP2) ;
- respecter notre devoir de conseil au titre de la distribution d'assurance.
- répondre à notre obligation d'accessibilité aux services pour les personnes handicapées, par exemple avec des outils de speech to text.

#### **12.1.2. Nous traitons aussi vos données personnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Nous appartenons à un Groupe bancaire qui doit disposer d'un système robuste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) au niveau de nos entités, et piloté au niveau central, ainsi que d'un dispositif permettant d'appliquer les décisions de sanctions aussi bien locales, qu'européennes ou internationales.

Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec BNP Paribas SA, maison mère du Groupe BNP Paribas (le terme « nous » dans la présente section englobe également BNP Paribas SA).

Les traitements mis en œuvre pour répondre à ces obligations légales sont détaillées en annexe 1.

#### **12.2. Vos données personnelles sont traitées pour exécuter un contrat auquel vous êtes partie ou des mesures précontractuelles prises à votre demande**

Vos données personnelles sont traitées lorsqu'elles sont nécessaires à la conclusion ou l'exécution d'un contrat pour :

- définir votre score de risque de crédit et votre capacité de remboursement ;
- évaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si nous pouvons vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix) ;
- vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable ;
- gérer les dettes existantes dans la phase de recouvrement amiable (identification des clients en situation d'impayé) ;
- répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches ;
- assurer le règlement de votre succession.

#### **12.3. Vos données personnelles sont traitées pour répondre à notre intérêt légitime ou celui d'un tiers**

Lorsque nous fondons un traitement sur l'intérêt légitime, nous opérons une pondération entre cet intérêt et vos intérêts ou vos libertés et droits fondamentaux pour nous assurer qu'il y a un juste équilibre entre ceux-ci. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur l'intérêt légitime poursuivi par un traitement, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées fournies à la section 2 ci-dessus.

#### **12.3.1. Dans le cadre de notre activité, nous utilisons vos données personnelles pour :**

- Gérer les risques auxquels nous sommes exposés :
  - nous conservons la preuve d'opérations ou de transactions, y compris sous format électronique ;
  - nous surveillons vos transactions pour gérer, prévenir et détecter la fraude notamment par la surveillance de vos transactions, l'établissement de listes de fraudes comportant les auteurs de fraudes avérées ou par l'utilisation de traceurs afin de permettre de collecter vos données de navigation et de configuration en les regroupant sous la forme d'un identifiant technique (device fingerprinting);
  - nous gérons le surendettement, le contentieux (judiciaire et extrajudiciaire) et le recouvrement de créances compromises. Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec Neuilly Contentieux ;
  - nous traitons les réclamations et les éléments de défense en cas de litige ;
  - nous développons des modèles statistiques individuels afin de faciliter la définition de votre capacité d'emprunt.
- Améliorer la cybersécurité, gérer nos plateformes et sites internet, et assurer la continuité des activités.
- Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance.
- Améliorer l'automatisation et l'efficacité de nos processus opérationnels et nos services à la clientèle (ex. remplissage automatique des plaintes, suivi de vos demandes et amélioration de votre satisfaction sur la base des données collectées lors de nos interactions avec vous comme les enregistrements téléphoniques, les courriels ou les chats).
- Réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de dettes, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas.
- Faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs pouvant relever de l'intelligence artificielle dans le respect des réglementations et lignes directrices des autorités compétentes en la matière à des fins :
  - commerciales : pour identifier les produits et services que nous pourrions vous offrir pour répondre au mieux à vos besoins, pour créer de nouvelles offres ou identifier de nouvelles tendances chez nos clients, pour développer notre politique commerciale en tenant compte des préférences de nos clients ;
  - de sécurité: pour prévenir les potentiels incidents et améliorer la gestion de la sécurité ;
  - de conformité (telle que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et de gestion des risques ;
  - de lutte contre la fraude.
- Organiser des jeux concours, des loteries, des opérations promotionnelles, effectuer des enquêtes d'opinion et de satisfaction des clients.

#### **12.3.2. Nous utilisons vos données personnelles pour vous envoyer des offres commerciales par voie électronique, courrier papier et téléphone**

En tant qu'entité du Groupe BNP Paribas, nous voulons être en mesure de vous offrir l'accès à l'ensemble de notre gamme de produits et services répondant le mieux à vos besoins.

Dès lors que vous êtes client et sauf opposition de votre part, nous pourrions vous adresser ces offres par voie électronique pour nos produits et services et ceux du Groupe dès lors qu'ils sont similaires à ceux que vous avez déjà souscrits.

Nous veillons à ce que ces offres commerciales portent sur des produits ou services en lien avec vos besoins et complémentaires à ceux que vous avez déjà pour s'assurer du juste équilibre entre nos intérêts respectifs.

Nous pourrions aussi vous adresser par téléphone et courrier postal, sauf opposition de votre part, les offres concernant nos produits et services ainsi que ceux du Groupe et de nos partenaires de confiance.

#### **3.3.3. Nous analysons vos données personnelles pour réaliser un profilage standard afin de personnaliser nos produits et nos offres**

Pour améliorer votre expérience et votre satisfaction, nous avons besoin de déterminer à quel panel de clients vous appartenez. Pour cela, nous établissons un profil standard à partir des données pertinentes que nous sélectionnons parmi les informations :

- que vous nous avez directement communiquées lors de nos interactions avec vous ou encore lors de la souscription d'un produit ou d'un service ;
- issue de votre utilisation de nos produits ou services comme par exemple celles liées à vos comptes telles que le solde des comptes, les mouvements réguliers ou atypiques, l'utilisation de votre carte à l'étranger ;
- issue de votre utilisation de nos divers canaux : sites et applications (comme par exemple si vous êtes appétent au digital, si vous préférez un parcours client pour souscrire à un produit ou service avec plus d'autonomie (selfcare).

Sauf opposition de votre part, nous réaliserons cette personnalisation basée sur un profilage standard. Nous pourrions aller plus loin pour mieux répondre à vos besoins, si vous y consentez, en réalisant une personnalisation sur mesure comme indiqué ci-dessous.

## 12.4. Vos données personnelles sont traitées si vous y avez consenti

Pour certains traitements de données personnelles, nous vous donnerons des informations spécifiques et vous demanderons votre consentement. Nous vous rappelons que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

En particulier, nous vous demandons votre consentement pour :

- Une personnalisation sur-mesure de nos offres et nos produits ou services basée sur des profilages plus sophistiqués permettant d'anticiper vos besoins et comportements ;
- Toute offre par voie électronique portant sur des produits et services non similaires à ceux que vous avez souscrits ou des produits et services de nos partenaires de confiance ;
- Une personnalisation de nos offres, produits et services sur la base des données de vos comptes dans d'autres banques ;
- Utiliser vos données de navigation (cookies) à des fins commerciales ou pour enrichir la connaissance de votre profil.

D'autres consentements au traitement de vos données personnelles pourront vous être demandés lorsque cela est nécessaire.

## 12.5. Collecte de données personnelles via les réseaux sociaux

Aujourd'hui, l'usage des réseaux sociaux par les entreprises est primordial.

Pour que nous puissions accomplir efficacement notre mission, il nous est essentiel d'être présents sur les réseaux sociaux, et cette présence est susceptible d'entraîner le traitement de certaines de vos données personnelles.

Ainsi, dans le cadre de notre intérêt légitime pour nos besoins en matière de marketing, communication, publicité et nos publications, ainsi que pour la gestion de crise et la gestion de la relation client, Nous sommes susceptibles de collecter les données personnelles suivantes :

- Les échanges que vous avez eus avec Nous sur nos pages et publications sur les réseaux sociaux, y compris vos dernières réclamations et plaintes ;
- Des données issues des pages et publications des réseaux sociaux contenant des informations que vous avez rendues publiques.

Plus spécifiquement, ces données personnelles seront traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de crise (écoute des réseaux sociaux) et gestion de la relation client, ce qui inclut :
  - La prévention de crise : surveiller et analyser les réseaux sociaux et le web en utilisant des mots clés pour apprécier la réputation des entités de BNP Paribas ainsi que pour être informés de ce qui se dit à propos de sujets spécifiques afin de pouvoir communiquer en fonction ;
  - La gestion de crise : pouvoir analyser les problématiques liées à certaines publications et agir en fonction ; répondre aux publications, postes ou commentaires des utilisateurs des réseaux sociaux ; détecter et signaler les faux comptes et fausses publications ; ou mener des enquêtes en cas d'allégations graves ou de réclamations.
- Marketing, communication, publicité et publications, ce qui inclut :
  - Extraction de données pour identifier les sujets tendances en collectant les données accessibles publiquement sur les réseaux sociaux ;
  - Publication d'articles ;
- Vous suggérez des publications en fonction de vos centres d'intérêt ;
- La segmentation de nos prospects et clients et des utilisateurs de réseaux sociaux selon leur influence ;
- Optimiser la publicité / le marketing ciblé via la segmentation des destinataires de la publicité/du marketing

## 13. QUELS TYPES DE DONNEES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS ?

Nous collectons et utilisons vos données personnelles, à savoir toute information qui vous identifie ou permet de vous identifier.

En fonction notamment du type de produit ou de service que nous vous fournissons et des échanges que nous avons avec vous, nous collectons et utilisons différents types de données personnelles vous concernant, y compris :

- **Données d'identification** : par exemple, nom complet, genre, lieu et date de naissance, nationalité, numéro de carte d'identité, numéro de passeport, numéro de permis de conduire, numéro d'immatriculation du véhicule, photo, signature ;
- **Informations de contact** : (privées ou professionnelles) adresse postale, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone ;
- **Informations relatives à votre situation patrimoniale et vie de famille** : par exemple, votre capacité juridique, statut marital, régime matrimonial, nombre d'enfants et âge, étude ou emploi des enfants, composition du foyer, date de décès des enfants, parents ou conjoint, biens que vous possédez : appartement ou maison, indice et détail du DPE ( Diagnostic de Performance Energétique) ;
- **Moments importants de votre vie** : par exemple, vous venez de vous marier, de divorcer, de vivre en couple, d'avoir des enfants, de faire l'objet d'une mesure de protection judiciaire ;
- **Mode de vie** : loisirs et centres d'intérêts, voyages, votre environnement (nomade, sédentaire) ;
- **Informations économiques, financières et fiscales** : par exemple, identifiant fiscal, statut fiscal, pays de résidence, salaire et autres revenus, montant de vos actifs ;
- **Informations relatives à l'éducation et à l'emploi** : par exemple, niveau d'étude, emploi, nom de l'employeur et rémunération ;

- **Informations bancaires et financières en lien avec les produits et services que vous détenez** : par exemple, coordonnées bancaires, produits et services détenus et utilisés (crédit, assurance, épargne et investissements, leasing, protection habitation), numéro de carte, virements de fonds, patrimoine, antécédents de crédit, incidents de paiement ;
- **Données de transaction** : mouvements et solde des comptes, transactions comprenant les données relatives aux bénéficiaires dont leurs noms complets, adresses et coordonnées ainsi que les détails des transactions bancaires, montant, date, heure et type de transaction (carte bancaire, virement, chèque, prélèvement automatique) ;
- **Données relatives à vos habitudes et préférences en lien avec l'utilisation de nos produits et services** par exemple : détails sur les biens et services que vous avez achetés et commandés via nos financements et produits (type d'article, mode de livraison) ;
- **Données collectées dans le cadre de nos interactions avec vous** : vos commentaires, suggestions, besoins collectés lors de nos échanges avec vous en physique dans nos Agences (comptes rendus) et en ligne lors de communications téléphoniques (conversation), discussion par courrier électronique, chat, chatbot, échanges sur nos pages sur les réseaux sociaux et vos dernières réclamations/plaintes. Vos données de connexion et de suivi telles que les cookies et traceurs à des fins non publicitaires ou analytiques sur nos sites Internet, nos services en ligne, nos applications, nos pages sur les réseaux sociaux ;
- **Données concernant vos appareils (téléphone portable, ordinateur, tablette, etc.)** : adresse IP, caractéristiques techniques et données d'identification uniques, type de matériel, domaine, type de navigateur et langue, système d'exploitation et de paramétrage, coordonnées GPS, heure et fuseau horaire, actions sur nos sites tels que comportements en termes de clics ... ;
- **Identifiants de connexion ou dispositifs de sécurité personnalisés utilisés pour vous connecter au site Internet et aux applications de BNP Paribas.**

Nous pouvons collecter des données sensibles telles que des données de santé, des données biométriques, ou des données relatives aux infractions pénales, dans le respect des conditions strictes définies par les réglementations en matière de protection des données.

#### 14. AUPRES DE QUI COLLECTONS-NOUS DES DONNEES PERSONNELLES ?

Nous collectons des données personnelles directement auprès de vous, cependant nous pouvons aussi collecter des données personnelles d'autres sources.

Nous collectons parfois des données provenant de sources publiques :

- des publications/bases de données mises à disposition par des autorités ou des tierces parties officielles (par exemple le Journal Officiel de la République Française, le Registre du Commerce et des Sociétés, les bases de données gérées par des autorités de contrôle du secteur financier, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)) ;
- des sites Internet/pages des réseaux sociaux d'entités juridiques ou de clients professionnels contenant des informations que vous avez rendues publiques (par exemple, votre propre site Internet ou votre page sur un réseau social) ;
- des informations publiques telles que celles parues dans la presse.

Nous collectons aussi des données personnelles de tierces parties :

- d'autres entités du Groupe BNP Paribas ;
- de nos clients (entreprises ou particuliers) ;
- de nos partenaires commerciaux ;
- de prestataires de services d'initiation de paiement et d'agrégateurs de compte (prestataires de services d'information sur les comptes) ;
- des tiers tels que les agences de référence de crédit et les agences de prévention de la fraude ;
- des courtiers de données qui sont chargés de s'assurer qu'ils recueillent des informations pertinentes de manière légale ;
- des ayants-droits et déclarants dans le cadre d'une succession ;
- certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires lorsque les circonstances spécifiques l'imposent (litige, successions etc.) ;
- de la Banque de France, lors de la consultation de fichiers (notamment le Fichier National des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers ou le Fichier Central des Chèques).

#### 15. AVEC QUI PARTAGEONS-NOUS VOS DONNEES PERSONNELLES ET POURQUOI?

##### c. Avec les entités du Groupe BNP Paribas

En tant que société membre du Groupe BNP Paribas, nous collaborons étroitement dans le monde entier avec les autres sociétés du groupe. Vos données personnelles pourront ainsi être partagées entre les entités du Groupe BNP Paribas, lorsque c'est nécessaire, pour :

- nous conformer à nos différentes obligations légales et réglementaires décrites précédemment.

- répondre à nos intérêts légitimes qui sont :
  - gérer, prévenir, détecter les fraudes ;
  - faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs à des fins commerciales, de sécurité, de conformité, de gestion des risques et de lutte contre la fraude ;
  - améliorer la fiabilité de certaines données vous concernant détenues par d'autres entités du Groupe ;
  - vous offrir l'accès à l'ensemble des produits et services du Groupe répondant le mieux à vos envies et besoins ;
  - personnaliser le contenu et les prix des produits et services ;
  - mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques.

Nous financer et nous refinancer est également constitutif d'un intérêt légitime impliquant que vos données personnelles puissent être partagées notamment avec les entités du Groupe BNP Paribas et avec la Caisse de Refinancement de l'Habitat qui assurent notre refinancement.

Vos données pourront également être transmises, s'agissant de l'étude, de l'octroi, de la gestion d'une demande de financement et de la prévention des fraudes et des impayés, aux entités du groupe BNP Paribas Personal Finance en vue de la gestion de leurs crédits aux particuliers.

#### **d. Avec des destinataires, tiers au groupe BNP Paribas et des sous-traitants**

Afin de réaliser certaines des finalités décrites dans la présente Notice, nous sommes susceptibles lorsque cela est nécessaire de partager vos données personnelles avec :

- des sous-traitants qui réalisent des prestations pour notre compte par exemple des services informatiques, des services d'impression, de télécommunication, de recouvrement, de conseil, de distribution et de marketing ;
- des partenaires bancaires et commerciaux (notamment dans le cadre de la gestion et l'animation d'un programme de fidélisation ou d'avantages), des agents indépendants, des intermédiaires ou des courtiers, des institutions financières, des contreparties, des référentiels centraux avec qui nous avons des liens si un tel transfert est nécessaire pour vous fournir des services ou des produits ou pour satisfaire à nos obligations contractuelles ou mener à bien des transactions (par exemple des banques, des banques correspondantes, des dépositaires, des émetteurs de titres, des agents payeurs, des plates-formes d'échange, des compagnies d'assurances, des opérateurs de système de paiement, des émetteurs ou des intermédiaires de cartes de paiement, les sociétés de caution mutuelle ou organisme de garantie financière) ;
- les entreprises qui assurent ou garantissent vos crédits (entreprises d'assurances entreprises d'assurances, sociétés de caution mutuelle, par exemple) ;
- des autorités financières, fiscales, administratives, pénales ou judiciaires, locales ou étrangères, des arbitres ou des médiateurs, des autorités ou des établissements ou institutions publics (tels que la Banque de France, la Caisse des dépôts et des Consignation), à qui nous ou tout membre du Groupe BNP Paribas sommes tenus de divulguer des données :
  - à leur demande ;
  - dans le cadre de notre défense, une action ou une procédure ;
  - afin de nous conformer à une réglementation ou une recommandation émanant d'une autorité compétente à notre égard ou à l'égard de tout membre du Groupe BNP Paribas ;
- des prestataires de services de paiement tiers (informations concernant vos comptes bancaires), pour les besoins de la fourniture d'un service d'initiation de paiement ou d'information sur les comptes si vous avez consenti au transfert de vos données à cette tierce partie ;
- certaines professions réglementées telles que des avocats, des notaires, ou des commissaires aux comptes lorsque des circonstances spécifiques l'imposent (litige, audit, etc.) ainsi qu'à nos assureurs ou tout acheteur actuel ou potentiel des sociétés ou des activités du Groupe BNP Paribas.

## **16. TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES PERSONNELLES**

En cas de transferts internationaux depuis l'Espace économique européen (EEE) vers un pays n'appartenant pas à l'EEE, le transfert de vos données personnelles peut avoir lieu sur la base d'une décision rendue par la Commission européenne, lorsque celle-ci a reconnu que le pays dans lequel vos données seront transférées assure un niveau de protection adéquat. En cas de transfert de vos données vers un pays dont le niveau de protection de vos données n'a pas été reconnu comme adéquat par la Commission européenne, soit nous nous appuyerons sur une dérogation applicable à la situation spécifique (par exemple, si le transfert est nécessaire pour exécuter un contrat conclu avec vous, comme notamment lors de l'exécution d'un paiement international) ou nous prendrons l'une des mesures suivantes pour assurer la protection de vos données personnelles :

- des clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne ;
- des règles d'entreprise contraignantes.

Pour obtenir une copie de ces mesures visant à assurer la protection de vos données ou recevoir des détails relatifs à l'endroit où elles sont accessibles, vous pouvez nous adresser une demande écrite au délégué à la protection des données, fournie à la section 2 de cette notice.

## 17. PENDANT COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Le tableau ci-après reprend les principaux délais applicables. Lorsqu'une donnée à caractère personnel est collectée pour plusieurs finalités, elle est conservée pendant la durée de conservation la plus longue.

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Respect de nos obligations légales</b>	Gérer et déclarer les risques	Contrôler les opérations et transactions et ainsi identifier celles qui sont inhabituelles	Au maximum 5 ans à compter de l'exécution de l'opération/transaction
		Gérer et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, etc.) auxquels le Groupe BNP Paribas est susceptible d'être confronté dans le cadre ses activités	Au maximum 20 ans à compter de la fin de toute relation
	Respecter les obligations légales en matière de signature électronique	Respecter les dispositions applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats de signature électronique	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	Respecter les obligations légales en matière de sécurité financière et d'éthique professionnelle	Contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire nos obligations de notification et de contrôle fiscal	5 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Détecter et prévenir la corruption	2 mois à compter de l'instruction du dossier, 5 ans à partir de la fin de toute relation en cas de corruption avérée
		Lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	5 ans à compter de l'opération ou de la fin de toute relation contractuelle
	Se conformer aux normes comptables, fiscales	Enregistrer les opérations à des fins comptables	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle

		Echanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics	5 ans à compter de la déclaration
	Accompagner les Clients en difficulté	Détecter les situations de fragilités financières afin de proposer aux clients concernés des mesures d'accompagnement adaptées	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou des mesures précontractuelles prises à votre demande</b>	Fournir des services ou produits et assurer la gestion de la relation client	Définir votre score de risque de crédit et votre capacité de remboursement	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle Aucune donnée liée aux prospectus n'est conservée au-delà de 6 mois
		Evaluer (par exemple sur la base de votre score de risque de crédit) si nous pouvons vous proposer un produit ou un service et à quelles conditions (par exemple le prix)	
		Vous fournir les produits et services souscrits conformément au contrat applicable	
		Répondre à vos demandes et vous assister dans vos démarches	
		Assurer le règlement de votre succession	
		Gérer les dettes existantes dans la phase de recouvrement amiable (identification des	

clients en situation d'impayé)

Base Légale	Macro -finalité	Finalités	Durée de Conservation
<b>Répondre à notre intérêt légitime ou à celui d'un tiers</b>	Gérer les risques auxquels nous sommes exposés	Conserver la preuve d'opérations ou de transactions, y compris sous format électronique	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
		Gérer le surendettement, le contentieux (judiciaire et extrajudiciaire) et le recouvrement de créances compromises	5 ans à compter de la clôture du dossier de recouvrement Dans le cadre d'un contentieux, les données sont conservées toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires
		Surveiller vos transactions pour gérer, prévenir et détecter la fraude	Au maximum 2 mois à 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
		Développer des modèles statistiques individuels afin de faciliter la définition de votre capacité d'emprunt	10 ans à compter de la fin de toute relation
		Traiter les réclamations et les éléments de défense en cas de litige	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	Assurer la sécurité de nos clients, de nos employés et de nos activités	Améliorer la cybersécurité, gérer nos plateformes et sites internet, et assurer la continuité des activités	5 ans à compter de la détection
		Prévenir les dommages corporels et les atteintes aux personnes et aux biens via la vidéosurveillance	1 mois à compter de l'enregistrement
	Améliorer l'efficacité de nos processus et services	Améliorer l'automatisation et l'efficacité de nos processus opérationnels et nos services à la clientèle (ex. remplissage automatique des plaintes, suivi de vos demandes et amélioration de votre satisfaction sur la base des données collectées lors de nos interactions avec vous comme les enregistrements	1 mois à 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle selon la nature du processus



	téléphoniques, les courriels ou les chats).	
Gérer le patrimoine de BNP Paribas	Réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de dettes, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas	10 ans à compter de l'échéance des opérations financières ou de la fin de la relation contractuelle avec le Client
Faire des études statistiques et développer des modèles prédictifs et descriptifs	A des fins commerciales : pour identifier les produits et services que nous pourrions vous offrir pour répondre au mieux à vos besoins, pour créer de nouvelles offres ou identifier de nouvelles tendances chez nos clients, pour développer notre politique commerciale en tenant compte des préférences de nos clients	Au maximum 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
	A des fins de sécurité : pour prévenir les potentiels incidents et améliorer la gestion de la sécurité	10 ans à compter de la fin de toute relation contractuelle
	A des fins de conformité : lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et gérer nos risques	Au maximum 5 ans à compter de l'étude
	Pour lutter contre la fraude	Au maximum 2 mois à 5 ans (selon l'objet de l'étude), à compter de l'étude
Réaliser des campagnes de prospection commerciale	Réaliser un profilage standard afin de personnaliser nos produits et nos offres	Au maximum 24 mois après la fin de la relation contractuelle
	Envoyer des offres commerciales par voie électronique, courrier papier et téléphone	Pendant toute la relation contractuelle pour les clients ; et au maximum 6 mois pour les prospects à compter du dernier contact à l'initiative du prospect

	Organiser des jeux concours, des loteries, des opérations promotionnelles, effectuer des enquêtes d'opinion et de satisfaction des clients	Selon la nature des opérations : 9 mois à 5 ans à compter de la fin de l'opération
--	--	--

**18. COMMENT SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DE CETTE NOTICE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?**

Dans un monde où les technologies évoluent en permanence, nous revoyons régulièrement cette Notice et la mettons à jour si besoin.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de ce document en ligne, et nous vous informerons de toute modification significative par le biais de notre site Internet ou via nos canaux de communication habituels.

## Traitement des données personnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous appartenons à un Groupe bancaire qui doit disposer d'un système robuste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) au niveau des entités, piloté au niveau central, d'un dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que d'un dispositif permettant le respect des Sanctions internationales (il s'agit de toutes les sanctions économiques ou commerciales, y compris toutes les lois, les règlements, mesures de restriction, embargo ou gel des avoirs, décrétés, régis, imposés ou mis en œuvre par la République Française, l'Union européenne, le US department of the Treasury's Office of Foreign Asset Control, et toute autorité compétente dans le territoire où nous sommes établis).

Dans ce contexte, nous sommes responsables de traitement conjoints avec BNP Paribas SA, maison mère du Groupe BNP Paribas (le terme « nous » utilisé dans la présente section englobe donc également BNP Paribas SA).

A des fins de LCB/FT et de respect des Sanctions internationales, nous mettons en œuvre les traitements listés ci-après pour répondre à nos obligations légales :

- Un dispositif de connaissance de la clientèle (KYC – Know Your Customer) raisonnablement conçu pour identifier, mettre à jour et confirmer l'identité de nos clients, y compris celle de leurs bénéficiaires effectifs et de leurs mandataires le cas échéant ;
- Des mesures d'identification et de vérification renforcées des clients à risque élevé, des Personnes Politiquement Exposées « PPE » (les PPE sont des personnes désignées par la réglementation qui du fait de leurs fonctions ou position (politiques, juridictionnelles ou administratives ) sont plus exposées à ces risques) ainsi que des situations à haut risque ;
- Des politiques et des procédures écrites, ainsi que des contrôles raisonnablement conçus pour s'assurer que la Banque n'entre pas en relation - ni ne maintient - de relation avec des Banques fictives ;
- Une politique, basée sur son évaluation des risques et de la situation économique, consistant à ne généralement pas exécuter ou s'engager dans une activité ou relation d'affaires, quelle que soit la devise :
  - pour le compte de, ou au bénéfice de toute personne, entité ou organisation faisant l'objet de Sanctions par la République Française, l'Union européenne, les Etats-Unis, les Nations-Unies, ou, dans certains cas, d'autres sanctions locales dans les territoires dans lesquels le Groupe opère ;
  - impliquant, directement ou indirectement des territoires sous sanctions dont la Crimée/Sébastopol, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord ou la Syrie ;
  - impliquant des institutions financières ou des territoires qui pourraient être liés à, ou contrôlés, par des organisations terroristes, reconnues en tant que telles par les autorités compétentes en France, au sein de l'Union européenne, des Etats-Unis ou de l'ONU.
- Le filtrage de nos bases clients et des transactions, raisonnablement conçu pour assurer le respect des lois applicables ;
- Des systèmes et processus visant à détecter les opérations suspectes, et effectuer les déclarations de soupçon auprès des autorités concernées ;
  - Un programme de conformité raisonnablement conçu pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence conformément à la loi « Sapin II », au U.S FCPA, et au UK Bribery Act.

Dans ce cadre, nous sommes amenés à faire appel :

- à des services fournis par des prestataires externes tels que Dow Jones Factiva (fourni par Dow Jones & Company, Inc.) et le service World-Check (fourni par les prestataires REFINITIV, REFINITIV US LLC et London Bank of Exchanges) qui tiennent à jour des listes de PPE ;
- aux informations publiques disponibles dans la presse sur des faits en lien avec le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou des faits de corruption ;
- à la connaissance d'un comportement ou d'une situation à risque (existence de déclaration de soupçons ou équivalent) qui peuvent être identifiés au niveau du Groupe BNP Paribas.

Nous procédons à ces contrôles lors de l'entrée en relation, mais également tout au long de la relation que nous entretenons avec vous, sur vous-même, mais également sur les transactions que vous réalisez. A l'issue de la relation et si vous avez fait l'objet d'une alerte, cette information sera conservée afin de vous identifier et d'adapter notre contrôle si vous entrez de nouveau en relation avec une entité du Groupe BNP Paribas, ou dans le cadre d'une transaction à laquelle vous êtes partie.

Pour répondre à nos obligations légales, nous échangeons entre entités du Groupe BNP Paribas des informations collectées à des fins de LCB/FT, de lutte contre la corruption ou d'application des Sanctions internationales. Lorsque vos données sont échangées avec des pays hors de l'Espace Economique Européen ne présentant pas un niveau de protection adéquat, les transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission Européenne. Lorsque pour répondre à des réglementations de pays non-membres de l'UE, des données complémentaires sont collectées et échangées, ces traitements sont nécessaires pour permettre au Groupe BNP Paribas et à ses entités de respecter à la fois leurs obligations légales, et d'éviter des sanctions localement ce qui constitue notre intérêt légitime.

## **Annexe 2**

### **Décisions automatisées y compris le profilage**

Certains de nos traitements de données à caractère personnel sont entièrement automatisés et mènent à une décision vous concernant sans qu'il n'y ait d'intervention humaine.

Vous trouverez au sein de cette annexe une explication des traitements qui impliquent une décision automatisée vous concernant :

3) Décision automatique d'octroi et détermination automatique des conditions du financement ou de la location longue durée. Le dossier est accepté après contrôle par des traitements automatisés effectués par un robot :

- de la fiabilité des informations saisies,
- de la présence et de la régularité des justificatifs,
- d'une analyse de la demande de financement ou de location longue durée.

4) Décision automatique de refus

Pour prendre ces décisions de manière automatisée, nous nous basons notamment :

- sur les données que vous fournissez lors de la demande de financement ou de location longue durée (objet du contrat, montant, durée, informations relatives à votre situation patrimoniale et vie de famille...),
- sur les données dont nous disposons lorsque vous donnez un accord au service de connexion à votre compte bancaire ouvert dans les livres d'établissement bancaires tiers. Les informations relatives à vos revenus pourront être conservées à titre de justificatifs de revenus,
- sur les données relatives à votre identité, vos coordonnées téléphoniques et postales qui, lorsque vous donnez votre accord, sont vérifiées auprès de votre opérateur téléphonique. Le résultat de cette vérification pourra être conservé à titre de preuve pour satisfaire notre obligation réglementaire de vérification du domicile.
- sur des informations publiques disponibles (data.gouv.fr, INSEE)
- sur le Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) tenus par la Banque de France (hormis pour les demandes de location longue durée),

Le système détermine de manière automatique votre solvabilité et si vous disposez de la capacité de remboursement adéquate pour honorer vos engagements.

Les modèles d'évaluation sur lesquels se fonde la décision reposent sur le couplage de votre solvabilité et de votre capacité de remboursement ainsi que sur votre profil de risque tel que nous le déterminons notamment, sur la base d'outils d'analyses statistiques que nous construisons à partir de données relatives à des financements ou locations longues durées précédemment octroyés, des caractéristiques des emprunteurs ou locataires et des défauts de remboursement constatés. Le résultat est un chiffre appelé « Score » qui indique la probabilité que vous puissiez facilement rembourser le financement ou payer les loyers dus.

Les modèles sont adaptés au profil de l'emprunteur ou du locataire et à l'objet du contrat de financement ou de location longue durée. Ils font l'objet d'un suivi régulier afin que les critères de notation restent précis et à jour. Le scoring est un système vivant qui permet une décision d'octroi neutre et fiable.

Dans le scoring, aucune information ne décide à elle seule si et dans quelles conditions nous répondons à votre demande de financement ou de location longue durée. La décision d'octroi résulte toujours de la combinaison de tous les facteurs utilisés. Ainsi, par exemple, nous ne considérons donc pas isolément si votre revenu est élevé ou faible, mais aussi combien de personnes en vivent et quelles autres obligations de paiement vous avez.

Le système de décision automatisée générera une des deux réponses suivantes :

- soit votre demande est traitée automatiquement et immédiatement. Vous recevez alors de notre part soit :
  - une réponse d'octroi avec une offre ferme de contrat de financement ou de location longue durée qu'il vous est possible d'accepter en signant le contrat ou,
  - un refus qui vous sera notifié par tous moyens.
- soit votre demande ne peut pas être traitée automatiquement (par exemple, s'il y a des alertes ou des contrôles que le robot ne peut pas traiter ou si nous n'avons pas pu vérifier votre domicile auprès de votre opérateur téléphonique). Votre demande fera alors l'objet d'une étude complémentaire par un conseiller.

En toute hypothèse, vous avez la possibilité de contester la décision automatisée vous concernant, d'exprimer votre point de vue et de demander l'intervention d'un être humain qui puisse réexaminer la décision.

## Conditions Générales du Contrat de Services MICROMANIA – parcours intégral en ligne

### RAPPEL DU CONTENU DES FORFAITS PROPOSES (DETAILLES CI-APRES)

Le tableau ci-dessous (ci-après « Tableau de synthèse des offres ») présente les différents forfaits proposés au Client, ainsi que le contenu de chacun d'entre eux.

Le Client reconnaît et accepte qu'il n'aura accès qu'aux services contenus dans le forfait qu'il aura choisi, dans les conditions et modalités décrites dans le présent contrat de services.

Nom du Forfait	SONY PS5			SONY PS5 (Version Digitale)			SONY PS5 PRO			NINTENDO SWITCH OLED		
	STARTER	GAMER	GAMER+	STARTER	GAMER	GAMER+	STARTER	GAMER	GAMER+	STARTER	GAMER	GAMER+
Durée (mois)	24	27	39	24	27	39	24	27	40	24	24	30
<b>Produits</b>												
Console et une Manette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Seconde Manette		X	X									
Lecteur							X	X	X			
<b>Services</b>												
Assistance Panne Echange		X	X		X	X		X	X		X	X
Service jeu/accessoire/digital (i)		X	X		X	X		X	X		X	X
Parrainage		X	X		X	X		X	X		X	X
Garantie d'assurance Casse et Oxydation		X	X		X	X		X	X		X	X
Club location Micromania	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Evolution (ii)			X			X			X			X

(i) Equivalent à 40€ pour la console Sony PS5 et PS5 Pro, 60€ pour la console Sony PS5 (version digitale) et 25€ pour la console Nintendo Switch Oled

(ii) Evolution : au bout de 30 mois pour la console Sony PS5 et la console Sony PS5 (Version Digitale), au bout de 34 mois pour la console PS5 Pro et au bout de 24 mois pour la console Nintendo Switch Oled

## II. CONDITIONS GENERALES

### ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat de services (ci-après le « **Contrat de Services** ») a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles Micromania s'engage à faire bénéficier le Client des services mentionnés dans le cadre des présentes (ci-après le(s) « **Service(s)** ») et inclus dans le forfait choisi par ce dernier (ci-après le « **Forfait** »), lors de sa souscription en ligne sur le site <https://www.micromania.fr/>.

Le Client atteste avoir été préalablement informé du fait que le contrat de location longue durée (ci-après le « **Contrat de location longue durée** ») qu'il a signé avec la société Personal Finance Location SASU, 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris, RCS Paris 433 911 799, au capital de 1 500 000€ (ci-après le « **Loueur** ») dont le contenu de l'offre est rappelé ci-avant, constitue, avec le Contrat de Services, un ensemble contractuel indivisible, ce qu'il accepte.

La signature du Contrat de Services intervient électroniquement, concomitamment à celle du Contrat de location longue durée.

Le Client a été informé que le Contrat de Services est un contrat accessoire au Contrat de location longue durée. Par conséquent, le Contrat de Services n'est définitivement conclu qu'à compter de l'accord définitif du Loueur, conformément aux conditions et modalités précisées dans ledit Contrat de location longue durée.

### ARTICLE 2 – SERVICES

Pour savoir si un Service est inclus ou non dans le Forfait souscrit (précisé dans les Conditions Particulières ci-avant), veuillez-vous reporter au Tableau de synthèse des offres inséré ci-dessus.

#### 2.1 – ASSISTANCE PANNE ECHANGE

Il est rappelé que le Client bénéficie, au titre du Contrat de location longue durée, du régime de la garantie légale en cas de panne du

produit loué auprès du Loueur (ci-après le « Produit »), dans les conditions visées à l'article 4 du Contrat de location longue durée.

Le service « Assistance Panne Echange » permet au Client de bénéficier, en cas de panne couverte par la garantie légale, des services additionnels suivants :

- Une assistance téléphonique telle que décrite ci-après et,
- Le remplacement du Produit par un produit d'occasion remis à neuf ou dans un état proche du neuf ou comme neuf équivalent, sous réserve du respect des conditions détaillées ci-après.

Le Client bénéficiera également du service « Assistance Panne Echange » pour le produit de remplacement (ci-après le « Produit de remplacement ») pendant la période restant à courir jusqu'au terme du Contrat de location longue durée.

### 2.1.1. Déclaration de la panne

En cas de panne du Produit, le Client doit réaliser une déclaration sur le site : [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr) et fournir tous les éléments demandés par le gestionnaire.

En cas de besoin de support, le Client peut contacter les services de Micromania par téléphone au :

[09 69 37 05 37](tel:0969370537) \*

du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures

(hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires)

\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Lors de la déclaration de la panne, le Client devra décrire précisément les circonstances de l'incident, en particulier l'origine de la panne.

Ce que le Client ne doit pas faire :

- procéder soi-même à toute réparation ;
- mandater un tiers non agréé par Micromania pour réparer le Produit.

### 2.1.2 Modalités de prise en charge

Micromania organisera l'enlèvement du Produit et son expédition en atelier pour réalisation d'un diagnostic.

Dans tous les cas Micromania s'engage à ce que la prestation soit réalisée dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception du Produit en atelier.

Le Produit de remplacement est un produit d'occasion remis à neuf ou dans un état proche du neuf ou comme neuf équivalent avec des pièces d'origine constructeur.

En cas de panne non avérée, confirmée par le diagnostic de l'atelier, Micromania renverra le Produit au Client selon les modalités qui lui seront communiquées.

## 2.2 – SERVICE JEU / ACCESSOIRE / DIGITAL

---

Le Client bénéficie du « service jeu / accessoire / digital » sous la forme d'un bon d'achat à hauteur du montant précisé dans le Tableau de synthèse des offres. Ce bon d'achat est utilisable en magasin Micromania ou sur le site <https://www.micromania.fr/>, à compter de la délivrance du Produit au Client.

Le Client aura également, s'il le souhaite, la possibilité de choisir un accessoire, un jeu ou un accès à du contenu digital d'une valeur supérieure à cette somme, à condition pour lui de procéder au règlement du reliquat.

## 2.3 – PARRAINAGE

---

Le Client peut parrainer une personne majeure pour la souscription d'un contrat de location de longue durée d'une console auprès du Loueur.

Pour valider chaque parrainage, le Client devra effectuer une déclaration dans les conditions et modalités décrites sur le site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

Les conditions d'acceptation du dossier du filleul sont définies dans le contrat de location de longue durée signé entre ce dernier et le Loueur.

Pour chaque contrat de location longue durée définitivement conclu entre un filleul et le Loueur et n'ayant pas fait l'objet d'une rétractation par le filleul :

- Le Client recevra un bon d'achat valable trois (3) mois en magasin Micromania et sur le site [www.micromania.fr](http://www.micromania.fr), dont la valeur correspond à un (1) mois de loyer du Forfait souscrit par le Client. Ce bon d'achat sera adressé au Client une fois le premier loyer du filleul encaissé.
- Le filleul recevra un bon d'achat d'une valeur de dix (10) euros utilisable en magasin Micromania ou sur le site <https://www.micromania.fr/> une fois le premier loyer dudit filleul encaissé.

Le Client ne peut bénéficier de cet avantage que dans la limite d'un (1) seul parrainage par mois et, en tout état de cause, de quatre (4) parrainages par an.

#### 2.4 – GARANTIES D'ASSURANCE CASSE ET OXYDATION

---

Micromania a souscrit, pour le compte des Clients ayant choisi l'un des forfaits éligibles, tels qu'indiqués dans le Tableau de synthèse des offres, un contrat d'assurance auprès de la société Cardif - Assurances Risques Divers - S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Celui-ci a pour objet de garantir le Produit en cas de casse ou d'oxydation, dans les conditions et modalités décrites au sein du résumé des garanties d'assurance casse et oxydation inséré à l'annexe 1 du présent Contrat de Services (ci-après le « Résumé des Garanties d'Assurance Casse et Oxydation »).

Pour plus d'informations, le Client est invité à lire attentivement le Résumé des Garanties d'Assurance Casse et Oxydation.

#### 2.5 – CLUB LOCATION MICROMANIA

---

S'il n'est pas déjà détenteur d'une Mégacarte Micromania, le Client bénéficiera, à compter de la délivrance du Produit, de l'adhésion à ce programme de fidélité, lequel est susceptible de lui octroyer d'autres avantages associés.

Cette adhésion permet au Client d'accéder également au « Club Location Micromania » (ci-après le « Club ») et ainsi de bénéficier d'avantages spécifiques pendant toute la durée du Contrat de Services, à compter de la délivrance du Produit.

A titre indicatif, l'adhésion au Club pourra, par exemple, permettre au Client d'accéder à des offres exclusives et/ou à des ventes privées et/ou d'obtenir des bons cadeaux d'anniversaire et/ou d'obtenir des invitations à des événements et/ou à des présentations de nouveaux produits et/ou de participer à des jeux concours.

Le Client reconnaît et accepte que, compte tenu du caractère évolutif du secteur dans lequel opère Micromania, le contenu des avantages attachés au Club est susceptible d'être modifié pendant la durée du Contrat de Services.

Le contenu des avantages liés au Club est détaillé sur le site Internet [www.micromania.fr](http://www.micromania.fr) que le Client est invité à consulter régulièrement.

#### 2.6 – EVOLUTION

---

A partir du 30<sup>ème</sup> mois échu du Contrat de location longue durée pour la console Sony PS5 et la console Sony PS5 (Version digitale) et à partir du 24<sup>ème</sup> mois échu du Contrat de location longue durée pour la console Nintendo Switch OLED, le Client a la faculté de solliciter auprès de Micromania, une ou plusieurs propositions d'évolution de son Contrat de location longue durée, intégrant la nouvelle version de la console louée. Le Client qui souhaite bénéficier du service « Evolution » doit en faire la demande sur le site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

Micromania devra lui proposer une ou plusieurs offres d'évolution en fonction notamment de la disponibilité de la nouvelle version de la console louée, que le Client pourra accepter ou décliner. Le bénéfice de ce service est, en outre, conditionné à :

- l'acceptation par le Loueur du nouveau dossier de souscription, un refus pouvant intervenir en cas de diminution des capacités financières du Client et/ou de diminution de la solvabilité du Client ;

- l'absence d'incidents de paiement non régularisés dans le cadre du Contrat de location longue durée.

Le Client sera tenu de respecter le processus de résiliation du Contrat de location longue durée, notamment en termes de restitution. En cas de conclusion d'un nouveau contrat de location longue durée portant sur la nouvelle version de la console, le présent Contrat de Services sera résilié automatiquement à la date de résiliation effective du Contrat de location longue durée. Un nouveau contrat de services sera immédiatement conclu par le Client parmi les offres d'évolution proposées. En l'absence de conclusion d'un nouveau contrat de location longue durée et d'un nouveau contrat de services, le Contrat de location longue durée et le Contrat de Services seront poursuivis selon les modalités et conditions initiales.

## ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINALES

### 3.1 – DUREE, ENTREE EN VIGUEUR ET EXECUTION DES SERVICES

---

Le Contrat de Services entre en vigueur à compter de l'acceptation définitive du dossier du Client par le Loueur, conformément au Contrat de location longue durée.

Les Services prévus au titre du Contrat de Services s'exécutent à compter de la délivrance du Produit au Client par le Loueur, pour une durée fixée dans les Conditions Particulières rappelées ci-avant.

Il est rappelé que le Produit est livré au plus tôt à l'expiration du délai de rétractation mentionné à l'article 3.4 du Contrat de Services et au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de l'acceptation définitive du dossier du Client par le Loueur.

### 3.2 – CESSATION DU CONTRAT DE SERVICES

---

Les Services dus au titre du Forfait cessent :

- au terme du Contrat de Services et du Contrat de location longue durée ou ;
- en cas de résiliation anticipée du Contrat de location longue durée, et partant du présent Contrat de Services, dans les conditions définies à l'article 8 dudit Contrat de location longue durée ;
- en cas d'exercice par le Client de son droit de rétractation.

### 3.3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

---

Le prix du Contrat de Services est payable mensuellement par prélèvement SEPA ou par tout autre mode de paiement.

Sur instruction de Micromania, le Client s'engage à régler au Loueur, dans les termes de l'article 1336 du Code Civil, les sommes dues en exécution du présent Contrat de Services (ci-après la « Délégation »). Le Client reconnaît en conséquence être débiteur du Loueur dans la limite des sommes dues à Micromania en exécution des présentes. En conséquence, le Client s'oblige envers le Loueur, dans les termes de l'article 1336 du Code civil, à lui régler toutes sommes dues en exécution du Forfait sans vérifier si le Loueur dispose, au moment dudit versement, d'une créance exigible à l'égard de Micromania.

Mandaté à cette fin par le Loueur aux termes de l'accord conclu entre eux, Micromania agissant au nom et pour le compte du Loueur, déclare que ce dernier accepte la délégation ci-dessus sans effet novatoire.

D'ores et déjà, Micromania donne au Client, entière décharge pour toutes les sommes dont il sera redevable au titre du Forfait et dont il effectuera le versement entre les mains du Loueur, s'engageant à ne pas rechercher pour quelque cause que ce soit le Client au titre desdits versements dont il aura été débiteur et se sera ainsi acquitté. Micromania reconnaît et accepte ainsi que le Client soit tenu pour libéré à due concurrence des versements effectués au Loueur.

### 3.4 – CESSION DU CONTRAT

---

Le Contrat de Services est conclu *intuitu personae*. Néanmoins, il pourra être cédé par le Prestataire à un tiers conformément à l'article 1216 du Code Civil, sans que cette transmission ne puisse engendrer une diminution des droits du Client. Aussi, le Client accepte, expressément et par avance, toute cession pouvant intervenir au cours de l'exécution du présent Contrat de Services.

Par ailleurs, en cas de cession, le Client accepte expressément de libérer le Prestataire pour l'avenir. Ce dernier restera néanmoins tenu des obligations nées avant la prise d'effet de la cession.



La cession sera opposable au Locataire à compter de la notification de cette dernière qui se fera par tous moyens.

De plus, le Contrat de Services constitue pour le Prestataire un titre à ordre transmissible par simple endossement, le bénéficiaire de l'endossement acquiert vis-à-vis du Client tous les droits et garanties résultant du présent Contrat de Services, notamment le droit de recouvrer sa créance en tout ou partie.

### 3.5 – RETRACTATION

---

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation relatives à la vente à distance, le Client ayant souscrit à distance exclusivement, a la faculté de se rétracter de son Contrat de location longue durée et du Contrat de Services, dans un délai de quatorze (14) jours ouvrables à compter de la date de conclusion desdits contrats, cette conclusion intervenant de façon concomitante.

Il est rappelé que le Contrat de Services est un contrat accessoire au Contrat de location longue durée avec lequel il forme un tout indivisible. Ainsi, en exerçant son droit de rétractation, le Client se rétracte du Contrat de Services et du Contrat de location longue durée.

Pour ce faire, le Client a la possibilité d'utiliser le bordereau de rétractation inclus dans le Contrat de location longue durée, en adressant ce bordereau par voie postale à Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9 ou, par courrier électronique, au service clients du Loueur à l'adresse suivante : [serviceclientspflocation@bnpparibas-pf.com](mailto:serviceclientspflocation@bnpparibas-pf.com). Ce bordereau est également reproduit ci-après, dans le présent Contrat de Services.

Si à la demande expresse du Client, le Produit est livré avant l'expiration du délai de rétractation et les Services commencent à s'exécuter avant l'échéance de ce délai, le Client devra alors retourner, à ses frais, le Produit conformément aux termes du Contrat de location longue durée, et ce dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la communication de sa décision de se rétracter. Le Client sera alors redevable du montant correspondant à l'utilisation du Produit et aux Services fournis jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Le versement réglé lors de la souscription du Forfait sera restitué au Client par le Loueur au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Client de se rétracter.

La responsabilité du Client ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation du Produit qui résulterait de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Produit, au sens de l'article L. 221-23 du Code de la consommation.

### 3.6 – CONTACT SERVICE CLIENT – OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

---

Pour toute question relative au Contrat de services, le Client peut contacter Micromania en se connectant au site [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr) ou en appelant le service client au [09 69 37 05 37](tel:0969370537) (prix d'un appel local depuis un poste fixe). L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).

Le Client peut s'opposer à recevoir de la prospection commerciale par voie téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Cette inscription interdit à un professionnel de démarcher téléphoniquement, sauf si cette sollicitation intervient dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et qu'elle a un rapport avec l'objet de ce contrat.

### 3.7 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

---

En tant que collecteur de données personnelles, Micromania s'engage à maintenir la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Client dans les conditions et modalités décrites au sein de la notice d'information relative à la protection des données personnelles insérée à l'annexe 2 du Contrat de Services.

### 3.8 – TRAITEMENT DES LITIGES

---

En cas de litige avec Micromania concernant le Contrat de services, le Client s'adressera en priorité au service client Micromania, dont les coordonnées figurent à l'article 3.3 du Contrat de Services, pour obtenir une solution amiable.

Conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le Client a adressé une réclamation écrite à Micromania et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux (2) mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation choisi par

Micromania. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur Médiation de la Consommation & Patrimoine peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org).

Le médiateur peut également être saisi par courrier adressé à l'adresse suivante : Médiation de la Consommation & Patrimoine – 12 Square Desnouettes – 75015 Paris.

En tout état de cause, le Client dispose toujours de la faculté de se diriger vers la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne (<http://ec.europa.eu/consumers/odr>). La Commission Européenne transmettra le dossier du Client aux médiateurs nationaux compétents.

A défaut de solution amiable, le Client peut opter alternativement pour le règlement du litige par le Tribunal compétent, conformément à l'article 3.7 du présent Contrat de Services.

### **3.9 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

---

Le Contrat de Services est soumis au droit français et relève de la compétence des tribunaux français.

#### **BORDEREAU DE RÉTRACTATION**

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat:*

*A l'attention de Personal Finance Location – 62061 ARRAS Cedex 9 ou par email à l'adresse : [serviceclientspflocation@bnpparibas-pf.com](mailto:serviceclientspflocation@bnpparibas-pf.com)*

*Je/Nous(\*) vous notifie/notifions(\*) par la présente ma/notre(\*) rétractation au Contrat de location longue durée et au Contrat de Services associé :*

*Commandé le ...../...../..... ;*

*Nom et prénom du (des) consommateur(s) : .....*

*Adresse du (des) consommateur(s) : .....*

*N° de commande (\*\*).....*

*Date : Signature du (des) consommateur(s) :*

*(\*) Rayez la mention inutile*

*(\*\*)Facultatif*

ANNEXE 1 - RESUME DES GARANTIES D'ASSURANCE CASSE ET OXYDATION SOUSCRITES PAR MICROMANIA POUR LE  
COMPTE DES ASSURES-BENEFICIAIRES  
(FORFAITS « GAMER » ou « GAMER + »)

L'« Assurance des consoles » est un contrat d'assurance souscrit par MICROMANIA SAS, 955 route des Lucioles – 05 560 Valbonne RCS de Grasse sous le numéro 480 705 946 au capital de 32.230.000 euros auprès de CARDIF - Assurances Risques Divers - S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances, ci-après dénommée « l'Assureur » pour le compte des titulaires d'un Contrat de location longue durée ayant souscrit un forfait « Gamer » ou « Gamer + » en magasin Micromania, conformément au Code des assurances.

La mise en œuvre des garanties « Assurance des consoles » est déléguée à la société KARAPASS COURTAGE, SAS au capital de 400 000 €, n° 384 681 904 RCS Nanterre, siège social 93 rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée à l'ORIAS sous le n°10 055 055, en qualité de courtier gestionnaire, ci-après dénommée le « Gestionnaire ».  
Registre des intermédiaires d'assurance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

## 2. LEXIQUE

Les termes de référence sont définis dans le lexique et apparaissent, *en couleur bleue et italique*, dans le présent document.

### Assuré-bénéficiaire

Personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans) titulaire d'un Contrat de location longue durée ayant souscrit un forfait « Gamer » ou « Gamer + » en magasin Micromania et résidant dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen.

L'*assuré-bénéficiaire* est le bénéficiaire des prestations d'assurance.

### Casse

Toute destruction ou détérioration du *produit garanti* nuisant à son bon fonctionnement à condition de ne pas avoir pour origine un phénomène interne au *produit garanti*.

### Console de salon

Il s'agit de la Console Playstation 5.

### Console hybride

Il s'agit de la Console Nintendo Switch.

### Faute intentionnelle

Faute volontairement commise pour provoquer le *sinistre*.

### Oxydation

Toute exposition du *produit garanti* à l'humidité ou à un liquide nuisant à son bon fonctionnement.

### Produit garanti

Console de jeu PlayStation 5 ou Nintendo Switch, faisant l'objet du Contrat de location longue durée souscrit en magasin Micromania. Le *produit garanti* est composé de :

- l'unité centrale : toutes cartes et composants internes,
- l'écran éventuellement intégré à la console de jeu,
- la ou les manettes fournies dans le cadre du Contrat de location longue durée.

Les produits faisant l'objet d'un usage commercial, professionnel ou collectif ne sont pas couverts par le présent contrat.

### Produit de remplacement

Produit neuf ou *produit reconditionné* à neuf par Micromania. La valeur du *produit de remplacement* ne pourra dépasser la valeur d'achat initiale toutes taxes comprises du produit.

### Produit reconditionné

Produit d'occasion remis à neuf ou dans un état proche du neuf par un professionnel avec des pièces d'origine constructeur.

### Sinistre

Événement susceptible de mettre en jeu les garanties du Contrat.

### Souscripteur

Micromania

## 2. QUELLES SONT LES GARANTIES ?

Le Contrat d'assurance souscrit par Micromania pour le compte des titulaires d'un Contrat de location longue durée ayant souscrit un forfait « Gamer » ou « Gamer + » a pour objet de garantir le *produit garanti* en cas de *casse* et d'*oxydation*.

### 2.1 Prise d'effet des garanties

Les garanties prennent effet le jour de la mise à disposition par Micromania du *produit garanti* auprès de l'*assuré-bénéficiaire*.

Toutefois, les garanties ne prennent pas effet si l'*assuré-bénéficiaire* fait l'objet de mesures restrictives ou de gel des avoirs en vertu du règlement européen n° 2580/2001 du 27 décembre 2001 ou des articles L 562-1 et suivants du Code monétaire et financier.

### 2.2 – Durée de la couverture d'assurance

La durée de la couverture d'assurance est celle du Contrat de location longue durée.

### 2.3 – Fin des garanties

Les garanties prennent fin dans les cas suivants :

- En cas de résiliation du contrat d'assurance pour compte par l'assureur ou le *souscripteur* ;
- En cas de non-paiement des cotisations d'assurance par le *souscripteur* conformément à la procédure précisée à l'article L. 113-3 du Code des assurances ;
- En cas de fraude ou de tentative de fraude lors de la déclaration de *sinistre* de la part de l'*assuré-bénéficiaire* ;
- A la fin du contrat de location console Micromania de l'*assuré-bénéficiaire*.

En cas de résiliation anticipée par le *souscripteur* ou l'assureur, les garanties du présent contrat sont maintenues pendant toute la durée de la couverture initiale.

## 3. LES GARANTIES ET LES PRESTATIONS DU CONTRAT

### 3.1 - Quelles sont les prestations dues ?

L'échange du *produit garanti* par un *produit de remplacement*.

### 3.2 - Quelle est la territorialité de vos garanties ?

Les garanties produisent leurs effets, pour les *sinistres* survenant dans le monde entier et les prestations découlant de la mise en œuvre des garanties se font exclusivement en France métropolitaine.

### 3.3 - Quelles sont les limites de garanties ?

L'intervention de l'Assureur est limitée, par *assuré-bénéficiaire*, au prix du *produit garanti* par *sinistre*.

## 4. LES EXCLUSIONS DE GARANTIES

Le Contrat d'assurance ne peut pas couvrir tout type de situation, c'est pourquoi, ne sont pas couverts, les éléments cités ci-dessous :

Lisez-les très attentivement.

Sont exclus :

- Au titre des garanties d'assurance casse et oxydation objets de la présente annexe :
  - Les *sinistres* dus à la faute intentionnelle de l'*assuré-bénéficiaire* ;
  - La perte ou le vol du *produit garanti* ;
  - La panne (l'*assuré-bénéficiaire* bénéficie de la garantie légale couvrant la panne selon les conditions et modalités prévues à l'article 3 du contrat de location longue durée) ;
  - Les *sinistres* survenus à l'occasion d'une guerre civile ou étrangère, d'un mouvement populaire, d'une émeute ou de tout type d'opération militaire ;
  - Les préjudices indirects financiers ou non subis par l'*assuré-bénéficiaire* pendant et consécutivement à un *sinistre* ;
  - Les *sinistres* pour lesquels l'*assuré-bénéficiaire* ne peut pas fournir le *produit garanti* ;
  - La mise en jeu des garanties avant la livraison du *produit garanti* ;
  - Les frais de devis, de mise en service, de réparation ou d'expédition engagés par l'*assuré-bénéficiaire* sans accord préalable de Karapass ;
  - Les conséquences directes ou indirectes de la destruction ou de la perte de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux pendant ou suite à un *sinistre* ;
  - La récupération et la réinstallation de bases de données, de fichiers, de logiciels ou de jeux sur le *produit garanti*, le *produit de remplacement* ou sur le produit de substitution (il s'agit du produit fourni à l'*assuré-bénéficiaire* par le constructeur ou le distributeur du *produit garanti* dans le cadre des garanties légales ou commerciales) ;
  - Les *sinistres* résultant du non-respect des instructions d'utilisation, de branchement, d'installation et d'entretien ou de réparation figurant dans la notice du constructeur du *produit garanti* ;
  - Les conséquences directes d'incendie, foudre et d'explosion ;
  - Les *sinistres* d'ordre esthétique causés aux parties extérieures du *produit garanti* ne nuisant pas au bon fonctionnement de celui-ci, rayures, écaillures, égratignures, décolorations, éraflures, fissures ;
  - Les *sinistres* subis suite à l'ouverture et/ou à la modification du contenu du matériel assuré ;
  - Les *sinistres* résultant d'une modification de programme, d'une modification de paramétrage de données, du défaut d'un logiciel et plus généralement tous dommages ou pannes ayant une origine logicielle ;
  - Les *sinistres* pour lesquels la déclaration de l'*assuré-bénéficiaire* sur les circonstances du *sinistre*, n'est pas cohérente avec l'état du produit ou n'en justifie pas l'état,
  - Les *sinistres* liés à l'utilisation de périphériques, consommables, connectique ou accessoires non conformes ou inadaptés au *produit garanti*, selon les normes constructeur figurant dans la notice du constructeur du *produit garanti*.

## 5. COMMENT DECLARER LE SINISTRE ?

Vous devez déclarer votre *sinistre* sur le site internet de Micromania : [www.micromania-location.fr](http://www.micromania-location.fr).

En cas de besoin de support, vous pouvez contacter la hotline au 09.69.37.05.37, du lundi au samedi de 9h à 20h hors jours fériés et chômés.

Vous devez vous conformer aux instructions du Gestionnaire.

Dans tous les cas, vous devrez remettre le *produit garanti* à Micromania.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Procéder vous-même à toute réparation,
- Mandater pour réparation un service après-vente de votre choix.

**L'assureur n'accordera aucune garantie ou prestation, dès lors que la mise en œuvre d'une telle garantie ou la fourniture d'une telle prestation l'exposerait à une sanction, prohibition ou restriction résultant d'une loi ou règlement des Nations Unies ou de l'Union européenne en matière de sanction économique, ou toute autre règle ou loi applicable relative à des sanctions économiques ou commerciales.**

## 6. INFORMATIONS GENERALES

### 6.1 - Qui contacter en cas de réclamation ?

Niveaux de traitement	Contacts	Coordonnées
1 <sup>er</sup> niveau	Vous pouvez adresser toute réclamation concernant l'assurance :	Par email : <a href="mailto:reclamationlocation@micromania.fr">reclamationlocation@micromania.fr</a> Ou par téléphone au : 09.69.37.05.37, du lundi au samedi de 9h à 20h
2 <sup>ème</sup> niveau	En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous ou vos ayants droit, avez la possibilité de vous adresser par courrier, à notre Service expert réclamations :	CARDIF-Assurances Risques Divers Service Expert Réclamations SH123 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex
A réception de la réclamation de l' <i>assuré bénéficiaire</i> , nous nous engageons à en accuser réception dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai. La réponse à la réclamation sera apportée dans les meilleurs délais et au plus tard, dans les deux mois de sa réception. Le cas échéant, si des circonstances particulières justifient d'un délai de traitement plus long, l'adhérent en sera dûment informé.		
3 <sup>ème</sup> niveau	Si le désaccord persiste malgré le recours exercé auprès du Service expert réclamations ou, si votre réclamation est restée sans réponse à l'issue d'un délai de 2 mois, vous ou vos ayants droit pouvez solliciter l'avis du Médiateur de l'Assurance : Le Médiateur de l'assurance est une personne extérieure et indépendante de Cardif. La sollicitation du Médiateur de l'Assurance est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. La procédure est écrite, gratuite, et confidentielle.	# En ligne, via le formulaire de contact dédié : <a href="http://www.mediation-assurance.org">http://www.mediation-assurance.org</a> # Par courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09
Les dispositions ci-dessus relatives au processus de réclamation s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales que vous pouvez à tout instant exercer.		

### 6.2 - Rappel des dispositions légales

Fausse déclaration :

Article L.113-8 du Code des assurances : « *Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L.132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration*

*intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.*

*Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.*

*Les dispositions du second alinéa du présent article ne sont pas applicables aux assurances sur la vie. »*

Article L113-9 du Code des assurances : « *L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés ».*

### 6.3 - Prescription

L'article L.114-1 du Code des assurances précise que : « *Toutes actions dérivant du contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance (...) ».*

### 6.4 - Droit et langue applicables

La langue utilisée pendant la durée du contrat d'assurance pour compte est le français. Le Contrat d'assurance pour compte est régi par le droit français. Tout litige né de l'exécution, de l'inexécution ou de l'interprétation dudit Contrat sera de la compétence des juridictions françaises.

### 6.5 - Informatique et Libertés

Dans le cadre de la relation d'assurance, l'Assureur, en tant que responsable de traitement, est amené à recueillir auprès de l'*assuré-bénéficiaire* des données à caractère personnel protégées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Les données à caractère personnel qui sont demandées par l'Assureur sont obligatoires. Si des données à caractère personnel demandées sont facultatives, cela sera précisé au moment de leur collecte.

Les données à caractère personnel collectées par l'Assureur lui sont nécessaires :

**d.** Pour se conformer à ses différentes obligations légales ou réglementaires

L'Assureur utilise les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire* pour se conformer aux réglementations en vigueur afin de :

- contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
- gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
- surveiller et déclarer les risques (de nature financière, de crédit, de nature juridique, de conformité ou liés à la réputation, de défaillance, etc.) auxquels l'Assureur et/ou le Groupe BNP Paribas est/sont susceptible(s) d'être confronté(s) ;
- enregistrer, si nécessaire, les conversations téléphoniques, les discussions via messagerie instantanée, les courriers électroniques, etc. nonobstant toute autre utilisation décrite ci-dessous ;
- prévenir et détecter le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et se conformer à toute réglementation en matière de sanctions internationales et d'embargos dans le cadre de la procédure de connaissance des clients (KYC) (pour identifier l'*assuré-bénéficiaire*, vérifier son identité, vérifier les informations le concernant par rapport aux listes de sanctions et déterminer son profil) ;
- détecter et gérer les demandes et les opérations suspectes ;
- procéder à une évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des produits d'assurance proposés conformément aux réglementations sur la distribution des produits d'assurance ;
- contribuer à la lutte contre la fraude fiscale et satisfaire ses obligations de notification et de contrôle fiscal ;
- enregistrer les opérations à des fins comptables ;



- prévenir, détecter et déclarer les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et au développement durable ;
  - détecter et prévenir la corruption ;
  - échanger et signaler différentes opérations, transactions ou demandes ou répondre à une demande officielle émanant d'une autorité judiciaire, pénale, administrative, fiscale ou financière locale ou étrangère dûment autorisée, un arbitre ou un médiateur, des autorités chargées de l'application de la loi, d'organes gouvernementaux ou d'organismes publics.
- e. Pour exécuter tout contrat auquel l'*assuré-bénéficiaire* est partie ou pour exécuter des mesures précontractuelles prises à sa demande

L'Assureur utilise les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire* pour conclure et exécuter ses contrats ainsi que pour gérer sa relation avec l'*assuré-bénéficiaire*, notamment afin de :

- définir le score de risque d'assurance de l'*assuré-bénéficiaire* et déterminer une tarification associée ;
- évaluer si l'Assureur peut proposer à l'*assuré-bénéficiaire* un produit ou un service et à quelles conditions (y compris le prix) ;
- assister l'*assuré-bénéficiaire* en particulier en répondant à ses demandes ;
- fournir à l'*assuré-bénéficiaire* ou aux clients professionnels des produits et des services ;
- gérer et traiter les incidents de paiement et les impayés (identification des clients en situation d'impayé et le cas échéant, exclusion de ceux-ci du bénéfice de nouveaux produits ou services).

f. Pour servir nos intérêts légitimes

L'Assureur utilise les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire*, y compris les données relatives à ses opérations, aux fins suivantes :

- gestion des risques :
  - conserver la preuve du paiement de la prime ou de la cotisation d'assurance, y compris sous format électronique ;
  - gérer, prévenir et détecter les fraudes ;
  - contrôler les opérations et identifier celles qui sont anormales/inhabituelles ;
  - procéder à un recouvrement ;
  - faire valoir des droits en justice et se défendre dans le cadre de litiges ;
  - développer des modèles statistiques individuels afin d'améliorer la gestion des risques ou afin d'améliorer les produits et services existants ou d'en créer de nouveaux ;
- personnalisation de l'offre de l'Assureur ainsi que de celle des autres entités du Groupe BNP Paribas envers l'*assuré-bénéficiaire* pour :
  - améliorer la qualité des produits ou services ;
  - promouvoir des produits ou services correspondant à la situation et au profil de l'*assuré-bénéficiaire* ;
  - déduire les préférences et les besoins de l'*assuré-bénéficiaire* pour lui présenter une offre commerciale personnalisée ;

Cette personnalisation peut être obtenue grâce à :

- la segmentation des prospects et clients de l'Assureur ;
  - l'analyse des habitudes et préférences de l'*assuré-bénéficiaire* sur les divers canaux de communication proposés par l'Assureur (courriers électroniques ou messages, visites sur les sites Internet, etc.) ;
  - le partage des données de l'*assuré-bénéficiaire* avec une autre entité du Groupe BNP Paribas, en particulier si l'*assuré-bénéficiaire* est client de cette autre entité ou est susceptible de le devenir, principalement afin d'accélérer le processus de mise en relation ;
  - la correspondance entre les produits ou services dont l'*assuré-bénéficiaire* bénéficie déjà avec les données le concernant que l'Assureur détient (par exemple, l'Assureur peut identifier le besoin de l'*assuré-bénéficiaire* de souscrire un produit d'assurance de protection familiale car ce dernier a indiqué avoir des enfants) ;
  - l'analyse des traits de caractère ou des comportements chez les clients actuels et la recherche d'autres personnes qui partagent les mêmes caractéristiques à des fins de prospection.
- activités de recherche et de développement (R&D) consistant à élaborer des statistiques et des modèles pour :



- optimiser et automatiser les processus opérationnels (par exemple la création d'un *chatbot* pour les FAQ) ;
- proposer des produits et services permettant de répondre au mieux aux besoins de l'*assuré-bénéficiaire* ;
- adapter la distribution, le contenu et les tarifs des produits et services de l'*Assureur* sur la base du profil de l'*assuré-bénéficiaire* ;
- créer de nouvelles offres ;
- prévenir les incidents de sécurité potentiels, améliorer l'authentification des clients et gérer les accès ;
- améliorer la gestion de la sécurité ;
- améliorer la gestion du risque et de la conformité ;
- améliorer la gestion, la prévention et la détection des fraudes ;
- améliorer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- objectifs de sécurité et de gestion des performances des systèmes informatiques, et notamment :
  - gérer les technologies de l'information, y compris l'infrastructure (par exemple les plates-formes partagées), la continuité de l'activité et la sécurité (par exemple l'authentification des internautes) ;
  - prévenir les dommages causés aux personnes et aux biens (par exemple la protection vidéo).
- plus généralement :
  - informer l'*assuré-bénéficiaire* au sujet des produits et services de l'*Assureur* ;
  - réaliser des opérations financières telles que les ventes de portefeuilles de créances, les titrisations, le financement ou le refinancement du Groupe BNP Paribas ;
  - organiser des jeux concours, loteries et autres opérations promotionnelles ;
  - réaliser des enquêtes d'opinion et de satisfaction ;
  - améliorer l'efficacité des processus (formation du personnel de l'*Assureur* en enregistrant les conversations téléphoniques dans les centres d'appels et améliorer les scénarios d'appel) ;
  - améliorer l'automatisation des processus notamment en testant des applications, en traitant les réclamations de manière automatique, etc.

Dans tous les cas, l'intérêt légitime de l'*Assureur* reste proportionné et il s'assure, grâce à un test de mise en balance, que les intérêts ou droits fondamentaux de l'*assuré-bénéficiaire* sont préservés.

Les données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire* peuvent être regroupées au sein de statistiques anonymes qui peuvent être fournies à des entités du Groupe BNP Paribas pour les aider dans le développement de leur activité.

L'*assuré-bénéficiaire* dispose des droits suivants :

- droit d'accès : l'*assuré-bénéficiaire* peut obtenir les informations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, et une copie de celles-ci ;
- droit de rectification : s'il considère que ses données à caractère personnel sont inexactes ou incomplètes, l'*assuré-bénéficiaire* peut demander qu'elles soient modifiées en conséquence ;
- droit à l'effacement : l'*assuré-bénéficiaire* peut demander la suppression de ses données à caractère personnel, dans la limite autorisée par la loi ;
- droit à la limitation : l'*assuré-bénéficiaire* peut demander la limitation du traitement de ses données à caractère personnel ;
- droit d'opposition : l'*assuré-bénéficiaire* peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel, pour des raisons tenant à sa situation particulière. L'*assuré-bénéficiaire* bénéficie par ailleurs d'un droit d'opposition absolu concernant les traitements de ses données à caractère personnel aux fins de prospection commerciale, et y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection ;
- droit de retirer son consentement : lorsque l'*assuré-bénéficiaire* a donné son consentement pour le traitement de ses données à caractère personnel, il a le droit de retirer son consentement à tout moment ;
- droit à la portabilité des données : lorsque la loi l'autorise, l'*assuré-bénéficiaire* peut demander la restitution des données à caractère personnel qu'il a fournies à l'*Assureur*, ou lorsque cela est techniquement possible, le transfert de celles-ci à un tiers ;
- droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication des données à caractère personnel de l'*assuré-bénéficiaire*, applicables après son décès.

Pour exercer l'un des droits listés ci-dessus, l'*assuré-bénéficiaire* doit adresser un courrier postal ou électronique à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS CARDIF - DPO

8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex- France ; ou

data.protection@cardif.com

L'*assuré-bénéficiaire* doit accompagner sa demande d'une photocopie/scan de sa pièce d'identité, lorsque cela est nécessaire, afin que l'Assureur puisse avoir une preuve de son identité.

Si l'*assuré-bénéficiaire* souhaite avoir plus d'informations sur le traitement de ses données à caractère personnel réalisé par l'Assureur, il peut consulter la Notice « *protection des données* » disponible directement à l'adresse suivante : [www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees](http://www.cardif.fr/notice-protection-des-donnees)

Cette Notice contient l'ensemble des informations relatives aux traitements des données à caractère personnel que l'Assureur, en tant que responsable du traitement, doit fournir à l'*assuré-bénéficiaire*, en ce compris les catégories de données à caractère personnel traitées, leur durée de conservation ainsi que les destinataires éventuels des données à caractère personnel.

### 6.6- Contrôle de l'entreprise d'assurance

L'organisme chargé du contrôle de CARDIF-Assurances Risques Divers en tant qu'entreprise d'assurance, est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest, 75436 Paris.

### 6.7- Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme – respect des sanctions internationales

L'Assureur est assujéti à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, le gel des avoirs et la lutte contre la corruption. Ces obligations doivent être mises en œuvre avant la conclusion du contrat d'assurance pour compte et tout au long de la vie de ce contrat.

Cela se traduit par l'obligation :

- d'identifier l'*assuré-bénéficiaire* ;
- de pratiquer un examen attentif des opérations effectuées au titre du contrat.

Pour satisfaire à ces obligations, l'Assureur peut recueillir tous éléments d'information pertinents ainsi que, le cas échéant, des pièces justificatives. L'*assuré-bénéficiaire* s'engage à fournir toutes les informations et pièces justificatives demandées. Si l'Assureur n'obtient pas les informations et pièces nécessaires, il a l'obligation de ne pas exécuter les prestations souscrites pour le compte de l'*assuré-bénéficiaire* conclure l'adhésion. Par ailleurs, il est précisé que l'Assureur n'accepte aucune opération en espèces.

### Sanctions internationales

En tant que filiale du Groupe BNP PARIBAS, l'Assureur respecte toutes sanctions économiques et commerciales ou mesures restrictives (interdictions et restrictions au commerce de biens, de technologies ou de services ciblés avec certains pays, mesures de gel des fonds et ressources économiques, restrictions à l'accès aux services financiers) décidées, administrées, imposées ou appliquées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union Européenne, le département américain du Trésor chargé du contrôle des avoirs étrangers (U.S. Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control - OFAC), le Département d'Etat américain (U.S. Department of State), ou toute autre autorité compétente ayant le pouvoir d'édicter de telles sanctions

La société MICROMANIA-ZING attache une grande importance à la protection et au respect de votre vie privée. A ce titre, elle s'engage à maintenir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Les informations que nous collectons dans le cadre du contrat de location le sont :

- directement auprès de vous ;
- indirectement par nos partenaires de prestations (GROUPE BNP PARIBAS et Karapass)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées de manière limitative à la mise à disposition des produits de location, à la validation de l'offre de location avec notre partenaire GROUPE BNP PARIBAS, à toute communication relative à vos préférences de fidélité Mégacarte et au club location Micromania.

MICROMANIA-ZING est donc amené à récolter les données suivantes :

- Informations d'identification ;
- Informations de contact ;
- Information relative à la location ;
- Information comptable ;
- Information liée à nos échanges ;
- Information sur vos préférences de communication ;
- Information relative au programme de fidélité « Club » Mégacarte;

Ces données seront conservées la durée nécessaire à l'exécution du contrat et jusqu'à 5 ans après la remise du produit loué objet du contrat. Vos données liées à la Mégacarte seront supprimées 3 ans après votre dernière activité un fois le contrat terminé. Enfin, les données comptables seront amenées à être conservés 10 ans conformément aux obligations légales.

Dans le cadre de la gestion du Service après-vente du contrat de service qui nous lie, Micromania fait appel au prestataire Karapass qui a apporté toutes les garanties de respect du Règlement général sur la protection des données.

Dans le cadre du processus de vérification de notre partenaire GROUPE BNP PARIBAS, nous sommes amenés à avoir accès en lecture seule :

- Informations économiques, financières et fiscales ;
- Justificatifs divers ;

MICROMANIA-ZING n'en fait aucune conservation.

Aucune des données personnelles collectées par MICROMANIA-ZING n'est communiquée ou cédée à des tiers à des fins commerciales. Nos prestataires peuvent avoir accès à vos données de manière limitative et uniquement dans l'objectif déterminé par MICROMANIA-ZING.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données :

- droit d'accès : droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et d'y accéder
- droit de rectification : droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes
- droit à l'effacement (droit à l'oubli) : droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant
- droit d'opposition : droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant conformément aux conditions de l'article 21 du Règlement général sur la protection des données
- droit à la limitation du traitement : droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement conformément aux conditions de l'article 18 du Règlement général sur la protection des données

- droit à la portabilité : droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant

Pour exercer vos droits, adressez-vous à :

MICROMANIA-ZING

Service DPO Clients

BP 9

06901 SOPHIA-ANTIPOLIS

Ou par mail [contact.dpo@micromania.fr](mailto:contact.dpo@micromania.fr)

Nous vous recommandons de joindre un justificatif d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

---